

SESSION 2026

---

**AGREGATION**  
CONCOURS EXTERNE

Section  
**GÉOGRAPHIE**

**Épreuve sur dossier : Concepts et méthodes de la géographie**

Durée : 7 heures

---

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

**Le candidat étudie, au choix, un des trois dossiers.**

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Tournez la page S.V.P.**

### Information aux candidats

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

### AGREGATION EXTERNE

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAE	1000A	103	1262

**Épreuve sur dossier : Concepts et méthodes de la géographie**

**OPTION A : « ESPACE, TERRITOIRE, SOCIÉTÉ »**

**OPTION B : « MILIEUX ET ENVIRONNEMENT »**

**OPTION C : « AMÉNAGEMENT »**



**OPTION A : « ESPACE, TERRITOIRE, SOCIETE »****Sujet : L'approche régionale en géographie**

Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique.

**Question 1 :** Quels sont les fondements de la géographie régionale ? Quels sont les débats contemporains associés à cette approche géographique ?

**Question 2 :** Comment l'objet régional co-évolue-t-il avec l'analyse géopolitique et avec l'étude de la mondialisation en géographie ?

**Question 3 :** Quelle place l'Europe occupe-t-elle dans les études géographiques régionales ?

**Question 4 :** Comment la géographie enseignée participe-t-elle à l'évolution de l'approche régionale en géographie ?

**LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS****Document 1. Document. Carte en TO**

Source : Extrait de *Les parties de la Terre*, traduction du *Livre des Propriétés des Choses* de Barthélemy l'Anglais (v. 1200), manuscrit avec enluminure sur parchemin, 1480.

**Document 2. Texte. Entrée « Régionale (Géographie) » du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés***

Source: Jean-Louis Mathieu (2013) « Régionale (Géographie) », In Jacques Lévy & Michel Lussault [dir.], *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, 2ème édition, Belin, Paris, p. 854-856.

**Document 3. Texte. La clé n'est pas au tableau**

Source : Jacques Lévy (1997) *Europe. Une géographie*, Hachette, p. 3-4.

**Document 4. Texte. Europe médiane, Europe centrale**

Source : Pierre Riquet (1996) « Europe médiane, Europe centrale », In Roger Brunet [dir.] *Géographie universelle*, Belin-Reclus, p. 234-235.

**Document 5. Document. Lignes de force de l'espace européen**

Source : Roger Brunet (2002) « Lignes de force de l'espace européen », *Mappe-monde*, 66, 2002/2, p. 16 et 17.

**Document 6. Document. Les principales organisations de coopération économique régionale en 2020**

Source : Michel Hagnerelle (2019) Manuel de géographie, classe de Terminale, édition Magnard, p. 134.

**Document 7. Texte. Le « Croissant fertile »**

Source : Vincent Capdepuuy (2008) « Le « Croissant fertile ». Naissance, définition et usages d'un concept géohistorique », *L'Information géographique*, 2008/2 Vol. 72. p. 89-106.

**Document 8. Texte. La Notion de *belt* dans la géographie scolaire française des États-Unis**

Source : Marielle Wastable (2010) « La notion de *belt* dans la géographie scolaire française des États-Unis », *Cybergeo: European Journal of Geography*, <http://journals.openedition.org/cybergeo/23009>

**Document 9. Carte. Le *Heartland* de Mackinder**

Source : Yves Lacoste (2012) « "Le pivot géographique de l'histoire" : une lecture critique », *Hérodote*, n°146-147, 3<sup>e</sup> trimestre 2012, p. 154.

**Document 10. Texte. La France et le concept d'Indo-Pacifique**

Source : Christian Lechervy (2019) « La France et le concept d'Indo-Pacifique », *Politique étrangère*, 2019/3 Automne, 2019, p. 23-35.

**Document 11. Carte. Délimitations de l'espace indopacifique**

Source : Vaimiti Goin, « L'espace indopacifique, un concept géopolitique à géométrie variable face aux rivalités de puissance », *Géoconfluences*, octobre 2021. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/articles-scientifiques/espace-indopacifique-geopolitique>

**Document 12. Texte et documents. Quand les multinationales divisent le Monde**

Source : Clarisse Didelon (2010) « Quand les multinationales divisent le Monde. Représentations et pratiques du territoire-Monde », *Revue géographique de l'Est*, n°50. <https://journals.openedition.org/rge//2957?lang=fr>

**Document 13. Texte. Intégration régionale**

Source : Alia Gana, Yann Richard (2014) « Introduction. Pourquoi parler de l'intégration régionale dans le monde aujourd'hui ? », In Alia Gana, Yann Richard [dir.] *La régionalisation du monde. Construction territoriale et articulation global/local*, Karthala, p. 11-20.

**Document 14. Texte. L'invention des océans**

Source : Christian Grataloup (2015) « L'invention des océans. Comment l'Europe a découpé et nommé le monde liquide », *Géoconfluences*, dossier « Océans et mondialisation », janvier 2015. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/articles-scientifiques/l-invention-des-oceans>

**Document 15. Texte. Comparer les intégrations régionales**

Source : Pierre Beckouche, Yann Richard (2024) « Introduction », In Pierre Beckouche, Yann Richard [dir.], *La régionalisation du monde. Comparer les intégrations régionales*, ISTE, éditions, p. 1-7.

**Document 16. Texte. La géographie et la question régionale**

Source : Raimundo Nonato Junior (2020) « La géographie et la question régionale : le complexe géographique entre régionalisation et internationalisation de l'espace », *Confins*, 44 | 2020. <https://journals.openedition.org/confins/27639>

Tous les documents ont été consultés en 2025.

### Document 1. Carte en TO

Source : Extrait de *Les parties de la Terre*, traduction du *Livre des Propriétés des Choses* de Barthélemy l'Anglais (v. 1200), manuscrit avec enluminure sur parchemin, 1480.



### Document 2. Entrée « Régionale (Géographie) » du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*

Source: Jean-Louis Mathieu (2013) « Régionale (Géographie) », In Jacques Lévy & Michel Lussault [dir.], *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, 2ème édition, Belin, Paris, p. 854-856.

La géographie régionale étudie les régions, c'est-à-dire des espaces supposés présenter une certaine homogénéité constitutive, qu'il s'agit alors de mettre en évidence, voire de prouver. Elle a pour objet d'investigation les différentes mailles territoriales que sont les regroupements d'États (géographie de l'Afrique australe, de l'Asie du Sud-est, de l'Union européenne), les États (géographie de l'Espagne, de la France, du Mexique) et les sous-ensembles, régions, provinces, districts, villes qui composent les États (géographie de la Bavière, du Pays de Galles, de Lyon et du Lyonnais...).

Géographie régionale et géographie générale sont les deux mamelles de la géographie classique. Dans ce couple, la géographie régionale prend en compte des espaces constitués à différentes échelles : niveau scalaire local pour les villes et les micro-régions, niveau scalaire régional et national pour les « régions » au sens courant

du terme et la plupart des pays, niveau scalaire mondial pour les macro-régions continentales et les États-continentaux. [...] Cette partition, qui ne semble reposer que sur l'entrée par laquelle on accède au système, par le haut ou par le bas, apparaît désuète aujourd'hui, mais elle a été fondatrice et reste encore vivace à bien des égards.

Devant l'impossibilité d'établir l'acte de naissance de la géographie régionale, (Hérodote, Strabon ont fait de la « géographie régionale »), on peut souligner que, outre la métrique et la cartographie de la terre, c'est la description ou l'étude d'espaces différenciés qui a d'abord constitué le corpus de la géographie dans son ensemble et servi de matrice à la discipline. [...] S'il fallait pourtant désigner un père à la géographie régionale, ce serait, sans conteste, Paul Vidal de la Blache. Son *Tableau de la géographie de la France*, introduction à l'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse, paraît en 1903. Fondateur de l'« École française de géographie », il est l'initiateur de la troisième *Géographie universelle* publiée par Lucien Gallois entre 1927 et 1946 et dont les disciples règneront sans partage sur la discipline pendant plus de cinquante ans, s'inscrivant plus ou moins dans la démarche possibiliste que leur maître avait mise en œuvre sans l'avoir cependant définie. De la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle à l'entre-deux-guerres, le poids de l'approche régionale est tel que c'est à partir de cas régionaux que seront développées des généralisations théoriques aboutissant à quelques concepts et modèles fondamentaux de la géographie de l'époque : cycles d'érosion de Davis (1884-1899), conçus à partir des vieilles plates-formes cristallines de l'Est américain et nuancés par les observations de Penck sur les Alpes (1901-1909) et de Baulig sur le Massif central (1928) ; modèle des lieux centraux de Christaller (1933), dont l'espace de référence est une Allemagne du sud élargie ; aires de marché de Lösch qui utilise beaucoup d'exemples régionaux aux États-Unis. [...]

Les grands enjeux planétaires qui se sont imposés à partir des années 1960 (explosion démographique, problèmes de développement, faim dans le monde, urbanisation...), la bipolarité d'un monde dominé par deux blocs, ont orienté la géographie vers des thèmes d'investigation plus ambitieux et plus larges, scellant ainsi le déclin de la géographie régionale classique. L'approche régionale est sortie métamorphosée de ce repli, plus exigeante, mieux armée au plan conceptuel et plus opérationnelle par ses moyens et ses méthodes, mieux préparée donc à répondre à une demande politique et sociale forte et diversifiée, d'autant que la décentralisation, active dans de nombreux États auparavant centralisés (France, Espagne, Italie...), fait de la région administrative un acteur majeur de la gestion des territoires. L'ampleur des recompositions territoriales liée à la crise des systèmes productifs depuis le dernier quart du XX<sup>ème</sup> siècle, les enjeux toujours vivaces du développement au Sud, la nouvelle donne apportée par la mondialisation et les dynamiques d'association régionale (Union européenne, ALÉNA, MERCOSUR...), ouvrent à la géographie régionale un vaste champ d'expertise pour évaluer et programmer l'aménagement des territoires.

### Document 3. La clé n'est pas au tableau

Source : Jacques Lévy (1997) *Europe. Une géographie*, Hachette, p. 3-4.

#### *La clé n'est pas au tableau*

A l'issue de son *Tableau de la géographie de la France*, écrit en 1911, Paul Vidal de La Blache semble pris d'un doute : la description minutieuse des différentes régions peut paraître, dit-il, « surannée » avant même d'avoir été rendue publique. Il s'agit en effet d'une France immobile, au sein de laquelle chaque lieu et chaque homme a pris sa place et son rôle, définitivement. Vidal reconnaît que de grands changements sont en train de se produire mais il affaiblit tout aussitôt la portée de son propos. Il affirme qu'il ne s'agit là que d'un « coup de vent » (la révolution industrielle, la colonisation) agitant la surface d'une « eau très claire » (la France et ses millions de propriétaires). Une fois la tempête passée, l'eau redeviendra calme et transparente, découvrant à nouveau le fond, resté, lui, totalement stable. Ainsi, « ce qui est fixe et permanent doit demeurer plus que jamais notre guide ».

Cette référence pourrait servir à montrer que la géographie contemporaine se situe largement en rupture avec cette démarche. Ce qui constitue son « guide », c'est plutôt désormais d'analyser les réalités spatiales comme une composante active de la dynamique des sociétés, comme une dimension de l'historicité. La géographie s'assume comme science du mouvement, et non plus comme celle des « permanences » qui, s'il advient qu'on en repère, sont abordées comme des cas particulier, comme des phénomènes de longue durée méritant un traitement spécifique.

En fait, c'est l'ensemble de la démarche qui a vieilli. Complément, dans la dissertation historique classique, du « plan chronologique », le « tableau » est censé présenter un état synchronique de la question étudiée. S'il n'est que « géographique », sa fonction consiste à mettre en place des cadres stables, des points de repère qui sont autant de contraintes pour ceux qui s'y meuvent. Les différents lieux y sont présentés comme des préalables à l'action humaine mais leur existence, leur délimitation, leur position relative n'y sont pas interrogées, seulement constatées. L'aire que composent ces lieux (la France, l'Europe, ...) est, encore plus nettement, supposée aller de soi, ne pas prêter à discussion. De même que Vidal ne s'intéressait vraiment, dans son *Tableau*, ni aux structures spatiales de la France, ni à la position de la France dans un espace plus vaste, de même les ouvrages de géographie sur l'Europe tendent souvent à traiter l'aire européenne et ses découpages internes comme évidents au départ.

L'option prise ici repose au contraire sur l'idée que l'explication des logiques spatiales doit se placer au centre de la démarche de la géographie, faute de quoi celle-ci ne serait pas seulement une « science annexe » de l'histoire, mais une annexe de son propre projet. L'Europe est un *problème*, les sciences sociales s'y intéressent en puisant, outre leurs ressources propres, dans les intuitions souvent remarquables de travaux philosophiques. L'Europe est aussi, et peut-être d'abord, un problème géographique, un problème de géographie. On le vérifiera d'emblée : la vigilance qui doit déjà s'appliquer à l'objet « France », réalité dont l'organisation interne, les limites, et la substance paraissent pourtant, en première approche, faciles à identifier, s'impose *a fortiori* dans le cas de l'Europe, espace aux significations variables, aux frontières floues, aux structures entremêlées.

#### Document 4. Europe médiane, Europe centrale

Source : Pierre Riquet (1996) « Europe médiane, Europe centrale », In Roger Brunet [dir.] *Géographie universelle*, Belin-Reclus, p. 234-235.

L'Europe est le seul continent à chercher encore sa définition géographique : vers l'est, elle n'a pas de fin, si ce n'est cet improbable Oural. Mais c'est la mer qui l'a faite : au sud cette Méditerranée, berceau des traits majeurs de sa civilisation ; à l'opposé, la mer du Nord et la Baltique ont ébauché une autre Méditerranée, creuset d'une énergique vie d'échanges illustrée plusieurs siècles durant par la Hanse. L'Europe est plus Europe qu'ailleurs là où la distance entre les deux rivages de cette forte péninsule asiatique est plus courte : à la façade de la *Northern Range* des marins, continue de Calais à Hambourg et centrée sur Rotterdam, répondent de l'autre côté Marseille, Gênes et Venise. D'une rive à l'autre, le trajet, 1 000 à 1 300 kilomètres, reste l'affaire d'une journée, tandis que très vite, vers l'est, les Balkans exigent plus du double. Lors de l'unité européenne, celle de la Chrétienté médiévale, la Flandre et la Hanse, Avignon et les cités italiennes émaillent les deux façades du continent. A l'heure de l'Union européenne qui a là son berceau, le plus dense réseau d'autoroutes et de trains rapides dessine une Europe médiane qui se définit comme un isthme fertile. L'ensemble des Etats retenus ici dans cette *Europe médiane* est incontestablement dominé par l'Allemagne, rangée encore, il n'y a guère plus d'un demi-siècle, dans une Europe « Centrale » d'un tout autre contour. Il convient donc de définir ces dénominations. Les mauvais usages de la géographie commencent toujours par une querelle de mots.

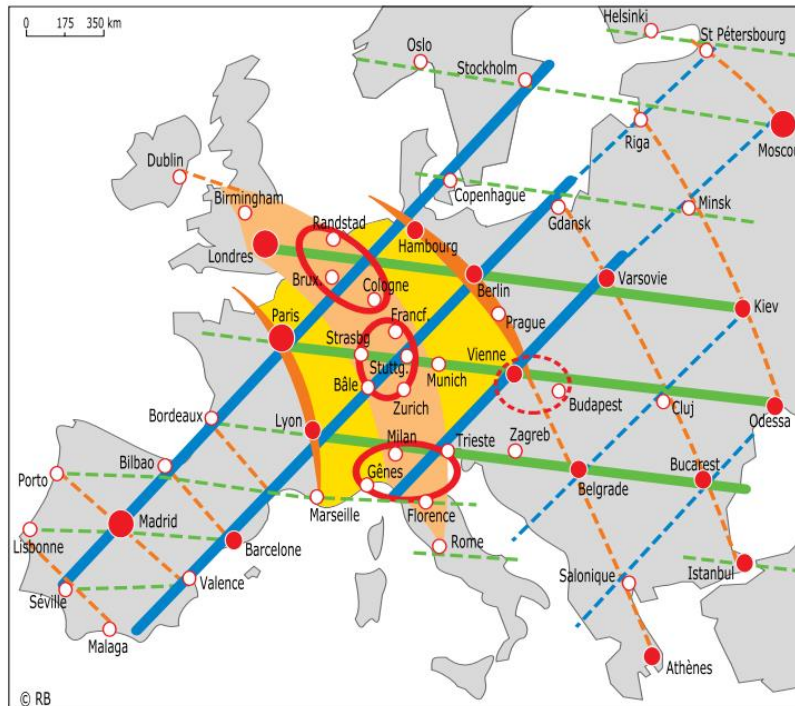
L'expression « Europe centrale » avait cours très usuellement dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et la description en fut faite de façon magistrale par Emmanuel de Martonne dans la *Géographie Universelle* de Vidal de La Blache en 1930. Son acception ne diffère pas de la *Mitteleuropa* des géographes allemands et autrichiens. Certains cultivent sans doute une nostalgie secrète des anciennes configurations politiques, celles des « puissances centrales » (*Mittelmächte*) aux entourures serrées de trop près, à leurs yeux, par leurs voisins. Mais pour la plupart, l'Europe centrale, germanique pour l'essentiel, est le milieu géométrique du continent et se définit comme la transition entre l'Europe occidentale, maritime, et l'orientale, engoncée dans son épaisseur continentale. [...]

Dans une perspective strictement spatiale, permanente et plus neutre, utilisons l'acception géométrique de la médiane : si l'on prend les côtes norvégiennes ou le Jylland pour sommet de l'Europe continentale, et pour base du triangle les rivages du Mare Nostrum, il est bien clair que la médiane passe par Venise ou Trieste au fond de l'Adriatique, séparant une Méditerranée occidentale, vite accessible depuis la mer du Nord, d'un bassin oriental séparé de la Baltique par une masse balkanique qui en double l'éloignement. Danemark, Allemagne, Suisse, Autriche sont sur ce tracé, non les pays naguère dits de l'Est. Considérons ces derniers comme intermédiaires, comme une Europe médiatrice entre l'Occident et l'énorme Russie, et gardons pour Europe médiane, au droit des chemins les plus courts d'un entre-deux mers continental, les Etats visiblement les plus vivifiés par le commerce terrestre, entre rive hanséatique et rive latine : Etats du Benelux continuateurs des riches heures de la Flandre et des Provinces-Unies, Allemagne héritière de Lübeck et d'Augsbourg, Suisse du Saint-Gothard et Autriche du Brenner.

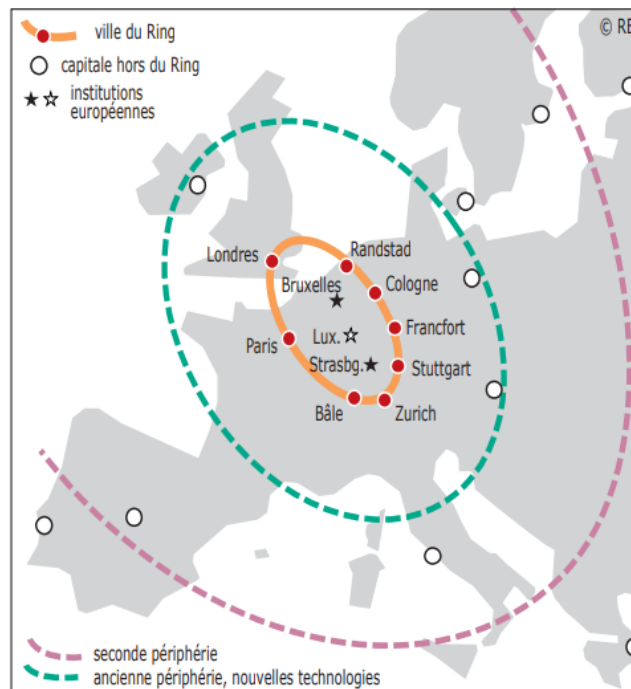
Là se dessine une région de très forte densité démographique, économique et culturelle, dont on dit immédiatement qu'elle est « au cœur de l'Europe ». L'expression est sur toutes les lèvres. Mais elle est d'ordre topologique exclusivement, signifiant en réalité le centre de gravité.

### Document 5. Lignes de force de l'espace européen

Source : Roger Brunet (2002) « Lignes de force de l'espace européen », *Mappe-monde*, 66, 2002/2, p. 16 et 17.



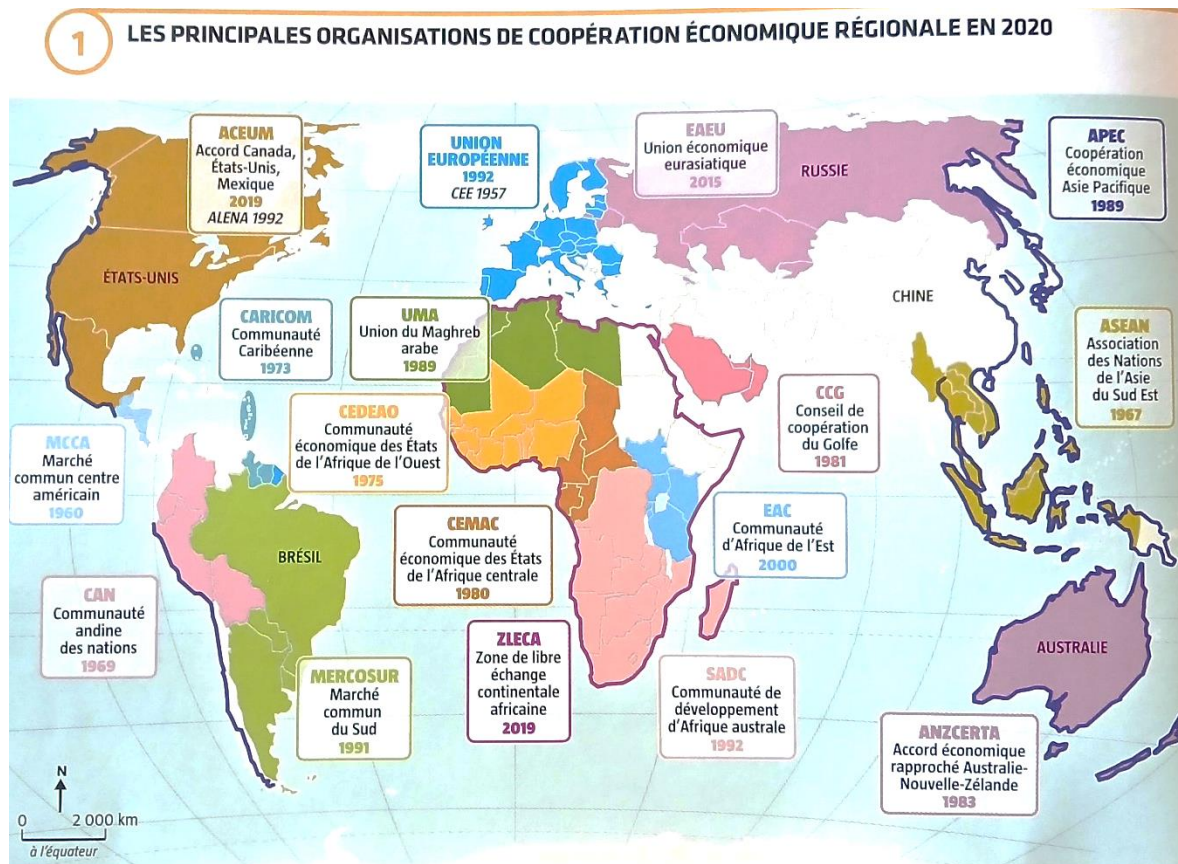
3. Le treillage de l'Europe : calé sur la dorsale européenne et ses projections latérales (orangé), c'est-à-dire les traversées de la péninsule, il met en évidence deux grandes directions complémentaires à peu près SO-NE (bleu) et ONO-ESE (vert) ; aux carrefours se trouvent les principales concentrations urbaines européennes. La mégalopole a servi de principe de métamorphisation.



2. Le Ring et ses périphéries : une organisation encore solide au centre, mais de plus en plus contestée par des périphéries en transformation

## Document 6. Les principales organisations de coopération économique régionale en 2020

Source : Michel Hagnerelle (2019) Manuel de géographie, classe de Terminale, édition Magnard, p. 134.



## Document 7. Le « Croissant fertile »

Source : Vincent Capdepuy (2008) « Le « Croissant fertile ». Naissance, définition et usages d'un concept géohistorique », *L'Information géographique*, 2008/2 Vol. 72. p. 89-106.

*N.B. Traductions du jury*

Le *Croissant fertile* est une expression qui fait partie du langage commun, elle passerait même facilement pour une expression très ancienne, voire biblique. Pourtant on ne la trouvera nulle part dans la Bible ni dans aucun autre texte antique ; et pour cause, elle n'a été forgée qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. La première référence qu'on puisse trouver à un « croissant fertile » qui s'étendrait des rivages de la Méditerranée au Golfe Persique date de 1912, dans un ouvrage de Henry T. Fowler, *A History of the Literature of Ancient Israel. From the Earliest Times to 135 BC* [Une histoire de la littérature de l'Israël antique. Des origines à 135 avant JC]. L'expression apparaît une seule fois, dans l'introduction, sans majuscules : « early in the third millenium B.C. civilized Semites controlled the entire fertile crescent of territory extending from the Persian Gulf to the borders of Egypt, northward of the plateau of Arabia » [au début du troisième millénaire avant J.-C., les Sémites civilisés contrôlaient tout le croissant fertile, territoire s'étendant du golfe Persique aux frontières de l'Égypte, au nord du

plateau d'Arabie]. Le nom n'existe pas encore et il s'agit là de toute évidence d'une métaphore créée pour l'occasion. Le père reconnu du « Croissant fertile » est un autre professeur américain, James Henry Breasted, célèbre égyptologue fondateur de l'*Oriental Institute of Chicago*, qui la forgea pour son manuel scolaire *Outlines of European History* [Aperçu de l'histoire européenne] en 1914 (Breasted, Robinson, 1914) et qui en proposa la première représentation cartographique. [...] James Henry Breasted s'explique dans une note de bas de page : « Il n'y a pas de nom, politique ou géographique, pour désigner ce grand demi-cercle. Aussi avons-nous été obligé de forger un nom et de l'appeler le Croissant fertile ». Ce sentiment d'obligation peut s'expliquer de deux manières. La première raison tient à l'analyse même de Breasted. Il y a l'idée que cet espace a une certaine unité, aussi bien sur le plan géographique que sur le plan historique. Cette unité du « Croissant fertile » tient d'abord à un milieu particulier, l'espace ouvert des steppes. Il est intéressant de noter qu'en 1914 sur certaines cartes de *Outlines of European History* une autre expression apparaît concurremment avec celle de « Croissant fertile », celle de « Frange cultivable » [du désert]. Cette dernière, de toute évidence moins frappante, sera éliminée dès 1916 dans *Ancient Times*. Mais cette unité tiendrait paradoxalement autant aux steppes qui le forment, qu'à l'espace désertique qu'il embrasse. En effet, le Désert syrien, ce « golfe désertique » comme il l'appelle, serait le lieu originel d'où régulièrement une nouvelle vague de population sémitique viendrait conquérir le Croissant fertile. L'unité du Croissant fertile serait donc autant naturelle que culturelle, ce que l'expression masque totalement. Cette unité serait assurée par des constructions impériales dont le centre se trouverait en Mésopotamie, ou en Babylonie (« *Two Rivers* » [Deux fleuves]). C'est de là que trois fois les Sémites auraient conquis et unifié le Croissant fertile : Empire babylonien, Empire assyrien, Empire chaldéen, selon un schéma ternaire calqué sur l'histoire de l'Égypte. La deuxième raison qui poussa Breasted à forger le nom de « Croissant fertile » tient à la nature de son livre *Outlines of European History*. Il s'agit en effet d'un manuel à vocation scolaire. Ainsi la fin de chaque chapitre se termine par une série de questions, par exemple « Décrivez le Croissant Fertile. Comment pouvons-nous résumer son histoire ? Discutez de ses relations avec le désert. Qui sont les habitants du désert ? Décrivez leur manière de vivre ». On peut donc considérer que le nom de « Croissant fertile » a été créé dans un but avant tout pédagogique, ce qui transparaît dans sa formulation. L'image du croissant est en effet particulièrement évocatrice, d'où sans doute le succès qu'on lui connaît, notamment dans les manuels scolaires et dans les ouvrages de vulgarisation. Cependant, le revers de cette évidence iconique est le manque de définition rigoureuse. Quelles sont les limites du Croissant fertile ? Son unité est-elle naturelle, culturelle ou politique ? Quelle est sa pertinence dans l'explication géohistorique de la région ? Autant de questions auxquelles les réponses manquent. Aussi préfère-t-on parfois une cartographie très schématique incitant à penser que le « Croissant fertile » est une abstraction plutôt qu'un espace réel clairement délimitable.

## Document 8. La Notion de *belt* dans la géographie scolaire française des États-Unis

Source : Marielle Wastable (2010) « La notion de *belt* dans la géographie scolaire française des États-Unis », *Cybergeog: European Journal of Geography*, <http://journals.openedition.org/cybergeog/23009>

La régionalisation des États-Unis selon les critères agricoles du *census* est remise en question par G. Dorel et A. Reynaud qui analysent l'espace américain en fonction de nouveaux critères : la croissance économique et démographique. Cette nouvelle régionalisation fait appel au concept de centre et périphérie dans lequel l'espace est conçu en fonction de pôles de croissance (stables, en développement ou en déclin) et de zones périphériques plus ou moins dominées par ces pôles.

Le croissant périphérique s'apparente, dans sa forme et sa localisation, à ce que Kevin P. Phillips a appelé, quelques années plus tôt, le *sun belt*. En effet, en 1969, K. P. Phillips, un journaliste américain, développe la notion de *sun belt* dans son livre *The Emerging Republican Majority*. L'auteur analyse la géographie du vote aux élections présidentielles américaines de 1968 et cherche à expliquer les raisons de l'élection de Richard Nixon, candidat républicain, après une trentaine d'années d'hégémonie démocrate (de 1933 à 1968 à l'exception du président Eisenhower – républicain - de 1953 à 1961). Selon l'auteur, c'est la croissance démographique du *sun belt* – zone comprenant les États littoraux et frontaliers allant de la Floride à la Californie – qui expliquerait le renouveau conservateur aux États-Unis. En effet, le *Sun belt* serait une nouvelle « *frontier* » (turnerienne) à conquérir, soit, comme tout espace pionnier, une zone où serait concentrée une population anti-intellectuelle, ethnocentrique et conservatrice, soit, selon l'auteur, républicaine.

Alors que K. P. Phillips concevait le *sun belt* comme un front pionnier, c'est-à-dire une interface entre le « dedans » (le territoire des États-Unis) et le dehors (le continent américain) qui, par son intégration progressive au « dedans » permet à ce dernier de s'élargir, G. Dorel et A. Reynaud, entendent le croissant périphérique comme un nouveau centre en devenir.

La notion de *belt*, qui définissait des espaces en fonction de critères uniques (culture du maïs ou du coton, par exemple) évolue progressivement pour décrire des régions définies par des critères multiples (*sun belt*). Ce changement s'inscrit dans ceux de la « nouvelle géographie » des années 1970 qui cherche à analyser le fonctionnement et à modéliser des structures spatiales complexes.

Dès la fin des années 1970, certains auteurs de notre corpus de manuels commencent à opérer une fusion – une confusion – entre la notion de *sun belt* et celle de croissant périphérique. L'un des premiers manuels de terminale de notre échantillon qui décrit, sans la représenter graphiquement, cette nouvelle division de l'espace est un manuel édité par Armand Colin en 1978 et dirigé par Marcel Baleste. On peut y lire qu'un « "croissant périphérique" (baptisé "sunshine belt"), s'étendant de la Floride au nord du littoral Pacifique en passant par le Texas et la Californie attire des migrants originaires de toutes les régions des États-Unis ».

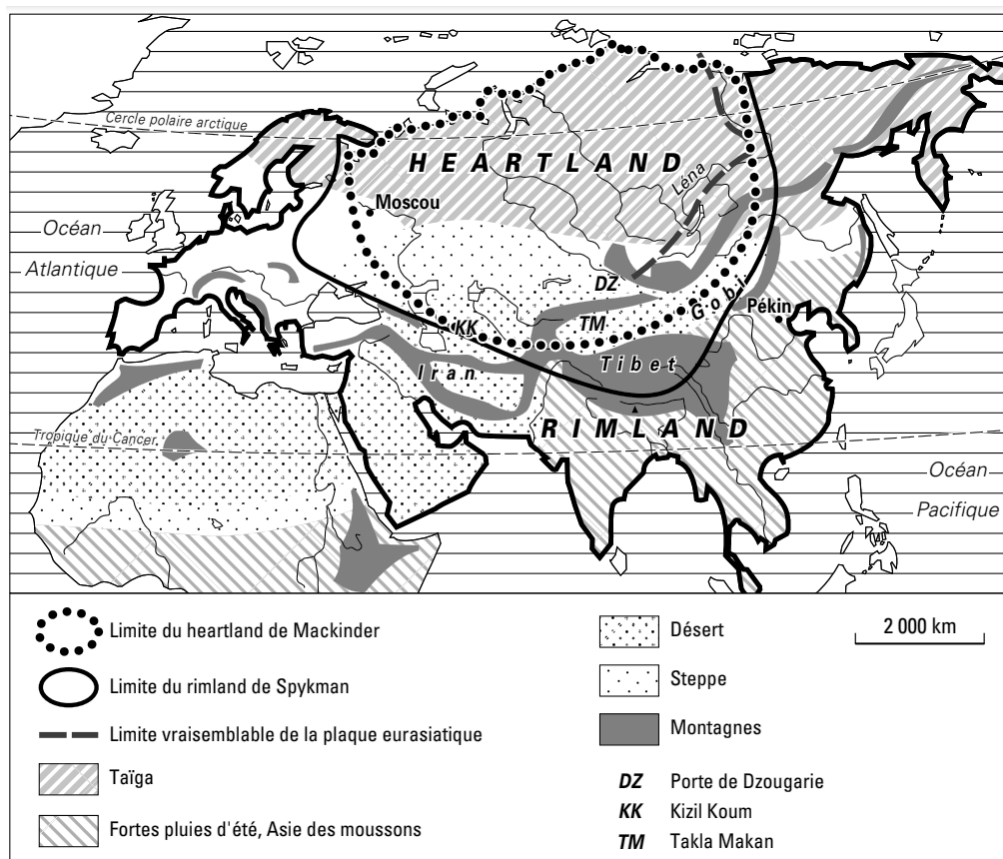
La notion de *sun belt* est progressivement adaptée et modifiée par la géographie scolaire française. En effet, la notion de *belt* fait alors partie du patrimoine scolaire. Dans les manuels des années 1980 à 2004, le *sun belt* est présenté comme un nouveau centre dynamique (le croissant périphérique) et non plus comme une

interface ou une frontière. Cette notion perd le caractère politique que lui avait prêté K. P. Philipps. [...]

La division en *belts* offre une vision généralisante et synthétique de l'espace car elle réalise une condensation thématico-spatiale de l'espace américain. Cette condensation perd en pertinence lorsque l'on change d'échelle, ou lorsque l'on s'inscrit dans une conception plus exceptionnaliste de la géographie. Ainsi, dans un compte-rendu datant de 1975, publié dans les *Annales Économie, Sociétés, Civilisation*, Jean Heffer, alors maître assistant au centre d'histoire nord-américaine de l'université de Paris I (il sera directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales de 1985 à 2002 où il y dirigera le Centre d'Etudes Nord-Américaines), s'interroge sur la réalité du croissant périphérique. Selon lui, ce dernier serait une illusion graphique créée par la représentation cartographique par État des phénomènes de croissance démographique et économique. Si l'on changeait d'échelle pour descendre au niveau des comtés, on ne verrait plus de bande continue, « on ne verrait vraisemblablement apparaître que des points très espacés les uns des autres, des sortes d'oasis dans le désert ». G. Dorel lui-même a émis des doutes sur ce concept, lié, selon lui, au goût français de la synthèse, à l'influence de la chorématique et à un regard sur le monde influencé par une certaine forme de marxisme associé au concept centre-périphérie. Dans un article daté de 1987, il indique même que « la ceinture du soleil est loin de présenter cette homogénéité des grandes concentrations humaines et industrielles du Nord-Est. En réalité, cet ensemble est constitué de noyaux très isolés les uns des autres, perdus dans des océans végétaux à l'Est du Mississippi ou minéraux (à l'Ouest) ».

### Document 9. Le Heartland de Mackinder

Source : Yves Lacoste (2012) « "Le pivot géographique de l'histoire" : une lecture critique », *Hérodote*, n°146-147, 3<sup>e</sup> trimestre 2012, p. 154.



## **Document 10. La France et le concept d'Indo-Pacifique**

Source : Christian Lechervy (2019) « La France et le concept d'Indo-Pacifique », *Politique étrangère*, 2019/3 Automne, 2019, p. 23-35.

Adopter un nouveau concept diplomatique est plus qu'une évolution sémantique. C'est l'expression d'une vision du monde. Une invitation à (re)penser un espace stratégique, ses blocs constitutifs et les moyens qui y sont dédiés pour peser. Dans son acception française, la politique IP [Indo-Pacifique] est une politique Asie-Pacifique qui prend en compte les marges africaines, proche-orientales, latino-américaines des océans, mais aussi les États et territoires insulaires quels que soient leurs degrés de souveraineté.

Sa déclinaison est une affirmation explicite de puissance pour un pays qui a une capacité à agir depuis ses territoires et à projeter ses moyens militaires en profondeur de manière multi-cardinale. C'est une injonction aux administrations de se tourner plus résolument vers l'Orient ; un narratif mobilisateur et prédictif. Dans une région où les incertitudes stratégiques sont grandissantes, où les puissances émergentes affirment leurs influences, et où la tentation de l'unilatéralisme est forte, la France passe ses messages. Elle défendra diplomatiquement et militairement ses intérêts et veillera au bon usage des espaces communs, à commencer par la haute mer, les fonds marins et la liberté des voies de navigation. Le concept indo-pacifique réinstalle la France là où elle est. Il la rend plus visible dans son environnement et ses rayonnements périphériques.

Pour se faire entendre, se faire comprendre, la France comme toute puissance a besoin d'un récit stratégique global et régionalisé. Il fallait adopter un nouveau narratif pour cette partie du monde car lors des quatre dernières décennies, la définition de l'Asie-Pacifique a coupé la région de sa façade occidentale, occulté ou oublié les États insulaires à quelques exceptions près (Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée), et par là même la « pacificité » de la France et sa place dans l'océan Indien. [...]

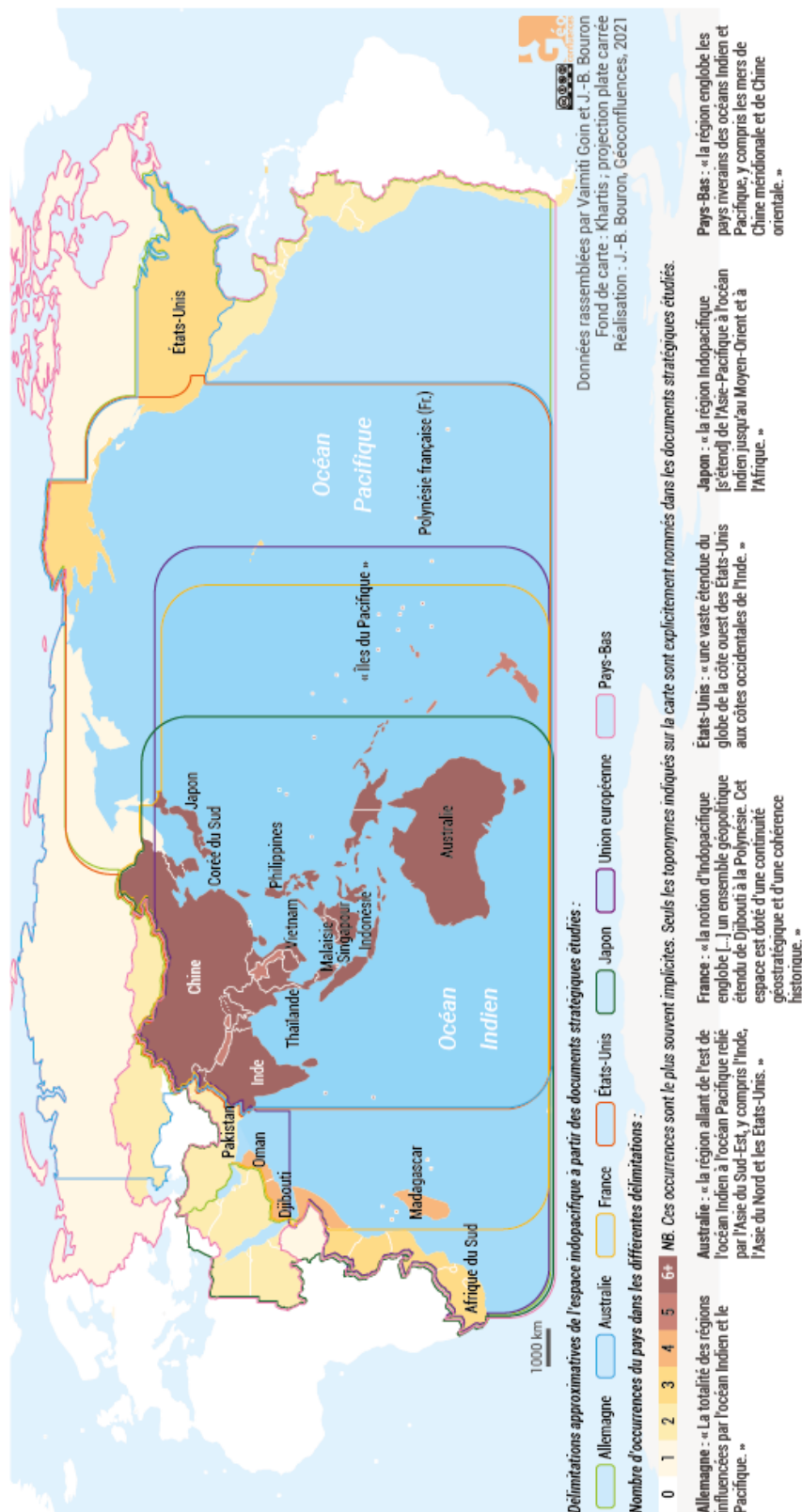
L'idée d'Asie-Pacifique n'a jamais rien eu d'englobant, d'insulaire voire de maritime. Elle ne portait quasi aucune attention à l'océan Indien, si ce n'est à son accès par le détroit de Malacca. Elle n'a fait conceptuellement sens que par un habitus récent. Elle n'en était pas moins discutable que la reconnaissance d'une méta-région IP – à défaut d'être discutée jusqu'à il y a peu. Cependant, si le nouveau vocable suscite de vifs débats jusque dans l'Hexagone, ce n'est pas sur la place accordée aux insulaires et à leurs leaders, mais sur l'articulation de la politique française avec celle des États-Unis, et sur le sens à lui accorder vis-à-vis de l'expression de puissance de la Chine sur la scène internationale, voire à la périphérie des territoires de la République. Erreur de perspective ! Les commentaires contestant le recours au concept IP sur-idéologisent les débats, sous-évaluent la nécessaire unité océanique dans la gestion des défis écologiques, et plus généralement l'ouverture au monde des États asiatiques et des entités insulaires, sans même parler des nouvelles responsabilités des collectivités françaises d'outre-mer en matière de relations internationales.

En substituant au concept d'Asie-Pacifique celui d'IP, la France marque qu'elle est à la fois indienne-océane et océanienne, et que tout ce qui touche aux périphéries de ses territoires insulaires l'affecte directement. La France aborde la région non de l'extérieur mais de l'intérieur, depuis ses océans. Elle adopte une vision périmétrique à partir de ses sols. Ses territoires, géants maritimes et modestes entités terrestres,

ne sont pas aux marges du monde, à un bout de l'Asie ou du Pacifique, mais dans l'espace géoéconomique et humain qui nourrit la croissance de la planète.

### Document 11. Délimitations de l'espace indopacifique

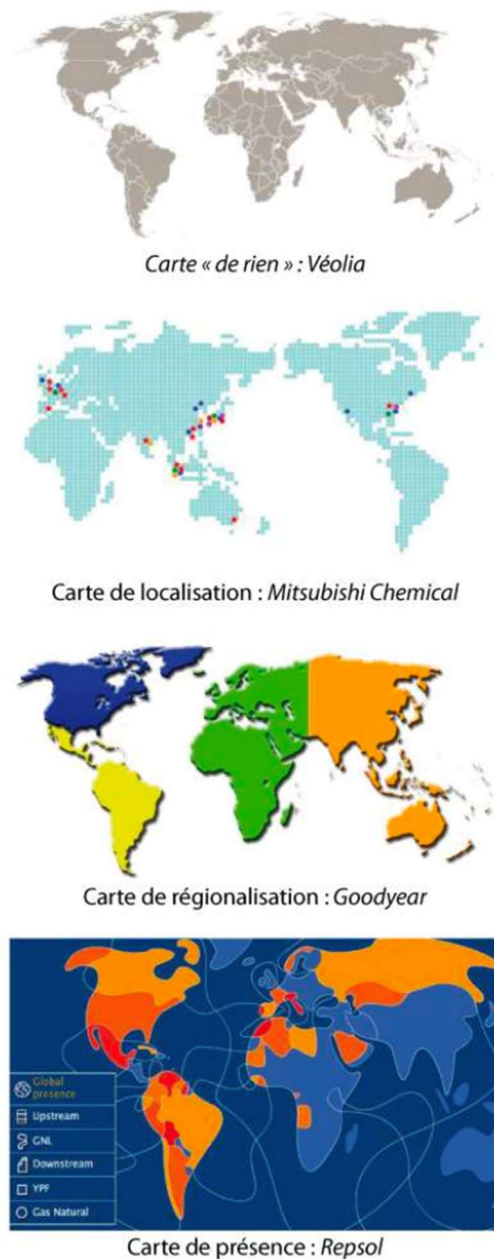
Source : Vaimiti Goin, « L'espace indopacifique, un concept géopolitique à géométrie variable face aux rivalités de puissance », *Géococonfluences*, octobre 2021. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/articles-scientifiques/espace-indopacifique-geopolitique>



## Document 12. Quand les multinationales divisent le Monde

Source : Clarisse Didelon (2010) « Quand les multinationales divisent le Monde. Représentations et pratiques du territoire-Monde », *Revue géographique de l'Est*, n°50. <https://journals.openedition.org/rge//2957?lang=fr>

Figure 1 : types de cartes

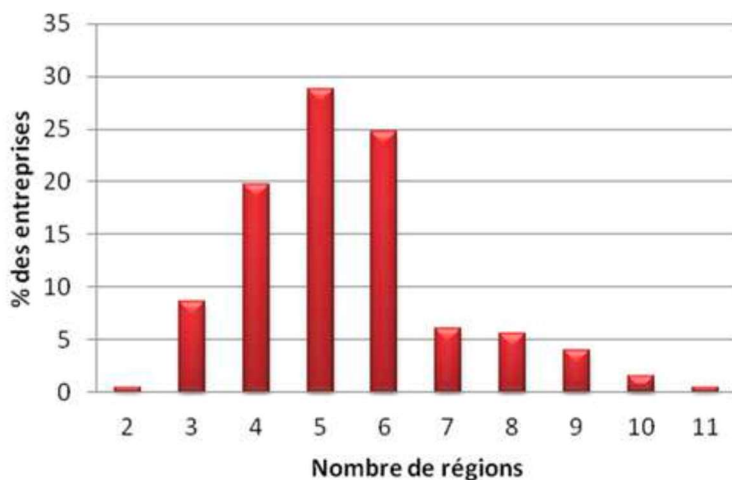


A l'échelle mondiale si l'Etat est considéré comme le premier niveau de mailles (Brunet, Ferras, & Théry, 1993), les acteurs mondiaux divisent cet espace en régions de niveau supérieur à l'échelle étatique. Or à cette échelle, aucun acteur n'a le monopole d'une division du monde et de nombreuses régionalisations coexistent. Un premier type de divisions du monde est constitué des divisions conceptuelles, souvent produites à des fins cognitives ou explicatives par des acteurs mais surtout des observateurs politiques.

Elles sont basées sur les méta-géographies, c'est-à-dire sur « un ensemble de structures spatiales à travers lesquelles les personnes ordonnent leur connaissance du monde » (Lewis & Wigen, 1997). Le partage du monde en un « Est » / et un « Ouest », hérité de la guerre froide fait partie des divisions conceptuelles, ainsi que la division « cœur, semi-périphérie, périphérie ». Le découpage du monde en civilisations, hérité de la logique classificatoire des lumières, développée par F. Braudel (1987) et R. Breton (1987) prend sous la plume de S. Huntington (2000) une dimension idéologique du fait de la perspective d'affrontement qui lui est corrélé. Un second type de divisions du monde est constitué des divisions fonctionnelles produites à des fins pratiques par des acteurs qui déploient une activité à cette échelle, ne serait-ce que la collecte de statistiques. Parmi celles-ci on trouve les divisions du monde en unités statistiques produites par l'ONU et ses nombreuses agences. Ces divisions peuvent sembler neutres mais elles induisent également la mobilisation de méta-géographies dans leur construction (Didelon, Grasland, & Richard, 2008). C'est dans cette catégorie que nous trouvons les découpages produits par les entreprises.

L'action de représenter et surtout de diviser le monde en différentes parties n'est pas un acte neutre d'un point de vue géopolitique (Harley, 1995). En premier lieu la constitution d'unités spatiales, d'un réseau de mailles est une manifestation de l'appropriation d'un espace et de ses ressources, même lorsqu'il s'agit de l'espace

Figure 5 : nombre de régions identifiées par les entreprises



mondial. En effet, « la maîtrise du territoire, de ses ressources tant humaines que physiques nécessite sa partition dès lors que l'on atteint une certaine masse et un certain degré de complexité » (Brunet, Ferras, & Théry, 1993). Ainsi, le découpage permet de segmenter l'espace et les marchés des entreprises, en créant des régions de tailles plus maîtrisables, dans lesquelles l'entreprise va disposer de relais de pouvoir, les directions régionales. Cette réduction d'un espace de grande taille en entités plus petites est donc un moyen de

rendre plus efficace son contrôle et sa gestion. Enfin, l'utilisation de ces divisions par les acteurs mondiaux contribuent à façonner le monde. En tant qu'outils opérationnels, les mailles créées vont peser sur l'action des entreprises et contribuer à homogénéiser chaque maille et à la différencier des autres.

### Document 13. Intégration régionale

Source : Alia Gana, Yann Richard (2014) « Introduction. Pourquoi parler de l'intégration régionale dans le monde aujourd'hui ? », In Alia Gana, Yann Richard [dir.] *La régionalisation du monde. Construction territoriale et articulation global/local*, Karthala, p. 11-20.

Le mot [régionalisation] ne désigne pas un découpage a priori, éventuellement de nature institutionnelle, du territoire des États ou même de l'espace mondial. Dans un sens anglo-saxon, il désigne plutôt une augmentation des relations et des interactions entre des pays qui se trouvent dans la même partie du monde (Baldwin, 1997 ; Siroën, 2000). La régionalisation procède plus par regroupement ou par une agrégation d'entités géographiques que par découpage. Cela aboutit à former non pas des régions mais des macro-régions. Certains indices montrent que les agrégats géographiques de très grande taille ainsi formés, ont souvent des limites qui ne correspondent pas à celles des continents hérités d'une certaine tradition académique (Didelon, Grasland, Richard, 2009). [...]

Que ce soit en Europe, en Asie orientale, en Amérique du Nord (ALENA) ou du Sud (MERCOSUR), en Afrique de l'Ouest ou australe, la « régionalisation » et « l'intégration régionale » ont imposé des territoires d'échelle intermédiaire entre l'échelle globale et l'échelle locale/nationale. Les économistes se sont saisis de ce thème depuis plus d'une cinquantaine d'années (Balassa, 1962 ; Baldwin, 1997 ; Frankel, 1998 ; Frankel et al., 1995 ; Krugman, 1991 ; Siroën, 2000). Pourtant, malgré la grande richesse des études déjà fournies, de nombreux points sont encore en débat. La régionalisation de l'économie mondiale est-elle antithétique de la mondialisation ou bien est-ce une des facettes de cette dernière ? La régionalisation, lorsqu'elle s'appuie sur des accords commerciaux, est-elle créatrice ou destructrice de commerce (Viner, 1950) ? Ou bien détourne-t-elle les flux commerciaux ? Sur un plan à la fois

économique et politique, quelle est l'utilité de la régionalisation ? Certains économistes la considèrent comme néfaste, d'autres comme un optimum de second rang moins désirable que le multilatéralisme intégral, voire comme une sorte de stade transitoire vers une libéralisation généralisée à l'échelle planétaire (Bhagwati, 1992 ; Mashayeki, 2005 ; Newfarmer et al., 2005). On peut même faire l'hypothèse que les grands ensembles régionaux en voie d'intégration sont un corollaire de la mondialisation. Dynamique régionale et mondialisation se renforceraient mutuellement et participeraient d'une même logique d'intégration au marché mondial.

Certaines tendances et certains événements récents confirment que l'échelle régionale des relations internationales retient l'attention des gouvernements. En donnant la priorité à des relations de proximité, ces derniers prennent acte de l'incapacité des États à s'entendre sur la mise en place d'une gouvernance mondiale dans de nombreux domaines. Les échecs retentissants du sommet sur le changement climatique de Copenhague et du cycle de Doha à l'OMC, l'attestent. Dans ce contexte, n'est-il pas plus aisé de trouver les chemins de la gouvernance de la mondialisation en commençant par l'échelle d'ensembles de grande taille constitués de pays contigus ?

#### **Document 14. L'invention des océans**

Source : Christian Grataloup (2015) « L'invention des océans. Comment l'Europe a découpé et nommé le monde liquide », *Géococonfluences*, dossier « Océans et mondialisation », janvier 2015. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/articles-scientifiques/l-invention-des-oceans>

Ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que la trilogie Atlantique-Pacifique-Indien s'est définitivement imposée dans les atlas, les planisphères, les formulaires administratifs et les prospectus d'agences de voyage. D'autres termes ont longtemps prévalu, ne serait-ce que celui de « mers du Sud » pour le Pacifique, expression qui n'a pas totalement disparu du fait de ses capacités à susciter le rêve. Afin de suivre ces flottements toponymiques, j'ai recensé sur les principaux planisphères du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, les termes indiqués sur les trois océans tels que nous les identifions aujourd'hui. Ces planisphères sont uniquement européens, puisque les noms actuels de tous les océans, ainsi que ceux qui auraient pu prévaloir, sont exclusivement le fait des cartographes et voyageurs européens.

La première question néanmoins, avant toute réflexion sur les choix de noms, est d'abord : pourquoi trois et non plus ou moins ? Puisqu'il n'y a qu'une seule énorme masse d'eau salée en continuité, à quelques mers intérieures près, pourquoi avoir choisi d'en faire trois parts ? [...]

La « vaste étendue d'eau salée qui occupe la plus grande part du globe terrestre » (définition d'Océan dans le *Petit Larousse*) est évidemment un seul et même ensemble. Jean-René Vanney publia ainsi en 2001 une *Géographie de l'océan Global*, au singulier (éditions Gordon & Breach) où il précise d'entrée : « l'océan universel doit être désormais conçu comme un tout impartagé et présenté en adoptant cette vision globalisante ». Belle expression que celle « d'océan universel » qui reflète une idée ancienne. L'article « Océan » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (tome 11 publié en 1751), rédigé par le chevalier de Jaucourt, principal contributeur des derniers volumes, en particulier pour les textes scientifiques, commence déjà par l'affirmation

du singulier : « Cette immense étendue de mer qui embrasse les grands continents du globe que nous habitons ». L'unicité de l'Océan restait fidèle à l'étymologie, le nom propre de l'aîné des titans de la mythologie grecque : *Okeanos*, mais aussi à la très ancienne tradition cosmogonique dans laquelle s'inscrivait la mappemonde médiévale, dite « T dans O », le O étant justement l'Océan.

Mais Jaucourt enchaîne immédiatement sur l'idée de partition : « L'Océan lui-même se partage en diverses mers, non qu'il soit divisé par aucune borne, [...] mais parce qu'une aussi grande étendue de mer que l'Océan est parcourue par des navigateurs qui ont besoin de distinguer en quel lieu ils se sont trouvés, on a imaginé des parties que l'on distingue par des noms plus particuliers ». Les usagers des mers éprouvent le besoin de se situer. Délimiter, même approximativement, des portions océaniques et les nommer traduit une expérience répétée des pilotes et des capitaines qui identifient des « régions » liquides dont les houles, les vagues, la couleur et mille autres signes insensibles au terrien sont évidentes pour eux. Cela permet de capitaliser les savoirs empiriques qui réduisent l'inconnue océanique. Cela rétrécit les blancs, ou plutôt les bleus, de la carte. [...]

Ainsi surgissent dans les récits de voyages les mers d'Iroise ou des Sargasses, les golfes du Bengale ou de Guinée, les mers de Corail ou du Pérou. Mais cette régionalisation empirique de l'Océan entre en tension avec un autre type de découpage, plus formel et théorique, à plus petite échelle cartographique, celui des géographes et cartographes sédentaires qui tracent les planisphères. Pour que les Européens puissent s'approprier le vaste monde, avant de le coloniser, la cartographie le donne à voir et à penser en le décomposant en quelques éléments, des parties du Monde, terres en continu (continents), mais aussi ensembles maritimes. Le nom d'Océan devient alors commun et utilisé au pluriel. [...]

Aux grandes parties du monde terrestre correspondent quelques ensembles marins majeurs. Mais le nombre de trois ne s'est imposé que très lentement. Alors qu'aux trois parties terrestres du monde médiéval, celles de la mappemonde TO, s'était dès 1507 ajoutée *America* par la réussite de l'invention onomastique de Waldseemüller (Grataloup, 2009), ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que triomphe la triade océanique, en nombre et en noms. Preuve en est, une dernière fois, l'article de Jaucourt dans l'*Encyclopédie* : « Plusieurs géographes ont divisé l'Océan principal en quatre parties, dont chacune est appelée aussi océan & qui répondent aux quatre continents ou grandes îles de la terre ». [...]

La norme, tant continentale qu'océanique, pour les noms comme pour les limites, n'est vraiment fixée que par la scolarisation massive des Européens aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Héritées de la principale pratique scolaire antérieure, celle du catéchisme, les méthodes des écoles européennes, leurs examens, leurs manuels et leurs cartes scolaires (Scheibling et Leclerc, 2014), n'acceptaient le plus souvent qu'une seule réponse à une question, au risque, particulièrement sensible en géographie, de naturaliser, voire d'essentialiser la réponse. C'est ainsi que les océans devinrent (définitivement ?) trois.

## Document 15. Comparer les intégrations régionales

Source : Pierre Beckouche, Yann Richard (2024) « Introduction », In Pierre Beckouche, Yann Richard [dir.], *La régionalisation du monde. Comparer les intégrations régionales*, ISTE, éditions, p. 1-7.

On aurait pu penser que ces demandes d'une internationalisation mieux maîtrisée se traduiraient par la promotion d'un monde qui serait organisé en grandes régions internationales, davantage capables de réguler les choses, qu'à l'échelle du vaste monde. Pourtant, les deux premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle n'auront pas consacré la victoire des régions. [...]

On voit même, ici et là, des signes de désintégration régionale. C'était le cas en Europe, du moins jusqu'à la guerre russo-ukrainienne qui a éclaté au moment où s'achevait la rédaction de cet ouvrage. Tous les européens sont soudainement devenus géographes, se demandant si l'Europe politique doit aller jusqu'à l'Ukraine, si le Donbass se rattache à une ensemble régional ouest-européen plutôt que russe, et si l'Union européenne ne devrait pas s'intégrer militairement. Mais il faut rappeler que jusqu'alors, le projet communautaire avait subi un revers spectaculaire, avec le retrait du Royaume-Uni (vote du *Brexit* en 2016). Certains pays membres de l'UE se repliaient sur eux-mêmes et rejetaient la logique communautaire. On parlera de gouvernements populistes, eurosceptiques ou souverainistes, mais cela traduisait aussi un désamour des citoyens pour l'Union européenne, dont on voyait les premiers signes dès les années 1990. Ces années avaient aussi été celles de la fin de l'Union soviétique, du pacte de Varsovie et de Conseil d'assistance économique mutuel, l'autre grande expérience régionale européenne.

Les incertitudes régionales ne sont pas propres à l'Europe. Dans les Amériques, le Mercosur et l'Unasur piétinent à cause de crises économiques et politiques récurrentes, à cause du manque structurel de confiance entre certains pays membres et de l'insuffisance des infrastructures ; l'exclusion du Venezuela du Mercosur est le signe d'un régionalisme latino-américain qui semble accumuler les institutions sans cohérence. En Asie orientale, les contentieux entre la Chine, Taïwan, le Japon, la Corée du Nord et d'autres pays de la région demeurent immenses. En Afrique, les grandes régions parviennent mal à impulser le développement. On peut se demander si l'idée même de grande région n'est tout simplement pas en voie d'être balayée par une bipolarisation sino-américaine de l'espace mondial, bousculant les logiques de proximité à coup de mégatraités internationaux et de *Belt and Road initiatives*.

Pourtant, les tendances de fond sont têtues. Les Etats donnent de plus en plus d'importance aux relations avec leurs voisins. Cela se traduit par l'augmentation spectaculaire du nombre d'accords régionaux (« régionalisme ») pour le commerce des biens et des services. Aujourd'hui, 450 accords de ce type, notifiés à l'OMC, sont actifs. En 2021, la zone de libre-échange des 44 pays membres de l'Union africaine est en vigueur (Zone de libre-échange continentale africaine, ZLECAf). En janvier 2022, c'était le tour de la plus grande zone de libre-échange du monde, le *Regional Comprehensive Economic Partnership* (RECP), associant les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, réponse chinoise aux tentatives américaines de traité transpacifique. Depuis une vingtaine d'années, la Russie tente de resserrer les liens avec les pays de son voisinage – anciennes républiques soviétiques -, à travers l'Union économique eurasiatique et l'Organisation du traité de sécurité collective, l'influence du *Runet* et, plus récemment, par les armes. La pandémie de la Covid-19 et la montée de l'environnement et du changement climatique vers le sommet de l'agenda politique incitent de nombreux acteurs à chercher des solutions à l'échelle de leur voisinage régional.

Ce régionalisme s'appuie sur une tendance lourde que la globalisation avait masquée : la régionalisation des échanges. Depuis une cinquantaine d'années, de nombreuses interactions se concentrent dans des grappes de pays voisins, qu'il s'agisse de commerce, d'investissements, de mobilités internationales, de gestion commune de biens publics environnementaux transfrontaliers ; ces tendances sont observées depuis longtemps par des spécialistes de différentes disciplines qui s'intéressent aux effets de la proximité géographique ou aux avantages et inconvénients comparés du régionalisme multi-étatique. Si l'on observe la bibliographie existante, on constate que les économistes et les politistes dominent les débats depuis plusieurs décennies. Des géographes s'y intéressent aussi, en observant des objets aussi divers que les relations des métropoles, le régionalisme Nord/Sud, l'intégration européenne, latino-américaine ou Est asiatique, les mobilités ou les migrations internationales.

### **Document 16. La géographie et la question régionale**

Source : Raimundo Nonato Junior (2020) « La géographie et la question régionale : le complexe géographique entre régionalisation et internationalisation de l'espace », *Confins*, 44 | 2020. <https://journals.openedition.org/confins/27639>

Parler de géographie régionale actuellement signifie surtout parler de la science géographique et de ses défis face à certaines questions classiques qui la constituent : la relation entre espaces généraux et spécifiques, la tension entre l'espace mondial et la production des lieux, le dialogue indissociable entre les dimensions physiques et humaines qui constituent son objet d'étude (Monbeig, 1957). Toutefois, l'aube du monde contemporain présente également de nouvelles questions qui s'ajoutent aux anciennes et relèvent, surtout, de la crise de la région à l'époque actuelle et de sa reconfiguration face à des tentatives de globalisation du capital et de massification des modèles de production et d'utilisation de l'espace (Claval, 2004. Hoekveld, 2014 ; Paasi, 2003 ; Haesbaert, 2011).

Dans ce contexte, la « région » comme catégorie géographique se révèle être un dispositif pour l'analyse des limites et des voies de la géographie contemporaine, permettant d'aborder certaines de ses questions classiques et soulevant de nouvelles problématiques basées sur le contexte rapide de la société de massification de l'information et de la mondialisation du capital (Haesbaert, 2012, Lencione, 1999, Dantas, 2005).

Dans cette perspective, on a considéré nécessaire de penser la géographie régionale à partir de débats empiriques et théoriques actuels, tout comme de recourir au terrain d'étude dont les problématiques révèlent de nouvelles formes / configurations / métaphores d'une région multiscalair (Paasi, 2011, 1986).

De cette façon, pour comprendre les approches régionales contemporaines, il est essentiel de détacher le concept de région de tout stéréotype qui ne le conçoit que dans l'isolement ou dans l'unilatéralisme. Il est nécessaire de concevoir la région comme une entité spatiale ouverte, formée en même temps par deux forces. La première est configurée par les réseaux humains dans l'usage de l'espace géographique vécu. La deuxième est représentée par les relations multiscalaires qui agissent sur la région, laquelle se retrouve au croisement de projets géopolitiques, socio-économiques et territoriaux qui influencent et transforment constamment l'espace régional (Nonato Junior, 2016).

[...] Concept créé vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle par le géographe Pierre Monbeig, le « complexe géographique » se présente toujours comme une analyse scientifique extrêmement puissante face aux processus de régionalisation contemporains, puisqu'il

s'agit d'une notion pionnière de la région conçue en tant que « réseau », « articulation » et « relation » entre différents acteurs et actions géographiques. Les éléments qui composent ce réseau proviennent de la réalité physique et sociale de l'espace géographique, tels que : les transformations du paysage, la production de l'espace, les éléments symboliques liés à l'usage du territoire, la tension entre l'espace général et spécifique, les voies de circulation entre la région et les autres échelles, l'exploitation des ressources naturelles, l'environnement, les formes d'organisations des sociétés à partir des différentes techniques employées dans l'espace. Ainsi, la région n'est pas une force en soi, mais un ensemble complexe de forces articulées qui donnent une spécificité environnementale, technique, culturelle, fonctionnelle, économique, symbolique et politique dans une aire géographique.

**OPTION B « MILIEUX ET ENVIRONNEMENT »****Sujet : Les forêts européennes**

Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique.

Question 1 – Quelles sont les grandes caractéristiques et évolutions du couvert forestier européen ?

Question 2 - Quels sont les modes de valorisation économique de la forêt en Europe ? Quels sont les obstacles et les leviers de cette valorisation ?

Question 3 – Comment les usages et les fonctions des espaces forestiers ont-ils évolué en Europe ? Selon quels déterminants cette évolution s'est-elle faite et quels conflits engendre-t-elle ?

Question 4 - À quels risques les forêts européennes sont-elles exposées ? Quels facteurs sont à l'origine des dégradations de la forêt ? Quelles remédiations sont mises en place ?

**LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS****Document 1. Carte. Les forêts européennes en 2020 et leur évolution à l'horizon 2100**

Source : Boulier Joël & Simon Laurent, 2022. *Atlas des forêts dans le monde*. Editions autrement p. 62.

**Document 2. Carte. Part des surfaces boisées dans la superficie totale des pays européens**

Source : Banque Mondiale, 2022. Cartographie en ligne.

<https://data.worldbank.org/indicator/AG.LND.FRST.ZS?type=shaded&view=map> )

**Document 3. Texte. La forêt « primaire » de Bialowieza (Pologne/Biélorussie)**

Source : Extraits de l'article « Bialowieza » de Agata Jackiewicz dans Auraix-Jonchière Pascale, Calas Frédéric, Connan-Pintado Christiane, Jackiewicz Agata, Tauveron Catherine (Dir.), 2024. *Abécédaire de la Forêt*. Éditions Honoré Champion p. 57-61.

**Document 4. Éléments de définition et d'étymologie****- Document 4a. Texte. Définition et origine du mot « forêt »**

Source : Thiébault Stéphanie, 2011. *La forêt. Histoire, usages, représentations et enjeux*. CNRS éditions, p. 11 -13.

**- Document 4b. Texte. Les « systèmes » forêts**

Source : Arnould Paul, 2001. Forêts : entre nature et société. Introduction au volume « Les forêts entre nature et société ». *Bulletin de l'Association des Géographes Français*. 78-2, p. 107-109.

## **Documents 5. Incendies de forêt et évolution du risque d'incendie en Europe à l'horizon 2100**

### **- Document 5a. Carte. Les feux de forêt recensés en Europe (période 2000-2006)**

Source : Birot Yves (ed.), 2009. *Living with wildfires : what science can tell us. A contribution to the science-policy dialogue*. European Forest Institute discussion paper n°15 p. 13.

### **- Document 5b. Carte. L'Indice Forêt Météorologique (IFM) et son évolution sous l'effet du réchauffement atmosphérique.**

Source : European environment Agency adapté de Rigo, D., Libertà, G., Houston Durrant, T., Artés Vivancos, T., San-Miguel-Ayanz, J., 2017. *Forest fire danger extremes in Europe under climate change: variability and uncertainty*. Publication Office of the European Union, Luxembourg, 71 p. [https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/figures/overall-weather-driven-forest-fire/overall-weather-driven-forest-fire/111457\\_FIG02-CLIM035-MAP-Overall-weather\\_v5.png.75dpi.gif/download](https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/figures/overall-weather-driven-forest-fire/overall-weather-driven-forest-fire/111457_FIG02-CLIM035-MAP-Overall-weather_v5.png.75dpi.gif/download)

## **Document 6. Carte. Les scieries en Europe**

Source : Boulier Joël & Simon Laurent, 2022. *Atlas des forêts dans le monde*. Editions Autrement p. 31.

## **Document 7. Texte. Questions au gouvernement en séance publique au Sénat par Madame Else Joseph, sénatrice Les Républicains des Ardennes, le 31/10/2023 au sujet du projet de création d'une forêt « primaire » dans les Ardennes**

Source : Journal Officiel Sénat du 01/11/2023, p. 7778.

## **Document 8. Tableau. Les produits non ligneux marchands de la forêt européenne**

Source : *State of Europe's Forests 2015*, Ed. Forest Europe Growing Life, p. 12.

## **Document 9. Carte. Les structures de propriété forestières en Europe.**

### **Part de la propriété forestière privée par région administrative NUTS 3 en Europe**

Source : Pulla Pamela, Schuck Andreas, Verkerk Pieter Johannes, Lasserre Bruno, Marchetti, Marco and Green Tim, 2013. *Mapping the distribution of forest ownership in Europe*. EFI Technical Report 88. 92 p.

## **Document 10. Carte. Intensité de la production forestière en Europe**

Source : Orazio Christophe, Kies Uwe, Edwards David et al., 2017. *Handbook for wood mobilisation in Europe. Measures for increasing wood supply from sustainably managed forests* Technical report. European forest Institute p. 13. DOI: 10.13140/RG.2.2.30261.78568

## **Documents 11. La stratégie européenne pour les forêts à l'horizon 2030**

### **- Document 11a. Texte. Une nouvelle conception de la gestion forestière**

Source : Commission Européenne, 2021. *Une nouvelle stratégie de l'Union Européenne pour les forêts pour 2030* ; p. 10 et 15. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52021DC0572>

### **- Document 11b. Texte. Des leviers pour l'action dans les forêts européennes**

Source : Commission européenne, *Une nouvelle stratégie de l'Union Européenne pour les forêts pour 2030*, 2021, p. 19. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52021DC0572>

**Document 12. Texte. Le bois énergie, première énergie renouvelable d'Europe aux possibilités insoupçonnées**

Source : Drège Pierre-Olivier, 2021. La forêt et le bois au cœur du green deal européen, *Déméter*, p. 207-218.

**Document 13. Le risque « tempête »**

**- Document 13a. Texte. Les effets des tempêtes sur la forêt**

Source : San-Miguel-Ayanz, J., de Rigo, D., Caudullo, G., Houston Durrant, T., Mauri, A. (Eds.), 2016. *European Atlas of Forest Tree Species*. Publication Office of the European Union, Luxembourg, p. 17.

**- Document 13b. Photographie. Effets de la tempête Gudrun en Suède.**

Crédit photographique : Göransson Åkeri, AP, 2006.

**Document 14. Texte. Les stratégies territoriales pour limiter le développement de grands feux**

Source : Curt Thomas, Rigolot Eric, 2020. Prévenir les risques d'incendies de forêt dans un contexte de changement global. *Sciences, eaux & territoires* n°33, p. 50-54.

**Document 15. Graphique. Utilisation des ressources en bois dans l'Union Européenne (en % du volume total)**

Source : Eurostat, 2011. *Forestry in the EU and the world. A statistical portrait*. Office des publications de l'Union européenne. 107 p.

**Document 16. Carte. Forêts et mouvement de *rewilding* à l'échelle du continent européen**

Source : Barraud Régis, 2020. Les références spatiales et temporelles des paysages forestiers du *rewilding* en Europe : imaginaires, discours et projets, *Projets de paysage*, n° 22. URL : <http://journals.openedition.org/paysage/9076> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.9076>

**Document 17. Carte. Les sans-domicile fixe du Bois de Vincennes**

Source : Grésillon Etienne, Amat Jean-Paul, Tibaut Aurélie, 2014. Les « sans domicile fixe » du bois de Vincennes : une précarité dans des espaces de durabilité, *Géocarrefour*, vol. 89/4. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/9569> (consulté le 13/10/2025)

**Document 18. Tableau. Estimation de l'évolution de la superficie de la forêt en France dans ses frontières actuelles**

Sources diverses dont :

- Inventaire forestier national. IGN. <https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique11> (consulté le 13/10/2025)

- Bastien Yves et Bournérias Marcel, 2007. Article « Forêts » dans *Encyclopedia Universalis* disponible sur : <https://www-universalis-edu-com> (consulté le 13/10/2025)

- Ministère des territoires de l'écologie et du logement. Données et statistiques. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-forets-en-france-synthese-des-connaissances-en-2023> (Consulté le 13/10/2025)

**Document 19. Figure. Modèle hypothétique de l'évolution de la forêt dans la vallée du Quioulès (Ariège, France)**

Source : Dubois Jean-Jacques (coord.), 1999. *Les milieux forestiers. Aspects géographiques*, SEDES, p. 299.

**Document 20. Texte. Le projet de l'association MiniBigForest la Forêt de Jean à Nantes, commandée par Nantes Métropole Habitat**

Source : site internet de l'association, <https://www.minibigforest.com/forests/la-foret-de-jean/#> (consulté le 13/10/2025)

**Document 21. La forêt de Fontainebleau**

**- Document 21a. Texte. Extrait du site Fontainebleau Tourisme**

Source : site internet de l'office du tourisme de fontainebleau. URL : <https://www.fontainebleau-tourisme.com/fr/preparer-son-sejour/destination-durable-et-en-transition/la-foret-de-fontainebleau-un-patrimoine-exceptionnel-a-protger/> (consulté le 13/10/2025)

**- Document 21b. Carte. Extrait de la carte topographique de la forêt de Fontainebleau**

Source : Géoportail, IGN <https://www.geoportail.gouv.fr/> (consulté le 13/10/2025)

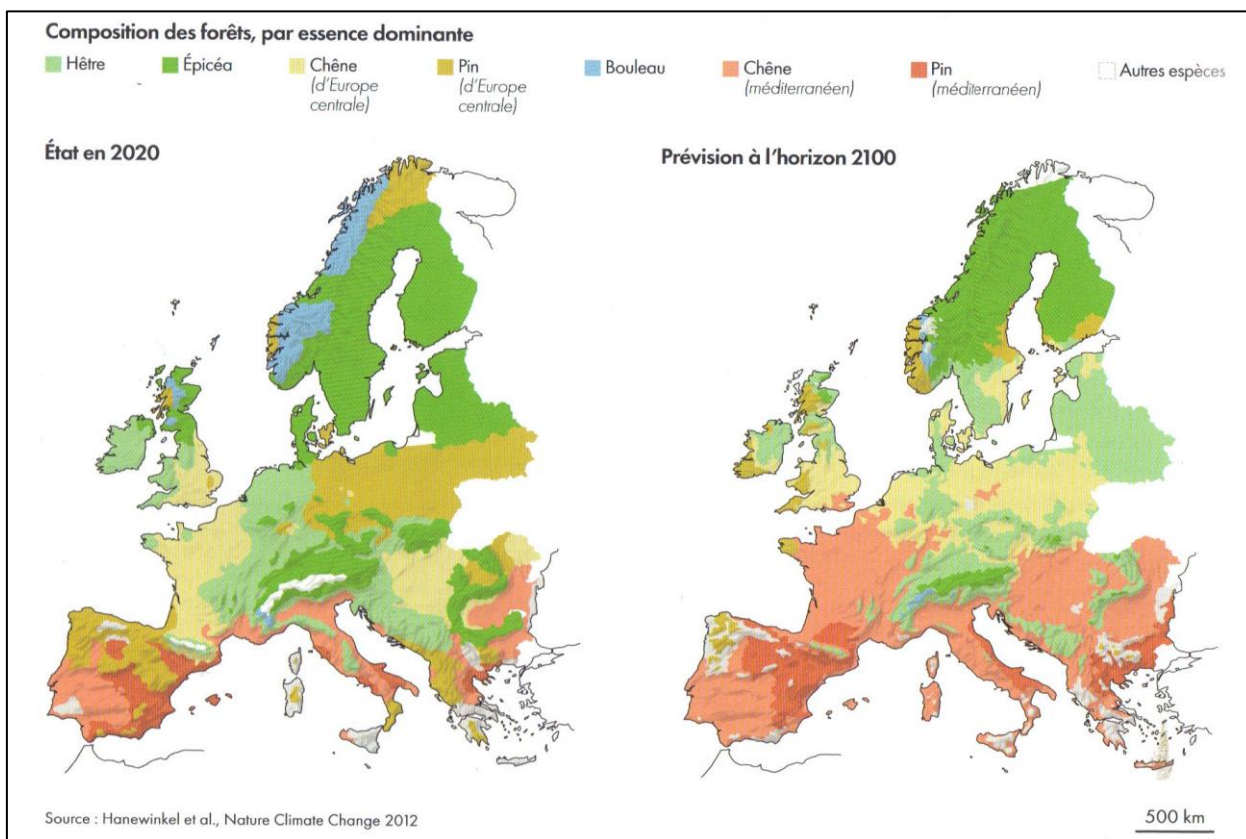
**- Document 21c. Texte et carte. « Forêt de Fontainebleau : l'ONF interdit la pratique de l'escalade sur le site du Restant du long rocher nord pour protéger des espèces végétales sensibles »** Source : site de l'Office National des Forêts : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/%2B1d62::foret-de-fontainebleau-lonf-interdit-la-pratique-de-lescalade-sur-le-site-du-restant-du-long-rocher-nord-pour-protger-des-especes-vegetales-sensibles.html> (consulté le 13/10/2025)

**Document 22. Texte et tableau. Le reboisement en Espagne**

Source : Boquete Eduardo Rico, 2004. Les reboisements en Espagne 1875-1975. In Corvol André (ed.), *Les forêts d'Occident*, Presses universitaires du Midi, p. 125-147. URL : <https://doi.org/10.4000/books.pumi.24921>

Tous les documents ont été consultés en 2025. Toutes les traductions sont du jury.

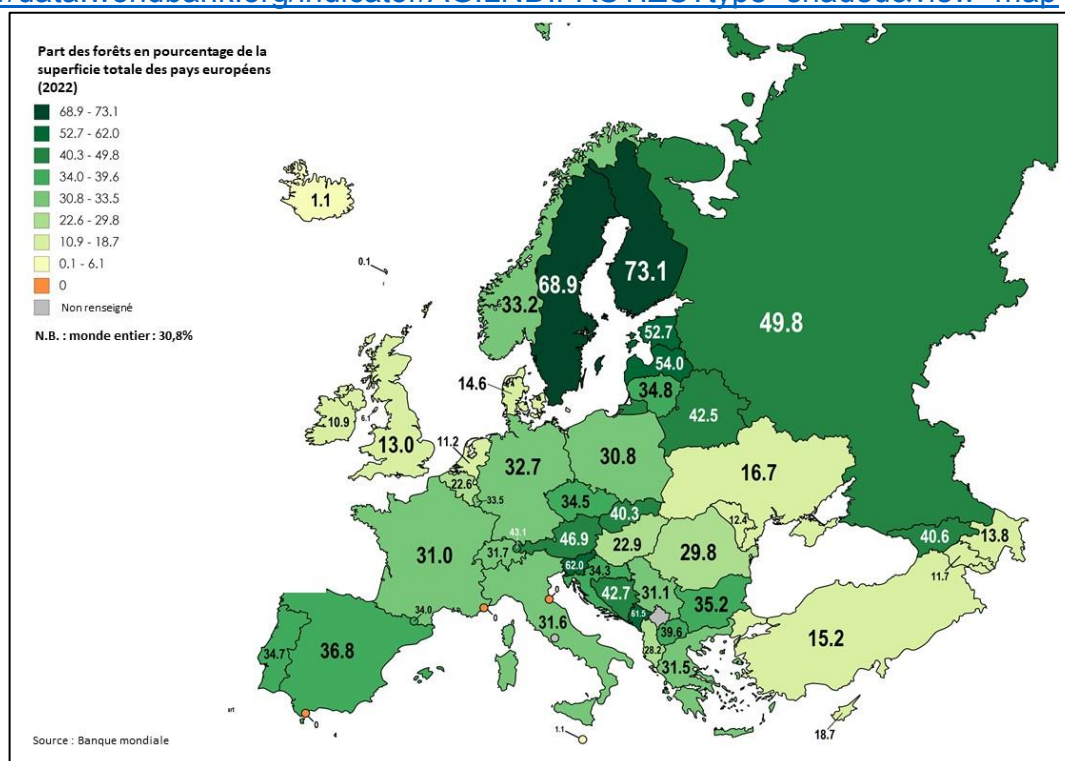
**Document 1. Les forêts européennes en 2020 et leur évolution à l'horizon 2100**  
 Source : Boulier Joël & Simon Laurent, 2022. *Atlas des forêts dans le monde*. Editions Autrement p. 62.



**Document 2. Part des surfaces boisées dans la superficie totale des pays européens**

Source : Banque Mondiale, 2022. Cartographie en ligne.

<https://data.worldbank.org/indicator/AG.LND.FRST.ZS?type=shaded&view=map> )



### **Document 3. La forêt « primaire » de Bialowieza (Pologne/Biélorussie)**

Source : Extraits de l'article « Bialowieza » de Agata Jackiewicz dans Auraix-Jonchière Pascale, Calas Frédéric, Connan-Pintado Christiane, Jackiewicz Agata, Tauveron Catherine (Dir.), 2024. *Abécédaire de la Forêt*. Éditions Honoré Champion, p. 57-61.

À cheval sur les territoires polonais et biélorusses, le complexe forestier de Bialowieza s'étend sur plus de 150 000 hectares. Situé sur la ligne de partage des eaux entre la mer Baltique et la mer Noire, riche d'une gamme d'habitats non forestiers associés (prairies humides, vallées fluviales), ce bien transfrontalier apparaît aujourd'hui comme une région irremplaçable de conservation de la biodiversité. Côté polonais, sur 63 000 hectares, 16 % composent le Parc national de Bialowieza. Ce cœur de la forêt, situé entre le village du même nom et les rivières Hwozna et Narewka, fait l'objet d'une protection stricte. Les visites n'y sont autorisées qu'en compagnie d'un guide naturaliste assermenté. Du côté biélorusse, la réserve de biosphère occupe au total 117 100 hectares. [...] La frontière qui sépare les deux territoires est physiquement fermée, tant pour les touristes que pour la grande faune sauvage.

Véritable sanctuaire de biodiversité quasiment le plus riche d'Europe, elle est classée zone Natura 2000 et inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979. On y trouve la plus grande population de bisons d'Europe, l'espèce emblématique du lieu. Visiter Bialowieza revient à retourner dans le passé pour voir à quoi ressemblaient les forêts avant que la main de l'homme n'entreprenne leur transformation. C'est une expérience précieuse pour tenter de comprendre ce qu'est véritablement la nature quand l'humanité n'interfère pas dans ses dynamiques. Car règnent ici en maître une faune et une flore vieilles de 10 000 ans. [...]

Cette vaste forêt est historiquement restée à l'écart de la plupart des influences humaines. Pourtant, les traces de la présence de l'homme y sont attestées depuis le Néolithique. [...]

L'histoire récente de Bialowieza montre que malgré son estimable valeur écologique et l'attachement grandissant des populations à son égard, son devenir est toujours incertain. En 2016, le gouvernement polonais issu du parti conservateur Droit et Justice (PiS) procède à des coupes de protection pour stopper la prolifération d'insectes xylophages, protéger le trafic routier et lutter contre les feux de forêt. Son plan prévoit, sur 10 ans, l'abattage de 180 000 m<sup>3</sup> de bois. La communauté scientifique, les activistes locaux et les associations de défense de l'environnement (Client Earth, Greenpeace, WWF) réagissent alors vivement. [...] En juin 2022, un mur anti migrants [...] est érigé dans le massif forestier sur une longueur d'environ 187 km. Humainement et politiquement contestable, il est source de fragmentation écologique et forestière, altérant la naturalité du site et la circulation de sa faune.

À l'évidence, le complexe forestier de Bialowieza ne mérite pas à proprement parler l'appellation « forêt vierge » [...]. Mais la proportion des éléments anthropogènes y est plus faible qu'ailleurs en Europe. Le parc de Bialowieza abrite une population animale d'une diversité étonnante. Grands mammifères, bisons, élans, cerfs, chevaux sauvages (*Konik*), loups et lynx côtoient rongeurs, reptiles et amphibiens. [...] Des arbres d'une très grande hauteur, jusqu'à 60 m, s'élancent fièrement vers le ciel. Un sous-bois très sombre, avec des végétaux de toutes tailles occupant différentes strates, offre un sol jonché d'arbres en décomposition. Laissé au sol, il constitue une aubaine pour une foule de plantes, champignons, insectes et animaux. [...] Des sons omniprésents (grognement de bisons, chants d'oiseaux, grincements d'arbres), des odeurs (de champignons, d'herbes...), des formes variées réunies dans des ensembles uniques, jouant des ombres et des lumières offrent une expérience sensorielle sans pareil.

Aujourd'hui, le parc de Bialowieza accueille de nombreux programmes de recherche internationaux ainsi que des projets artistiques magnifiquement filmés, photographiés et abondamment documentés. [...]

L'importance de Bialowieza et son devenir fragile ont motivé le botaniste français Francis Hallé dans son projet de création d'une forêt primaire en Europe de l'Ouest, entre le Grand Est français (les Ardennes, les Vosges) et les pays voisins, Luxembourg, Allemagne, Belgique. Ce projet œuvre à la création d'un vaste espace de dimension européenne et de grande superficie (environ 70 000 hectares) dans lequel une forêt intacte évoluera de façon autonome, renouvelant et développant sa faune et sa flore sans aucune intervention humaine, et cela sur une période de plusieurs siècles. Voir ainsi renaître une forêt sauvage donnera l'occasion à la société occidentale de réapprendre par l'expérience et l'émotion ce qu'est véritablement la nature quand l'homme n'interfère pas dans ses dynamiques.

#### **Document 4. Éléments de définition et d'étymologie**

##### **Document 4a. Définition et origine du mot « forêt »**

Source : Thiébault Stéphanie, 2011. *La forêt. Histoire, usages, représentations et enjeux*. CNRS éditions p. 11-13.

Aujourd'hui, la FAO, Fondation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, est la référence internationale. Elle définit [la forêt] ainsi : « Une surface contiguë de plus de 0,5 hectare, d'une largeur supérieure à 20 m, composée d'arbres d'au moins 5 mètres de haut à l'âge adulte et dont le feuillage couvre au moins 10% de la surface au sol ». Désormais appliqué à toutes les forêts du monde, cette définition tout à fait claire reste trop globale. Elle prend en compte de la même façon des plantations d'arbres, par exemple la forêt de pins des Landes, des forêts dites « primaires » comme les forêts tropicales, des forêts en bonne santé tout comme celles en dépérissement. De plus, elle est centrée sur l'arbre, l'écosystème forestier, souvent complexe, n'y est pas pris en compte.

##### *L'origine du mot forêt*

Forestis est un mot du bas latin qui apparaît à l'époque mérovingienne, il désigne un lieu où vivent les bêtes sauvages, une *Silva* où seul le roi a le droit de chasser [...]. En bas latin, le verbe *forestare* et le substantif *forasticus*, cités par le Grammairien Placidus (vers 450) signifient l'extérieur. *Forestare* viendrait donc du mot latin *foris* qui signifie « en dehors de ». Il a donné les termes forclos (mis dehors), forain (du dehors, étranger), en anglais, il se retrouve dans *foreigner* (étranger) d'où le *Foreign Office*, ministère des Affaires étrangères britanniques. En latin, *forestare* signifiait mettre au banc, exclure.

##### **Document 4b. Les « systèmes » forêts**

Source : Arnould Paul, 2001. Forêts : entre nature et société. Introduction au volume « Les forêts entre nature et société », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*. 78-2, p. 107-109.

Pour les géographes, la forêt est un *géosystème* ou mieux encore, un *sylosystème*. Pour eux, l'assiette spatiale des unités forestières est essentielle. Elle varie considérablement, de l'îlot boisé de quelques ares ou de la forêt linéaire de quelques dizaines de mètres de large au massif forestier géant tel le million d'hectares du pignada des Landes de Gascogne. Les historiens introduisent la notion de temps dans le sylosystème. [...]

La forêt est un *politicossystème* encadré par des coutumes, des ordonnances, des codes, des décrets dont les sédimentations successives permettent de mesurer la lenteur des évolutions et la grande inertie des constructions juridiques.

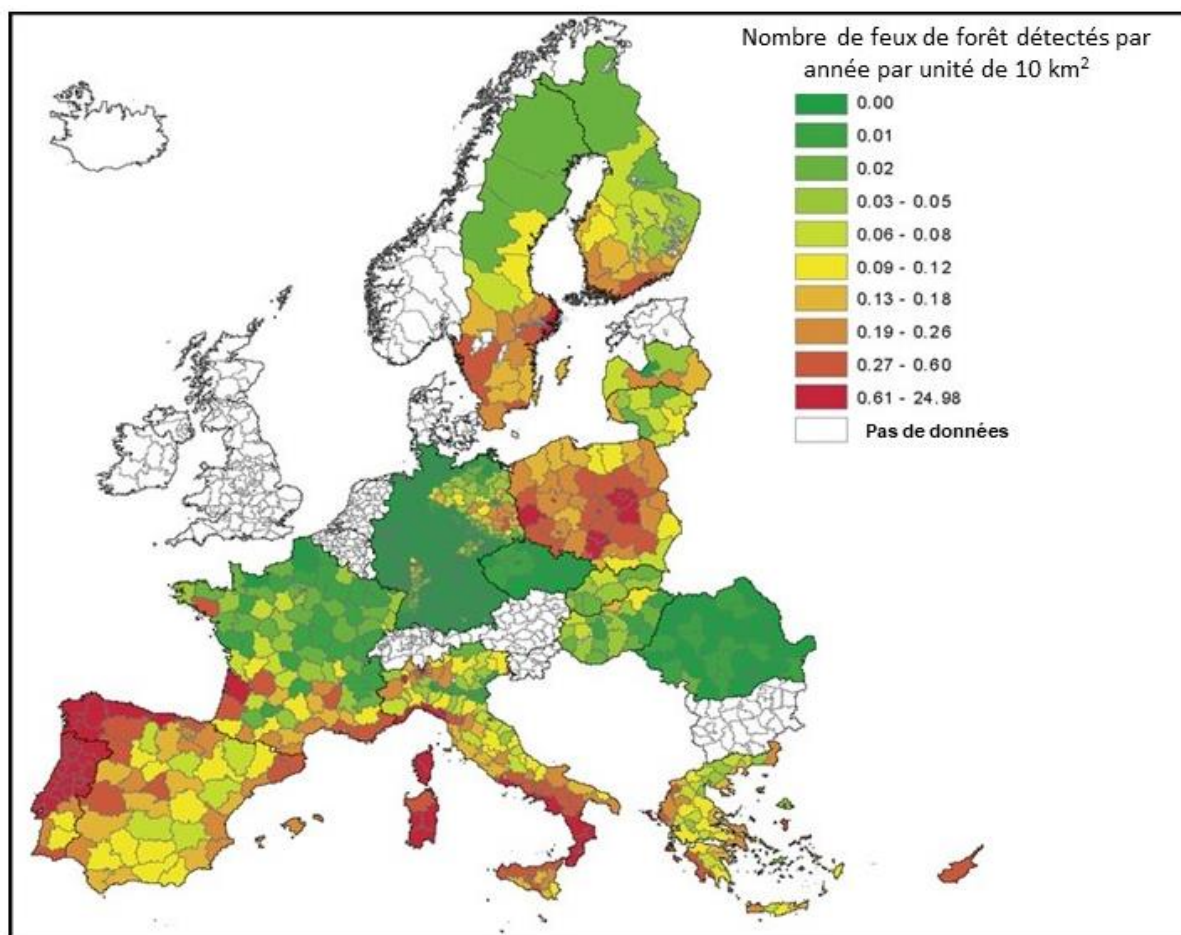
Les sociologues et les économistes décortiquent la forêt comme un *sociossystème* géré par des individus dont les histoires de vie sont signifiantes et structurées par des rivalités de groupes sociaux qui cherchent à contrôler le territoire forestier.

La forêt est enfin un véritable *psychossystème* perçu, représenté, idéalisé, symbolisé, imaginé, rêvé... objet de mythes, de légendes, de faits de mode et de discours.

## Documents 5. Incendies de forêt et évolution du risque d'incendie en Europe à l'horizon 2100

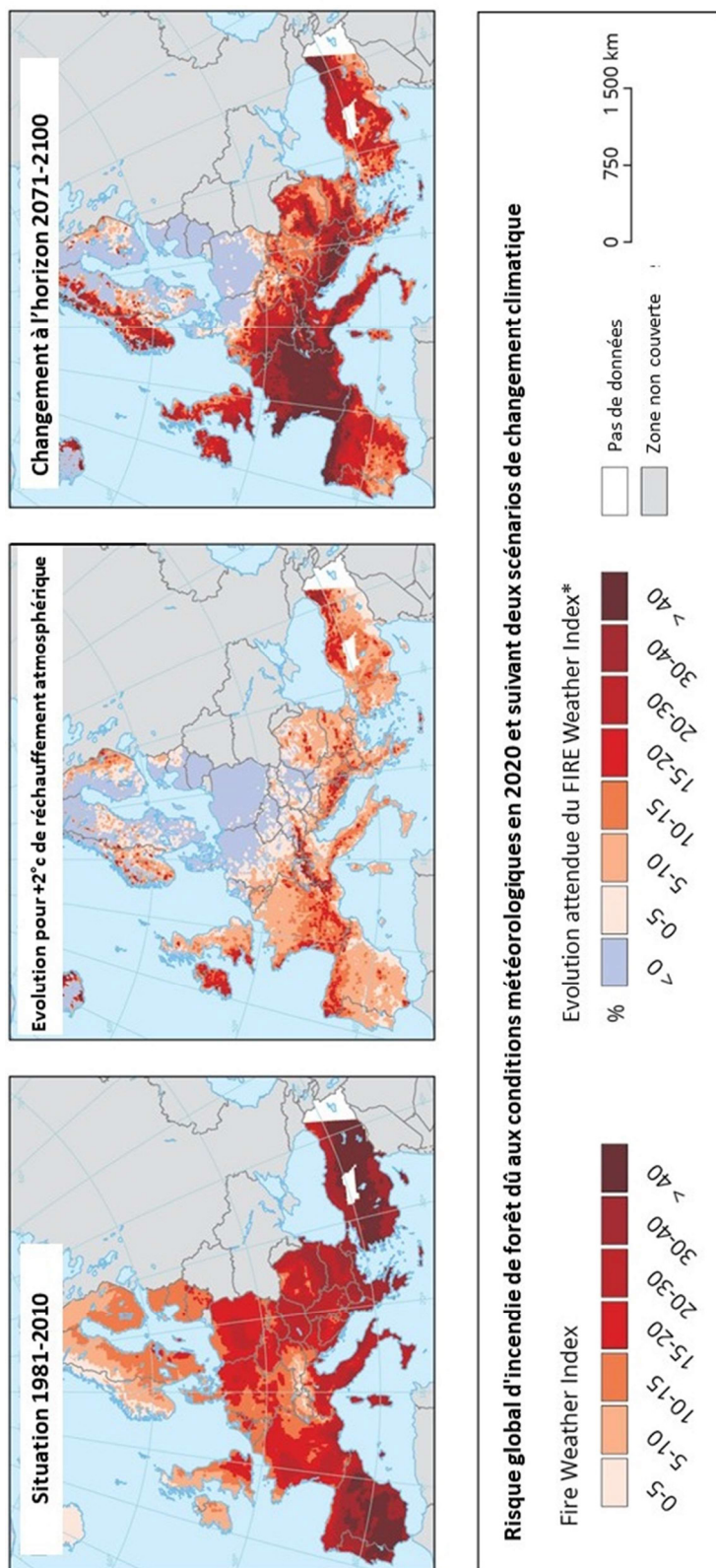
### Document 5a. Les feux de forêt recensés en Europe (période 2000-2006)

Source : Birot Yves (ed.), 2009. *Living with wildfires: what science can tell us. A contribution to the science-policy dialogue*. European Forest Institute discussion paper n°15, p. 13.



## Document 5b. L'Indice Forêt Météorologique (IFM) et son évolution sous l'effet du réchauffement atmosphérique

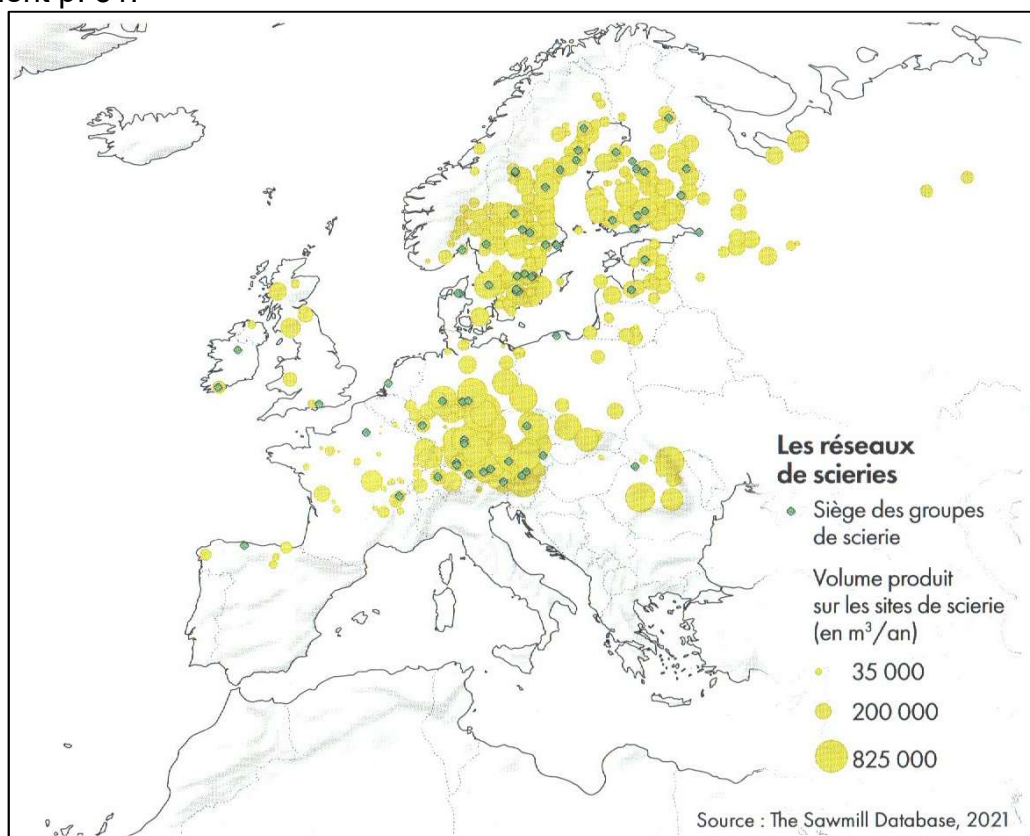
Source : European environment Agency adapté de Rigo, D., Libertà, G., Houston Durrant, T., Artés Vivancos, T., San-Miguel-Ayanz, J., 2017. *Forest fire danger extremes in Europe under climate change: variability and uncertainty*. Publication Office of the European Union, Luxembourg, 71 p. [https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/figures/overall-weather-driven-forest-fire/overall-weather-driven-forest-fire/111457\\_FIG02-CLIM035-MAP-Overall-weather\\_v5.png.75dpi.gif/download](https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/figures/overall-weather-driven-forest-fire/overall-weather-driven-forest-fire/111457_FIG02-CLIM035-MAP-Overall-weather_v5.png.75dpi.gif/download)



\* Le Fire Weather Index ou Indice Forêt Météorologique (IFM) caractérise la propension d'un feu de forêt à s'aggraver et se propager sous l'influence des conditions météorologiques. Il est évalué à partir de paramètres météorologiques : température, humidité de l'air, vitesse du vent et précipitations.

## Document 6. Les scieries en Europe

Source : Boulier Joël & Simon Laurent, 2022. *Atlas des forêts dans le monde*. Editions Autrement p. 31.



## Document 7. Questions au gouvernement en séance publique au Sénat par Madame Else Joseph, sénatrice Les Républicains des Ardennes, le 31/10/2023 au sujet du projet de création d'une forêt « primaire » dans les Ardennes

Source : Journal Officiel Sénat du 01/11/2023, p. 7778.

**Mme Else Joseph :** Nous sommes inquiets face aux perspectives de réalisation d'une forêt primaire dans le nord-est de l'Europe par l'association Francis Hallé. Cette dernière projette de sanctuariser 70 000 hectares de forêt. Ce projet transfrontalier aurait des implications considérables dans mon département, les Ardennes. Outre un flou sur le calendrier, ce projet exclurait les activités humaines pour 7 000 ans ! Adieu les promenades libres, les rêveries innocentes des promeneurs, ou leur joie de découvrir le patrimoine animal ou végétal ! Finis la chasse, la pêche, l'affouage... Va-t-on désormais installer des gradins pour observer la nature ? En effet, dans ce projet, les activités humaines n'auront plus leur place, si ce n'est sur des caillebotis ou lors de visites guidées...

Ce n'est pas la nature que l'on met sous cloche, mais bien l'homme ! Ce dernier est devenu le principal suspect... Pourtant, il a tout fait pour améliorer son rapport avec l'environnement. À ce titre, je peux témoigner du travail effectué par le parc naturel régional (PNR) des Ardennes pour protéger la biodiversité. Il est possible d'assurer le respect de nos activités et de nos traditions tout en respectant l'environnement.

Quand on entend que « les Ardennes ne se caractérisent pas par un caractère économique et touristique important », c'est tout simplement scandaleux ! Que fait-on de l'industrie forestière, soit plus de 350 000 mètres cubes de bois récoltés, alors que l'on développe partout la biomasse bois ? Nous nous interrogeons ! *Quid* des investissements du Conseil départemental des Ardennes dans la voie verte, classée route EuroVelo, au sein de cette belle vallée de la Meuse ?

## Document 8. Les produits non ligneux marchands de la forêt européenne

Source : *State of Europe's Forests 2015*, Ed. Forest Europe Growing Life, p. 12.

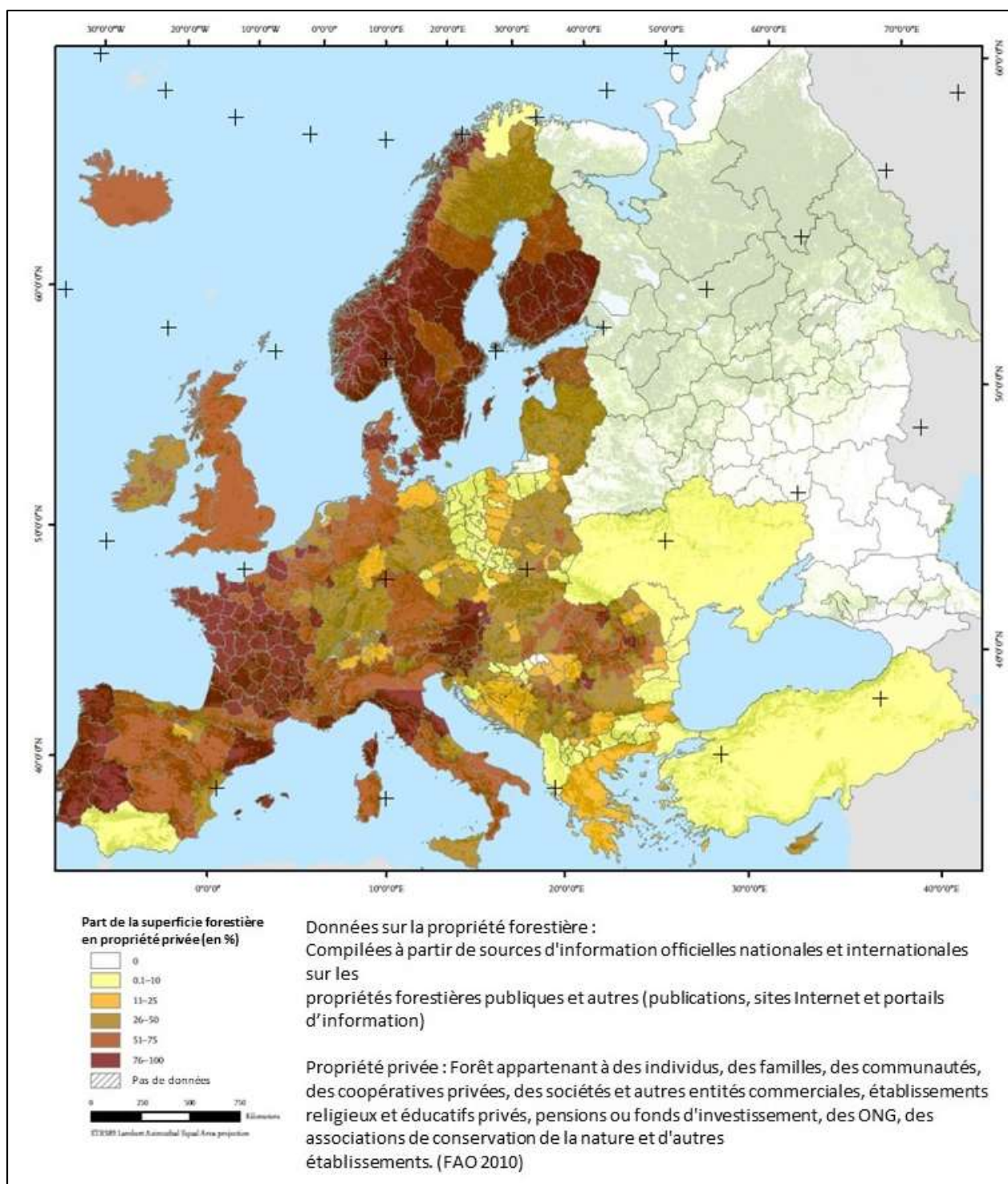
<b>Produits végétaux</b>	
Matériel brut pour outils et produits d'artisanat	0,7 %
Autres produits végétaux	20,9 %
Nourriture (champignons, fruits...)	29 %
Feuillage décoratif ou plantes ornementales	47,2 %
Produits pour médicaments, arômes, colorants...	1,5 %
Exsudats (résine...)	0,7 %
<b>Total produits végétaux</b>	<b>1,68 Mds € (100 %)</b>
<b>Produits animaux</b>	
Viande (chasse)	51,1 %
Animaux vivants	0,08 %
Miel et cire d'abeille	45,68 %
Matériel brut pour médicaments, colorants...	0,02 %
Peaux, animaux naturalisés, trophées	2,9 %
Autres produits animaux	0,21 %
<b>Total produits animaux</b>	<b>0,62 Mds € (100 %)</b>

N.B. : ne sont recensés ici que les produits commercialisés.

## Document 9. Les structures de propriété forestière en Europe.

### Part de la propriété forestière privée par région administrative NUTS 3 en Europe

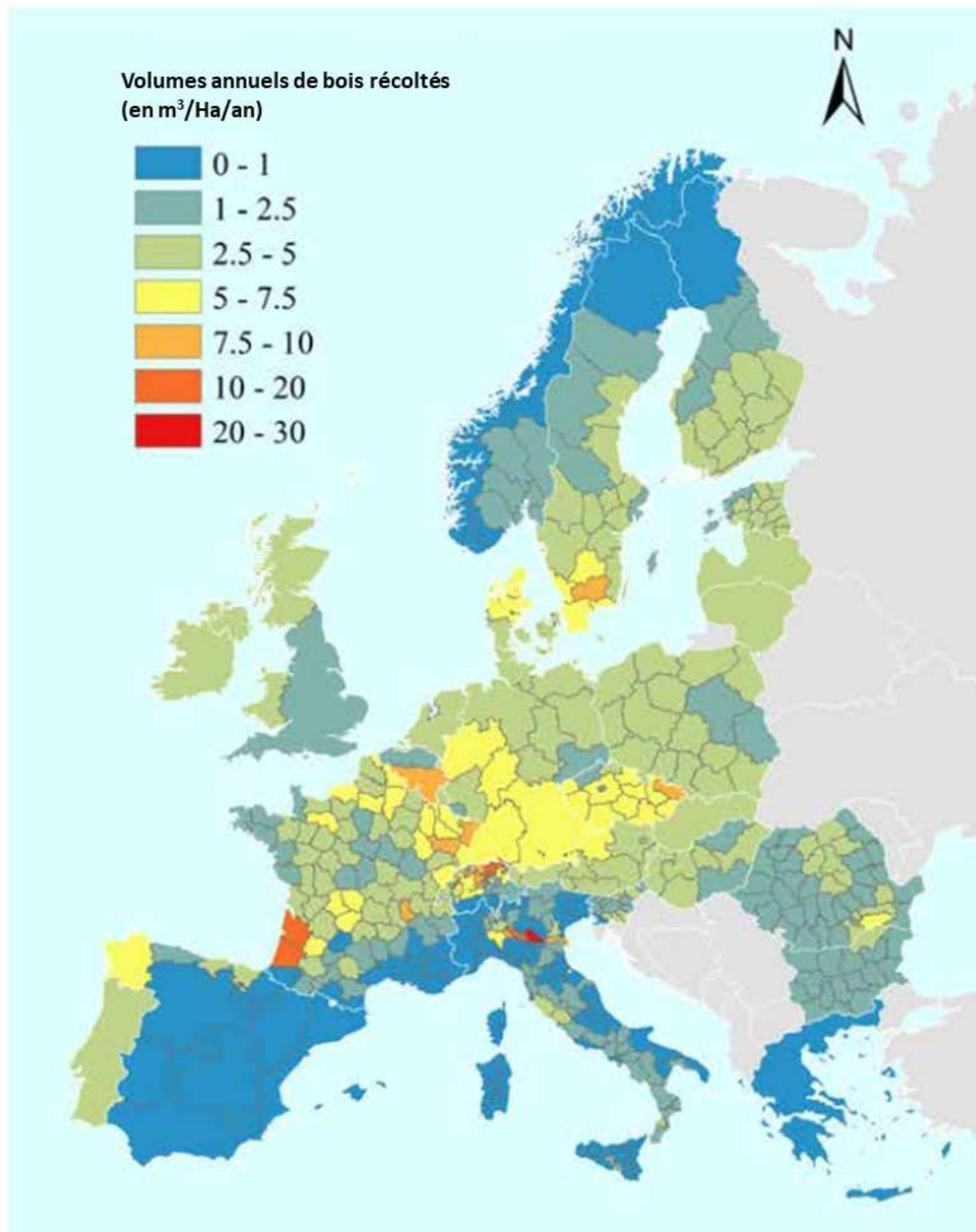
Source : Pulla Pamela, Schuck Andreas, Verkerk Pieter Johannes, Lasserre Bruno, Marchetti Marco and Green Tim, 2013. *Mapping the distribution of forest ownership in Europe*. EFI Technical Report 88. 92 p.



### Document 10. Intensité de la production forestière en Europe

Source : Orazio Christophe, Kies Uwe, Edwards David et al., 2017. *Handbook for wood mobilisation in Europe. Measures for increasing wood supply from sustainably managed forests* Technical report. European forest Institute, p. 13. DOI: 10.13140/RG.2.2.30261.78568

Légende : volume annuel de bois récolté en m<sup>3</sup> par hectare par unité administrative (2000-2010)



## Documents 11. La stratégie européenne pour les forêts à l'horizon 2030

### Document 11a. Une nouvelle conception de la gestion forestière

Source : Commission Européenne, 2021. *Une nouvelle stratégie de l'Union Européenne pour les forêts pour 2030*. URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52021DC0572> (p. 10 et 15)

Le secteur européen du tourisme a particulièrement souffert de la pandémie de COVID-19, mais celle-ci a également accru la demande de tourisme de proximité et de destinations moins fréquentées dans la nature et en plein air. La tendance croissante du tourisme de nature et des services de bien-être fondés sur la nature, pour autant qu'ils respectent la capacité d'accueil de l'environnement et la législation applicable, est l'occasion d'accélérer la transition écologique du secteur du tourisme, d'offrir d'importantes sources de revenus dans les zones rurales et d'y améliorer le bien-être, tout en continuant à promouvoir la conservation de la biodiversité et la préservation des stocks de carbone.

[...] Une conception commune de la gestion forestière durable a été convenue lors de la Conférence ministérielle paneuropéenne sur la protection des forêts (« Forest Europe ») [...]. La gestion forestière durable est définie en ces termes : « *entretenir et exploiter les forêts et les zones forestières d'une manière et à un rythme qui respectent leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur potentiel afin qu'elles puissent remplir, aujourd'hui et demain, leurs fonctions sur le plan écologique, économique et social au niveau local, national et mondial sans causer de dommages aux autres écosystèmes* ».

### Document 11b. Des leviers pour l'action dans les forêts européennes

Source : Commission Européenne, 2021. *Une nouvelle stratégie de l'Union Européenne pour les forêts pour 2030*.

URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52021DC0572> p. 19.

#### Exemples de systèmes de paiement publics et privés pour les services écosystémiques

Le **programme finlandais METSO** paie les propriétaires forestiers privés pour mettre leurs terres en jachère en faveur de la biodiversité. Les montants fournis dépendent de la valeur des terres et de la durée pendant laquelle la forêt sera mise en jachère.

La **taxe croate due par tous les citoyens impose** aux personnes physiques et morales exerçant des activités économiques et ayant un revenu supérieur à 400 000 EUR de payer 0,0265 % de leur revenu total pour bénéficier des services écosystémiques forestiers et, par l'intermédiaire d'un fonds national spécial, cette somme est distribuée aux propriétaires de forêts en fonction de la superficie forestière, conformément aux plans de gestion forestière.

Le **label français Bas Carbone** permet à des actions privées et publiques de compenser volontairement leurs émissions de gaz à effet de serre en soutenant financièrement des services environnementaux (actions à faible intensité de carbone) dans le domaine de la gestion forestière en France.

En 2019, le **Portugal** a lancé un programme pilote visant à payer les services écosystémiques forestiers dans deux parcs naturels couvrant la renaturalisation des plantations d'eucalyptus, la plantation d'espèces autochtones et le développement de produits non ligneux.

En Allemagne, la **législation fédérale sur l'eau** autorise les propriétaires de forêts à recevoir des compensations pour les restrictions en matière de gestion dans les zones de protection des eaux souterraines.

## **Document 12. Le bois énergie, première énergie renouvelable d'Europe aux possibilités insoupçonnées**

Source : Drège Pierre-Olivier<sup>1</sup>, 2021. La forêt et le bois au cœur du *green deal* européen, *Déméter*, p. 207-218.

Le bois constitue déjà la première source d'énergie renouvelable en Europe et en France, très largement devant l'éolien ou le photovoltaïque. L'essentiel de cette énergie est utilisé sous forme de chaleur, parfois associée, dans les programmes collectifs, à la cogénération électrique. En France, cela concerne surtout le bois de chauffage, notamment les bûches, utilisées dans des inserts et poêles performants (supérieur à 80 %) et bénéficiant du « label flamme verte ». Le bois de chauffage renvoie aux temps anciens de l'affouage<sup>2</sup>, toujours en vigueur dans les 11 000 communes forestières. [...] Le volume en est considérable, estimé à 21,5 millions de m<sup>3</sup>/an, et procure souvent aux petits propriétaires le seul revenu annuel de leur bois. Cette activité de fourmis, de quelques centaines d'euros par acteur et par an, relève de l'« économie grise ». Utile socialement, renouvelable et locale, elle pourrait être reconnue et valorisée, et, à ce titre, faire l'objet d'un régime fiscal approprié. Il ne faut désormais que dix stères de bois par an pour assurer une température constante de 19°C dans un pavillon de quatre pièces correctement isolé, chauffé par un poêle moderne n'émettant pas de particules fines. Ce mode de chauffage, peu technologique et décentralisé à l'extrême, ne semble pas mobiliser les décideurs ou les élus nationaux alors qu'il est plébiscité sur le terrain en zones rurales, dans les villes moyennes et désormais dans les grandes métropoles. En Allemagne, en Autriche ou en Suède, les chaudières à bois individuelles, alimentées automatiquement, aussi flexibles que des chaudières à gaz ou à fioul, brûlant des copeaux de bois ou des pellets, sont largement répandues. [...] Face à l'enjeu climatique, il serait pertinent de relancer un vaste programme de réseaux de chauffage collectif au bois (plaquettes forestières ou bois de récupération), une énergie par nature renouvelable, venant directement en substitution des énergies fossiles domestiques comme le fioul ou le gaz.

1. *Président de la Coopérative forestière Nord Seine Forêt 2a (NSF2a), président de la European Landowners' Organization (ELO) et ancien directeur général de l'Office national des forêts (ONF).*

2. *Affouage : possibilité donnée aux habitants d'une commune par le Code forestier (art. L243-2) de récolter du bois de chauffage dans les forêts communales.*

## **Document 13. Le risque « tempête »**

### **Document 13a. Les effets des tempêtes sur la forêt**

Source : San-Miguel-Ayanz, J., de Rigo, D., Caudullo, G., Houston Durrant, T., Mauri, A. (Eds.), 2016. *European Atlas of Forest Tree Species*. Publication Office of the European Union, Luxembourg, p. 17.

Le vent est un agent perturbateur naturel dans les forêts. Bien que les tempêtes fassent partie de la dynamique des écosystèmes forestiers, elles sont responsables de plus de 50 % des dommages primaires causés aux stocks forestiers en Europe. [...] On estime qu'environ 0,12 % du volume sur pied des forêts européennes est endommagé chaque année (1950-2010). Plus de 275 tempêtes ont été enregistrées en Europe au cours des 112 dernières années, ce qui signifie qu'en moyenne, près de 2,5 tempêtes ont lieu chaque année.

Les dégâts causés aux forêts ne se produisent pas seulement au moment de la tempête, lorsque les arbres sont brisés ou renversés, mais aussi par des agents ultérieurs comme les ravageurs et les maladies qui proviennent des arbres tombés (attaques de scolytes<sup>1</sup>), ou des incendies, qui peuvent survenir en raison de la grande disponibilité de matière ligneuse (combustible) au sol. [...]

Les prévisions des scénarios climatiques futurs indiquent une tendance à une augmentation du nombre et de l'intensité des tempêtes de vent en Europe. Cependant, la gestion forestière et les stratégies d'adaptation peuvent aider à atténuer les potentiels futurs dégâts causés par les tempêtes de vent.

*1. Scolyte : coléoptère qui se nourrit de bois mort mais qui peut s'attaquer aux arbres malades ou affaiblis (par une tempête ou la sécheresse).*

### **Document 13b. Effets de la tempête Gudrun en Suède**

En 2005, la tempête Gudrun a mis à terre 75 millions de m<sup>3</sup> de bois en Suède et au Danemark. Une partie des grumes a été stockée sur un ancien aéroport (photographie ci-dessous) en attendant de pouvoir être écoulées sur le marché.

Crédit photographique : Göransson Åkeri, AP, 2006.



## Document 14. Les stratégies territoriales pour limiter le développement de grands feux

Source : Curt Thomas, Rigolot Eric, 2020. Prévenir les risques d'incendies de forêt dans un contexte de changement global. *Sciences, eaux & territoires*, n°33, p. 50-54.

Les stratégies sylvicoles et territoriales d'atténuation du risque incendie jouent un rôle crucial pour résoudre la problématique des grands feux incontrôlables.

[...] Cette approche consiste à gérer l'espace rural et les zones de contact entre urbanisation et forêt de manière raisonnée à l'échelle du paysage :

- en fragmentant le paysage par des productions agricoles moins combustibles pour limiter la propagation du feu ;
- en débroussaillant localement pour créer des coupures de combustible qui, avec l'appui des pompiers, vont ralentir le feu et diminuer son intensité : dans les zones de départ de feux, en lisières de forêts, dans des positions topographiques favorables (crêtes), mais aussi dans les zones habitées exposées aux feux ;
- en développant le brûlage dirigé, une solution très efficace pour contrôler la végétation en sous-bois ou dans les formations non arborées ;
- en augmentant les prélèvements en forêt : produits bois et biomasse ;
- en sélectionnant des espèces moins inflammables et/ou résilientes après feu ;
- en favorisant les mélanges d'espèces, qui augmentent la probabilité de récupération post-feu.

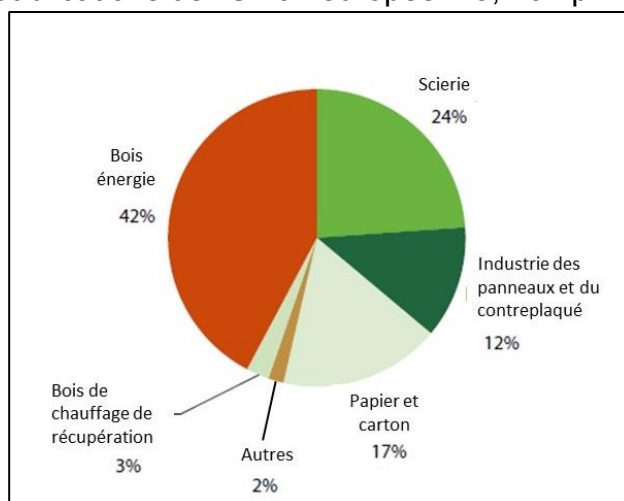
Les paysages ruraux et forestiers entretenus selon ces modalités peuvent ainsi devenir des paysages gérés intelligemment pour éviter la propagation des feux (*fire-smart landscapes*).

La gestion forestière est un moyen très efficace de réduire les incendies de forêt et leurs impacts : la forêt landaise en est un bon exemple, avec des incendies rares et de faible surface. La gestion sylvicole y est permanente, et les revenus tirés de l'exploitation du bois permettent de mettre en place des voies d'accès, des tours de guet, des citernes et des débroussailllements qui rendent la lutte beaucoup plus efficace. La topographie plane favorise aussi la détection des feux et l'accès des pompiers.

La forêt méditerranéenne ne peut pas prétendre à la même gestion car elle est beaucoup plus morcelée, moins rentable économiquement, et la topographie et l'accès sont souvent complexes. Mais elle a aussi des atouts car elle produit des biens marchands et non marchands (tourisme, biodiversité, paysage) qui peuvent être valorisés.

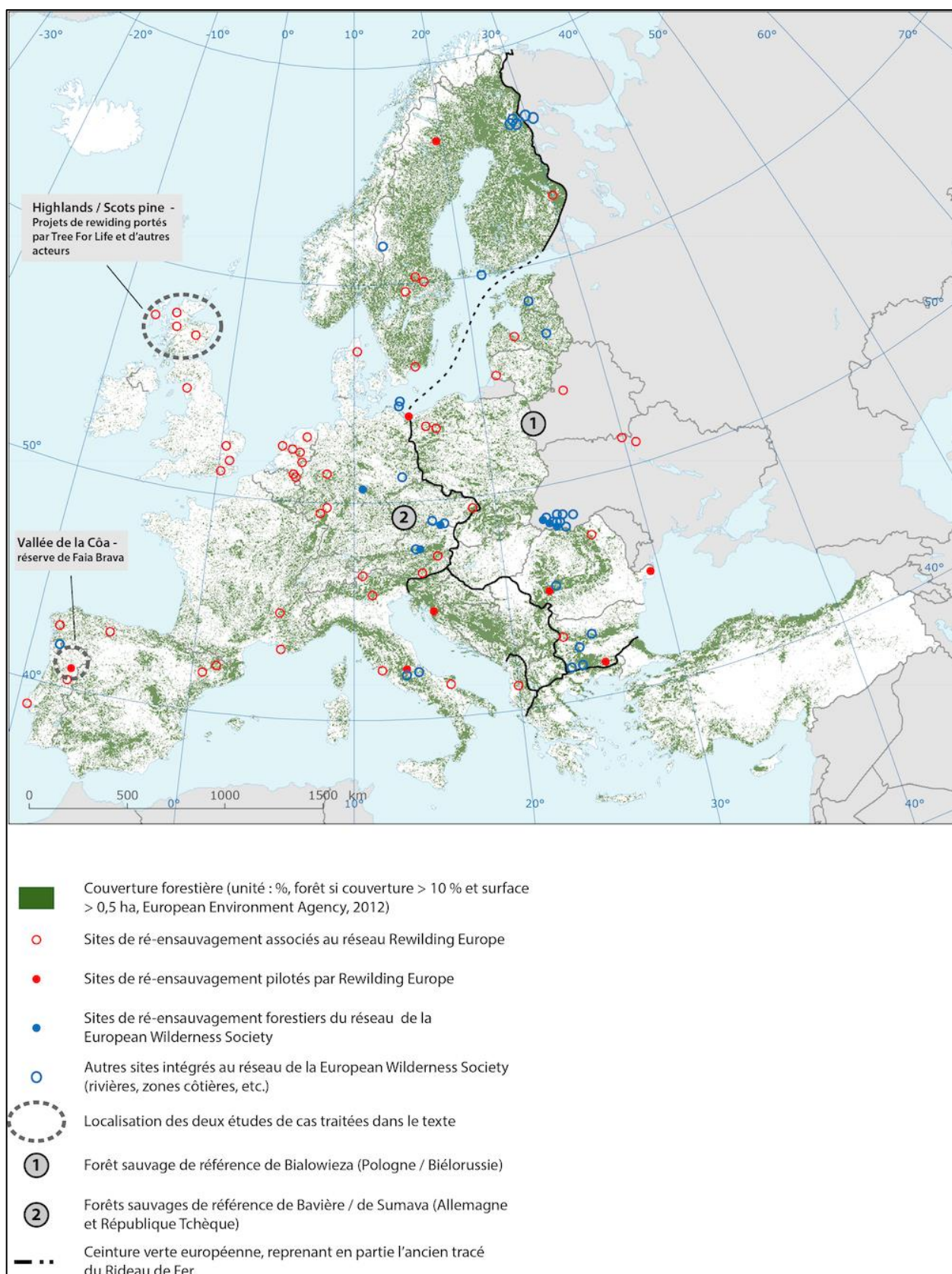
## Document 15. Utilisation des ressources en bois dans l'Union européenne (en % du volume total)

Source : Eurostat, 2011. *Forestry in the EU and the world. A statistical portrait*. Eurostat. Office des publications de l'Union européenne, 107 p.



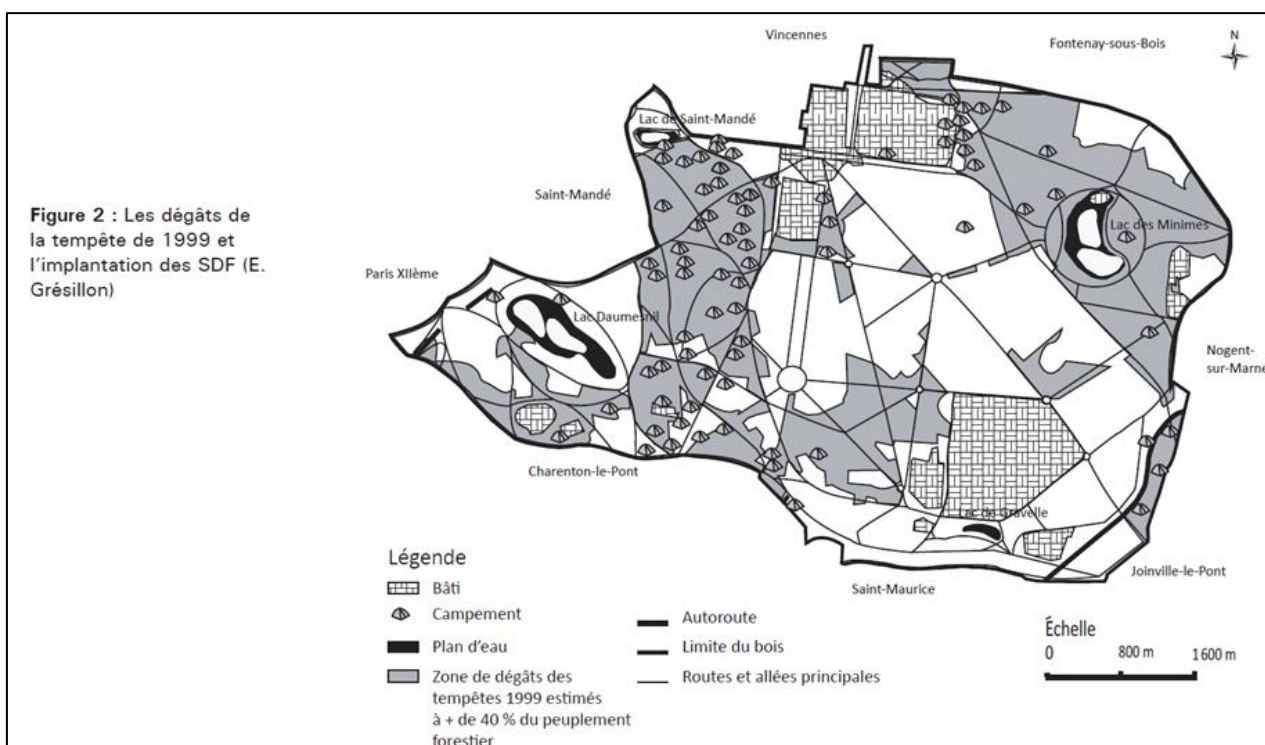
## Document 16. Forêts et mouvement de *rewilding* à l'échelle du continent européen

Source : Barraud Régis, 2020. Les références spatiales et temporelles des paysages forestiers du *rewilding* en Europe : imaginaires, discours et projets, *Projets de paysage*, n° 22. URL : <http://journals.openedition.org/paysage/9076> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.9076> (consulté le 13/10/2025)



## Document 17. Les sans-domicile fixe du Bois de Vincennes

Source : Grésillon Etienne, Amat Jean-Paul, Tibaut Aurélie, 2014. Les « sans domicile fixe » du bois de Vincennes : une précarité dans des espaces de durabilité, *Géocarrefour*, vol. 89/4. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/9569> (consulté le 13/10/2025)



## Document 18. Estimation de l'évolution de la superficie de la forêt en France dans ses frontières actuelles

Sources diverses dont :

- Inventaire forestier national. IGN. <https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique11> (consulté le 13/10/2025)
- Bastien Yves et Bournérias Marcel, 2007. Forêts dans *Encyclopedia Universalis*. URL : <https://www-universalis-edu-com>. (consulté le 13/10/2025)
- Ministère des territoires de l'écologie et du logement. Données et statistiques. URL : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-forets-en-france-synthese-des-connaissances-en-2023> (Consulté le 13/10/2025)

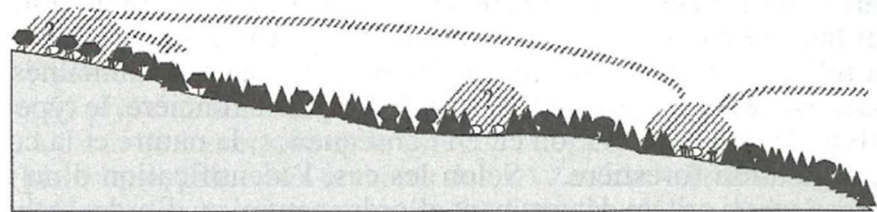
Date	Superficie (en millions d'hectares)
Vers 50 av. J.C.	40
1790	7
1840	9
1950	11
1985	14,1
2023	17,5

**Document 19. Modèle hypothétique de l'évolution de la forêt dans la vallée du Quioulès (Ariège, France)** Source : Dubois Jean-Jacques (coord.), 1999. *Les milieux forestiers. Aspects géographiques*, SEDES, p. 299.

**Modèle hypothétique de l'évolution de la forêt et des modes d'exploitation dans la vallée du Quioulès entre 2800 av. J.-C. et l'époque actuelle**  
(d'après D. Galop, Thèse de Doctorat, Toulouse, 1998)

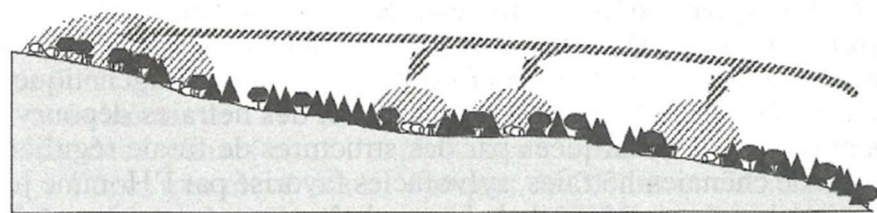
**2800 av. J.-C.**  
**Néolithique**

Faibles déforestations  
Pastoralisme de clairière itinérant



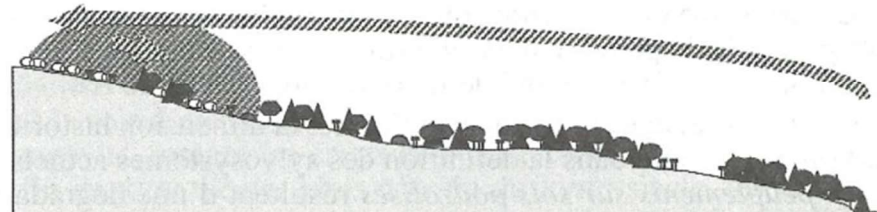
**1400 av. J.-C.**  
**Age du bronze**

Intensification du déboisement  
Extension du hêtre  
Pression pastorale extensive



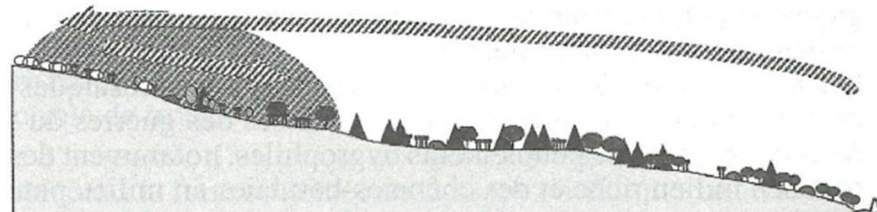
**IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle**

Mise en place d'un système sylvo-pastoral.  
Premières gestions ?  
Déforestations à toutes les altitudes



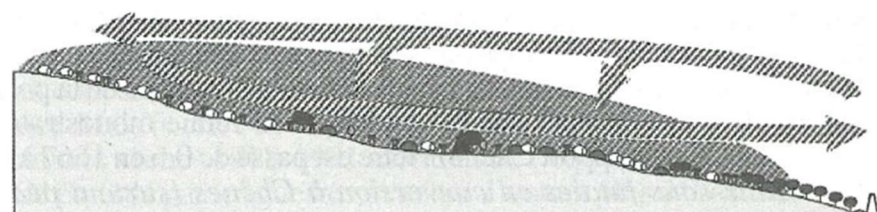
**XVII<sup>e</sup> siècle**

Accroissement des activités sidérurgiques  
Intensification de l'exploitation et gestion des forêts



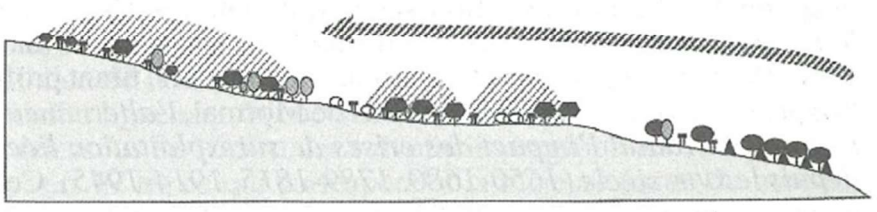
**XVIII<sup>e</sup> siècle**

Radicalisation du déboisement  
Disparition du sapin  
Essor de l'activité pastorale



**Actuel**

Diminution de la pression anthropique  
Reforestation



## Document 20. Le projet de l'association MiniBigForest la Forêt de Jean à Nantes, commandée par Nantes Métropole Habitat

Source : site internet de l'association, <https://www.minibigforest.com/forests/la-foret-de-jean/#> (consulté le 13/10/2025)

La volonté de Nantes Métropole Habitat a été de créer sa 1<sup>ère</sup> MiniBigForest dans une zone densément peuplée, au cœur de Nantes, quartier Bellevue : le terrain retenu avait en effet un espace suffisamment grand avec une bonne exposition au soleil, ainsi qu'un sol de qualité (sol argilo-limoneux, composé de sable ou de roche, typique des bords de Loire).

Située au cœur d'un quartier très urbanisé, la mini-forêt permettra de diversifier au niveau floristique et faunistique une pelouse ouverte à ce jour. Elle permettra également aux habitants des grands ensembles proches désireux de s'impliquer dans la vie du projet de se reconnecter à la terre et à la nature lors d'opérations d'entretien. Un espace fruitier est créé au sud de la parcelle, composé de 6 arbres fruitiers, 9 caseilliers, 12 framboisiers et 6 cassissiers.



## Document 21. La forêt de Fontainebleau

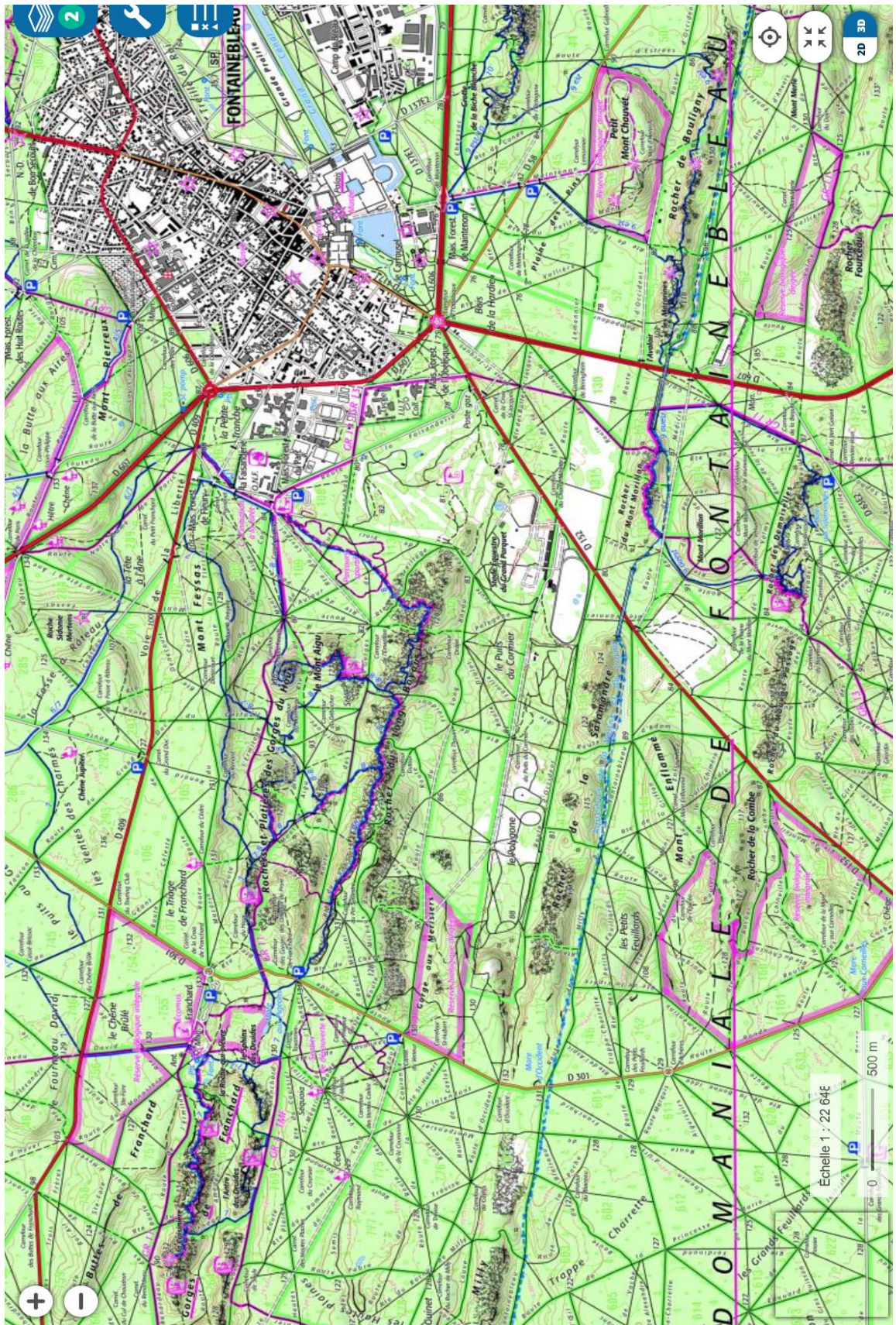
### Document 21a. Extrait du site Fontainebleau Tourisme

Source : site internet de l'office du tourisme de fontainebleau. URL : <https://www.fontainebleau-tourisme.com/fr/preparer-son-sejour/destination-durable-et-en-transition/la-foret-de-fontainebleau-un-patrimoine-exceptionnel-a-proteger/> (consulté le 13/10/2025)

Le massif forestier de Fontainebleau est constitué de trois forêts domaniales, gérées par l'Office National des Forêts : Fontainebleau (17 338 ha), Trois-Pignons (3 309 ha) et la Commanderie (2 500 ha). Il s'agit du plus grand ensemble forestier d'Île-de-France, véritable poumon vert pour cette région densément peuplée. Depuis près de deux cents ans, avec l'arrivée des peintres de l'école de Barbizon puis celle du train en 1849, la forêt de Fontainebleau est un haut lieu touristique. Elle reçoit environ 15 millions de visites par an. Ce qui en fait l'espace naturel le plus visité de France.

Cette forêt est reconnue internationalement pour ses paysages atypiques : des chênaies et hêtraies côtoient des secteurs de landes, de platières, des chaos rocheux de grès et des mers de sable. La forêt de Fontainebleau est également classée réserve mondiale de Biosphère par l'UNESCO. Elle abrite ainsi une faune et une flore exceptionnelles ainsi qu'une grande diversité de milieux avec plus de 5 685 espèces végétales et 6 000 espèces animales qui doivent être préservées. Pour toutes ces raisons, en 2012 le massif de Fontainebleau a été la première forêt labellisée Forêt d'Exception®.

Document 21b. Extrait de la carte topographique de la forêt de Fontainebleau  
Source : Géoportail, <https://www.geoportail.gouv.fr/> IGN consulté le 13/10/2025



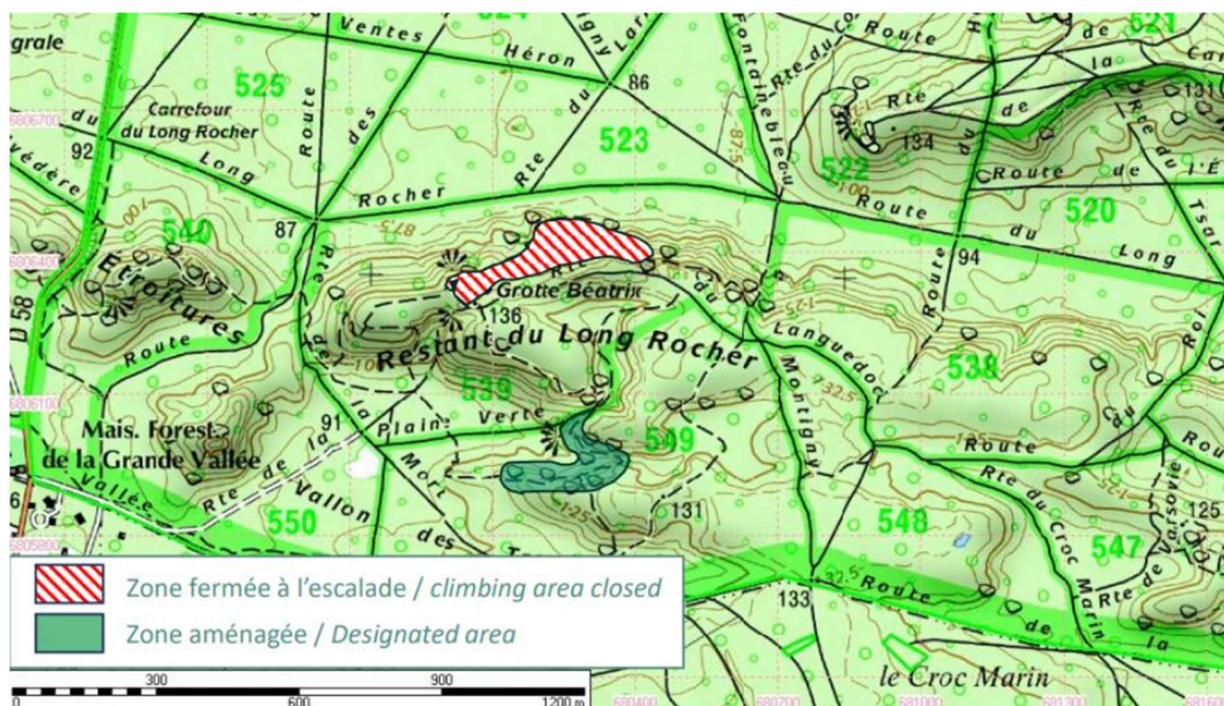
**Document 21c. « Forêt de Fontainebleau : l'ONF interdit la pratique de l'escalade sur le site du Restant du long rocher nord pour protéger des espèces végétales sensibles »**

Source : site de l'Office National des Forêts : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/%2B/1d62::foret-de-fontainebleau-lonf-interdit-la-pratique-de-lescalade-sur-le-site-du-restant-du-long-rocher-nord-pour-protoger-des-especes-vegetales-sensibles.html>  
(consulté le 13/10/2025)

En concertation avec les représentants locaux de l'escalade, l'Office National des Forêts a décidé de fermer, à compter du 16 octobre 2023, le versant nord du Restant du long rocher à la pratique de l'escalade.

Il héberge une **biodiversité remarquable directement menacée** par la fréquentation du public. Sa situation géologique et son orientation offrent des conditions propices au développement d'une remarquable bryoflore<sup>1</sup>. De nombreuses espèces de **mousses et lichens rares** recouvrent les blocs de grès. Pour certaines, cette station est l'**unique zone** de présence en Ile-de-France. [...] [Les espèces rares] sont essentiellement présentes sur les blocs rocheux car elles profitent très ponctuellement de la condensation de l'humidité ambiante, au contact de la pierre.

En tant que gestionnaire, l'ONF a la responsabilité de les protéger et faire en sorte de maintenir le bon état de conservation du site. Le démoussage des rochers et l'**usage de magnésie menacent de faire disparaître ces végétaux**. Pour les protéger, il a été décidé d'**interdire la pratique de l'escalade dans cette zone**.



1. Bryoflore : plantes aquatiques ou terrestres non vascularisées dont les espèces les plus connues sont les mousses et les sphaignes.

## Document 22. Le reboisement en Espagne

Source : Boquete Eduardo Rico, 2004. Les reboisements en Espagne 1875-1975. In Corvol André (ed.), *Les forêts d'Occident*, Presses universitaires du Midi, p. 125-147. URL : <https://doi.org/10.4000/books.pumi.24921>

Le 11 juillet 1877, la première loi sur le reboisement est promulguée [...].

L'une des préoccupations majeures des ingénieurs forestiers tient à l'érosion qui affecte gravement une grande partie du territoire espagnol et occasionne parfois d'importants désastres (inondations), cause d'importantes pertes humaines et économiques. C'est pourquoi les forestiers pressent de reboiser ces zones montagneuses, les plus touchées par les processus d'érosion, en essayant de convaincre les hommes politiques que le reboisement des sommets dénudés, des pentes ravinées par des torrents et des dunes profiterait à l'agriculture et aux habitants. Le 3 février 1888 voit la promulgation d'un décret qui incite à reboiser l'amont des bassins hydrologiques. Le 28 juillet de la même année voit la priorité donnée au reboisement des fleuves Júcar (Valence), Guadalentín (Murcie), Lozoya (Madrid) et des dunes du Sud-Ouest (Cadix et Huelva). Pour cette action, on dispose de quinze pépinières destinées à fournir les plans requis. Comme l'affirme le professeur Gómez Mendoza (1992), ces mesures reprennent la législation française, notamment la loi sur le gazonnement de 1864 et la loi sur la restauration des terrains de montagne de 1882, contemporaine de la loi italienne décidant le reboisement des terrains montagneux. [...]

Entre 1877 et 1895, 8 546 hectares ont été reboisés, 6 251 par plantation, 2 295 par semilles. 15 pépinières furent installées dans 9 provinces.

**Tableau : Surfaces reboisées dans la période 1877-1895**

Province	Surface	Espèce
Cadiz	4,00 Ha	Eucalyptus globulaire
Logrono	4,00 Ha	Chêne des Pyrénées
Madrid	232,00 Ha	Pin sylvestre
Murcia	1618,19 Ha	Pin d'Alep, Pin maritime
Oviedo	221,75 Ha	Chêne, Hêtre, Érable, Châtaignier
Zaragoza	197,2 Ha	Pin d'Alep, Chêne des Pyrénées

**OPTION C : « AMENAGEMENT »****Sujet : Territoires urbains et agriculture : quels enjeux d'aménagement ?**

Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique.

**Question 1 :** Proposez une définition de l'agriculture urbaine. Quels acteurs interagissent dans les projets d'agriculture urbaine ?

**Question 2 :** Que produisent les évolutions de l'agriculture sur les dynamiques des territoires urbains ? Quels sont les débats opérationnels associés ?

**Question 3 :** Comment la fonction alimentaire de l'agriculture est-elle reconsidérée dans le cadre des projets urbains ?

**Question 4 :** Grâce à quels types d'outils l'aménagement urbain prend-il en charge les enjeux des espaces agricoles ? Avec quels succès et quelles limites ?

**LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS****Document 1. Texte. Agriculture urbaine et urbanisme**

Source : Bognon S., Cormier L. (2018), « Agriculture urbaine et urbanisme : la terre et le faire, ce que cultiver la ville produit dans les espaces urbains », *Urbanités*, n°10. <https://www.revue-urbanites.fr/10-boqnon-cormier/>

**Document 2. Texte. Le PAEN, une innovation réglementaire**

Source : Trédan R., Perrin C. (2020), « Le PAEN, une innovation réglementaire. Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains à Canohès-Pollestres », dans C. Perrin et B. Nougarèdes (coord.), *Le foncier agricole dans une société urbaine. Innovations et enjeux de justice*, Cardère éd., pp. 101-126.

**Document 3. Visuel. Canohès sans le PAEN**

Source : Bulletin d'information de la ville de Canohès, 2013.

**Document 4. Tableaux. Avantages et limites de la ZAP et du PAEN**

Source : Réseau Fédération Nationale d'Agriculture Biologique – Site Web Territoires Bio - <https://territoiresbio.org/favoriser-les-installations-et-transmissions-en-bio/zap-et-paen-2-outils-pour-protger-la-vocation-agricole-des-terres-dans-le-long-terme/> - Consulté le 19/01/2025.

**Document 5. Texte. Le Projet Alimentaire Territorial de Mouans-Sartoux**

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Alimentation - <https://agriculture.gouv.fr/le-pat-de-mouans-sartoux-des-dispositifs-inedits-pour-aller-vers-une-alimentation-100-locale/> - Consulté le 19/01/2025.

**Document 6. Graphique. Les cinq dimensions de la publicisation des espaces agricoles périurbains**

Source : Clément C., Soulard C. (2016), « La publicisation des espaces périurbains agricoles dans le Lunellois, Languedoc. Un cadre d'analyse en géographie », *Annales de Géographie*, n°712, pp. 590-614.

**Document 7. Visuel et texte. Présentation de l'association Terres en villes**

Source : Terres en villes. « Réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations ». <https://terresenvilles.org/lassociation/presentation/> - Consulté le 19/01/2025.

**Document 8. Carte. Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT Plaine du Roussillon**

Source : Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon – Agence d'Urbanisme Catalane – juillet 2016.

[https://scot-roussillon.fr/wp-content/uploads/2020/11/SCOTPR\\_DOO\\_DPMEC\\_AP\\_23052023.pdf](https://scot-roussillon.fr/wp-content/uploads/2020/11/SCOTPR_DOO_DPMEC_AP_23052023.pdf)

**Document 9. Carte. Planification spatiale et agriculture urbaine**

Source : Tanguay C., Yengué J.-L. et Serrano J. (2018), « Planification spatiale et agriculture urbaine. L'exemple de l'agglomération tourangelle », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Hors-série 31 | septembre 2018. <http://journals.openedition.org/vertigo/22074>

**Document 10. Visuel. Les ambitions du Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole**

Source : Tanguay C., Yengué J.-L. et Serrano J. (2018), « Planification spatiale et agriculture urbaine. L'exemple de l'agglomération tourangelle », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Hors-série 31 | septembre 2018. <http://journals.openedition.org/vertigo/22074>

**Document 11. Texte. Le Mas Nouguier à Montpellier**

Source : Scheromm P., Jarrige F. (2020), « L'agriculture comme nature en ville ? Le cas de l'Agriparc du Mas Nouguier, Montpellier, France », *Urbanités, Villes méditerranéennes : regards sur les espaces ouverts métropolitains*, janvier 2020. <https://www.revue-urbanites.fr/vm-scheromm-jarrige/>

**Document 12. Texte. Le Parc des Jalles, premier parc naturel et agricole de la métropole bordelaise**

Source : Bordeaux Métropole - <https://www.bordeaux-metropole.fr/metropole/projets-en-cours/amenagement-territoire/grands-projets-damenagement/projets-nature/parc> - Consulté le 19/01/2025.

**Document 13. Tableau. Accès et usages des espaces agricoles (Parc des Jalles)**

Source : Banzo M., Valette E. (2006), « Les espaces non bâtis, enjeux de nouvelles pratiques et de nouveaux vécus urbains », *Sud-Ouest européen*, tome 22, pp. 27-39.

**Document 14. Carte. Le Parc des Jalles à Bordeaux**

Source : Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain - Projet de parc naturel et agricole des Jalles : enquête publique (juin-juillet 2021). <https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/projet-4663> - Consulté le 19/01/2025

**Document 15. Carte et texte. Les Territoires Agri-Urbains en Ile-de-France**

Source : Toubanc M. et Moquay P. (2021), « Le rural et l'urbain, deux catégories pour éclairer l'agri-urbain : une mise à l'épreuve réciproque », *Géographie, Économie, Société*, vol. 23, n°4, pp. 461-487. <https://doi-org.ezproxy.univ-perp.fr/10.3166/ges.2021.0013>

**Document 16. Texte. Le projet Europacity (Triangle de Gonesse)**

Source : Zembri-Mary G. (2020), « Pourquoi Europacity est un projet à risque ? », dans G. Zembri-Mary (dir.), *Quand l'incertitude s'invite dans les projets d'aménagement. Nouveaux contextes. Nouvelles pratiques*, Editions Le Manuscrit, pp. 67-114.

**Document 17. Visuel. L'installation d'exploitations agricoles dans le cadre d'un projet urbain**

Source : Darrot C., Pecqueur B., Marie M., Bodiguel L. *et al.* (2020), *Comprendre les systèmes alimentaires urbains : flux alimentaires, systèmes d'acteurs et formes urbaines* [Rapport de recherche], Laboratoires ESO et PACTE, Terres en Villes. [https://shs.hal.science/halshs-02987347/file/Frugal\\_LivretRecherche\\_04-LD.pdf](https://shs.hal.science/halshs-02987347/file/Frugal_LivretRecherche_04-LD.pdf)

**Document 18. Texte. La démarche AgriSCoT, grands principes et déclinaisons locales**

Source : Terres en villes (2012), *Prendre en compte l'agriculture dans les SCOT. La démarche*.

Tous les documents ont été consultés en 2025.

## Document 1. Agriculture urbaine et urbanisme

Source : Bognon S., Cormier L. (2018), « Agriculture urbaine et urbanisme : la terre et le faire, ce que cultiver la ville produit dans les espaces urbains », *Urbanités*, n°10. <https://www.revue-urbanites.fr/10-bognon-cormier/>

Depuis le début des années 2010, l'agriculture urbaine apparaît dans les opérations d'aménagement urbain (Robert, 2016). Plusieurs éléments concourent à ce renouvellement du rôle des aménageurs. D'une part, à l'échelle nationale, la législation vise à limiter le mitage des espaces agricoles et à la prise en compte, voire à la compensation, des impacts environnementaux de la conquête urbaine des espaces ruraux. D'autre part, le Schéma Directeur de la Région Île-de-France de 2013 (SDRIF) affirme que les espaces ouverts (non urbanisés) sont une « composante majeure des paysages franciliens » et que « la priorité est donnée à la limitation de la consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels, et donc au développement urbain par la densification des espaces déjà urbanisés ».

Dans la métropole parisienne, citons les exemples de l'agroquartier de la plaine Montjean (94), mêlant sur 40 ha un projet de densification urbaine et une gestion publique des espaces agricoles, et celui du Triangle de Gonesse (95) comptant 280 ha aménagés et sanctuarisant 400 ha de terres arables. Dans ces deux cas de figure, l'aménageur est aussi porteur du projet agricole – l'Établissement Public d'Aménagement ORSA (Orly-Rungis-Seine Amont) en association avec l'agence des espaces verts de la Région (AEV) et les communes pour la plaine Montjean et l'EPA Plaine de France en association avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'établissement rural), la Chambre d'agriculture, l'AEV et les communes pour le triangle de Gonesse. Tous affirment concourir à la densification métropolitaine et reconnaissent le caractère multifonctionnel de l'agriculture. L'agriculture, qui doit être le plus souvent maraîchère et biologique, est alors incluse dans les espaces ouverts du projet urbain et revêt un enjeu fort dans sa promotion commerciale et politique (Jarrige *et al.*, 2006). [...]

Une question majeure reste en suspens en zone urbaine dense comme en zone rurale, celle de la concordance des modèles urbanistiques et agricoles. Il semble qu'un hiatus persiste entre la demande (maraîchage biologique, en caricaturant) et le modèle productif dominant (des techniques agronomiques poussées pour maintenir des spécialisations agricoles régionales, pour forcer le trait là aussi). Cela interroge d'autant l'urbaniste (et sa légitimité) vis-à-vis d'un métier qu'il ne connaît pas (ou encore très mal). [...]

L'agriculture urbaine interroge l'urbanisme (et l'urbaniste !) dans ses deux domaines de compétences : la conception opérationnelle et l'aide à la décision publique. Son histoire, la diversité de ses formes contemporaines, les enjeux qu'elle soulève vis-à-vis de paradigmes établis, sans oublier la demande sociale dont elle ferait l'objet invite à conclure sur plusieurs points.

À l'échelle du projet, le développement des projets agri-urbains (l'agro-quartier serait-il le successeur de l'écoquartier ?) place l'urbaniste au cœur du processus d'aménagement d'espaces agricoles. La profession est donc amenée à dialoguer avec une myriade de nouveaux acteurs, incluant les agriculteurs eux-mêmes. À l'échelle de l'espace public, l'investissement habitant et entrepreneurial de l'agriculture urbaine transforme les usages et les représentations de l'espace (ou)vert classique. Le jardinage investissait déjà diverses formes de naturalité et différents rapports à la production alimentaire urbaine. L'agriculture urbaine contemporaine modifie désormais le rapport à ces espaces (ou)verts : de nouvelles modalités d'occupation de l'espace public se dessinent, incluant l'incursion de l'agriculture dans la

réglementation et la planification (Brédif et Pupin, 2012), voire dans de nouvelles formes d'action publique – on pense ici aux appels du type Parisculteurs qui se multiplient pour encadrer et même encourager une agrarisation de la ville (Ernwein et Salomon-Cavin, 2014). On peut attendre de cette transformation des acteurs de l'urbanisme (et de leurs attributions) une meilleure interconnaissance, un savoir renouvelé sur les problématiques agricoles en ville, des décloisonnements entre espaces publics et espaces privés.

## **Document 2. Le PAEN, une innovation réglementaire**

Source : Trédan R., Perrin C. (2020), « Le PAEN, une innovation réglementaire. Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains à Canohès-Pollestres », dans C. Perrin et B. Nougarèdes (coord.), *Le foncier agricole dans une société urbaine. Innovations et enjeux de justice*, Cardère éd., pp. 101-126.

Le PAEN de Canohès-Pollestres est situé dans la plaine du Roussillon immédiatement au sud-ouest de Perpignan. Il couvre 281 ha sur les communes de Canohès et Pollestres, toutes deux membres de Perpignan Méditerranée Métropole (PMM). Depuis 1950, plus de la moitié de la superficie de Canohès a été artificialisée, principalement du fait de l'urbanisation. Canohès comptait 1512 habitants en 1968, 3568 en 1990 et 5540 en 2015. Avant l'instauration du PAEN, le village s'étendait essentiellement vers l'est, en direction de la Prade, une zone humide potentiellement inondable occupée par des prairies de fauche. Les coteaux et le plateau agricole attenants [...] comprennent des parcelles de vignes (70 ha) et quelques hectares d'oliviers. Mais un tiers de la surface du PAEN était en friche en 2009. [...] Cette déprise agricole est renforcée par un blocage foncier : les ventes de terres agricoles sont peu nombreuses et le faire-valoir indirect reste exceptionnel. Les propriétaires refusent de vendre ou de louer leurs terres, même lorsque celles-ci ne sont plus cultivées. [...] Pour les acteurs rencontrés, le PAEN est considéré comme une initiative partiellement réussie. Pour tous, son principal acquis réside dans la protection efficace des terres de l'artificialisation. Le périmètre est rendu durablement inconstructible, quels que soient les élus qui pourront se succéder. Plusieurs acteurs soulignent d'ailleurs le courage politique du maire, qui a maintenu le projet malgré le mécontentement des propriétaires fonciers et d'investisseurs immobiliers. De plus, le dispositif garantit qu'il n'y aura pas de voisinage gênant pour les agriculteurs installés et il a permis de financer plusieurs études, notamment sur le foncier ou le réseau hydraulique. En revanche, il n'empêche pas pour le moment les comportements de rétention de terres : il n'a pas dynamisé le marché de ventes de terres, ni encouragé le faire-valoir indirect. [...] Le dispositif n'empêche pas non plus l'usage récréatif des terres agricoles, ni la cabanisation. La surveillance des achats par la Safer [Société d'aménagement foncier et d'établissement rural] peut en partie les prévenir. Deux cas de vente à des prix non agricoles au sein du périmètre nous ont été rapportés, prix qui font référence ensuite et qui limitent l'accessibilité au foncier. [...]

La faible relance de l'agriculture au sein du PAEN s'explique peut-être par le rôle secondaire accordé à l'agriculture dans le projet. Dans les documents écrits, les objectifs agricoles, paysagers, environnementaux et récréatifs ne sont pas priorités. Les fonctions économiques, alimentaires, environnementales ou sociales de l'agriculture ne sont pas mentionnées. Seules les fonctions paysagères (paysage non bâti) et de gestion des risques naturels (incendies, inondation) sont mises en avant. Préserver l'agriculture apparaît en fait comme un moyen plus qu'une fin dans les documents. Dans les entretiens, l'objectif paysager semble prévaloir sur l'objectif

environnemental, qui lui-même semble prioritaire par rapport au maintien de l'agriculture. [...]

Les rapports de force et conflits entre acteurs urbains et agricoles ont probablement aussi retardé la mise en œuvre du programme d'action. On constate une méfiance réciproque entre collectivités locales et organismes professionnels agricoles (OPA). Les OPA ne considèrent pas les collectivités comme compétentes et/ou légitimes pour porter une action agricole. [...]

Du point de vue des relations entre la ville et l'agriculture, le dispositif PAEN s'inscrit dans une logique de séparation, voire de ségrégation, entre urbanisation, agriculture et environnement. [...] Serrano & Vianey (2007) soulignent de même la fonction d'affichage des ZAP. Si elles protègent le foncier agricole, elles ne règlent pas les difficultés liées à l'activité agricole. Le zonage sanctuarise l'espace ouvert et peine à mettre en place des interrelations entre ville et agriculture (Poulot, 2011).

NB : PAEN = Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains ; ZAP = Zone agricole protégée

### Document 3. Canohès sans le PAEN

Source : Bulletin d'information de la ville de Canohès, 2013.



#### Document 4. Avantages et limites de la ZAP et du PAEN

Source : Réseau Fédération Nationale d'Agriculture Biologique – Site Web Territoires Bio - <https://territoiresbio.org/favoriser-les-installations-et-transmissions-en-bio/zap-et-paen-2-outils-pour-protéger-la-vocation-agricole-des-terres-dans-le-long-terme/>  
Consulté le 19/01/2025.

Les avantages de la ZAP	Les limites de la ZAP
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Protège la vocation agricole des terres sur le long terme</li><li>▶ Évite la spéculation et permet de limiter le prix des terres</li><li>▶ Évite le mitage</li><li>▶ Sécurise et favorise la relance d'une activité (investissement, amélioration du sol, remise en culture ...)</li><li>▶ Exprime une reconnaissance intrinsèque de l'identité agricole du territoire et suscite une réflexion sur la mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'agriculture plus large</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Reste une action volontaire de la commune et ne peut être imposé sans son accord</li><li>▶ N'interdit pas définitivement les changements d'occupations des sols, bien qu'elle les soumette à l'avis de la Chambre d'agriculture, de la commission d'orientation agricole et du Préfet</li></ul>

Les avantages du PAEN	Les limites du PAEN
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Protection très forte puisque le périmètre ne peut être modifié que par décret interministériel</li><li>▶ La mise en place conjointe d'un programme d'action permet de proposer et de mettre en œuvre un projet de développement agricole pour le territoire</li><li>▶ Le droit de préemption dédié permet à la collectivité de mener des opérations de maîtrise foncière de manière plus aisée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Ne peut-être imposé aux communes concernées</li><li>▶ Le conseil départemental ne dispose pas de moyens supplémentaires pour leur mise en œuvre, alors que le programme d'action en nécessite</li><li>▶ Dispositif encore peu mis en œuvre</li></ul>

#### Document 5. Le Projet Alimentaire Territorial de Mouans-Sartoux

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Alimentation - <https://agriculture.gouv.fr/le-pat-de-mouans-sartoux-des-dispositifs-inédits-pour-aller-vers-une-alimentation-100-locale> - Consulté le 19/01/2025.

À Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), près de Cannes, l'alimentation, la santé publique et le respect de l'environnement sont des sujets conducteurs des politiques locales. Labellisé depuis 2017, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) se déploie avec différents axes qui impliquent les quelques 10 000 habitants de tous âges. [...] Ce projet est lauréat du Programme national pour l'alimentation (PNA) de 2017. Interview de Gilles Pérole, adjoint au Maire de Mouans-Sartoux, délégué enfance-éducation-alimentation.

##### Pourquoi créer une régie municipale agricole ?

En 2010, nous nous étions fixés comme objectif d'atteindre une totale autonomie alimentaire en légumes en 4 ans. En 2011, nous avons créé un dispositif inédit en France : une régie agricole municipale, car nous n'avions pas assez d'agriculteurs pour nous fournir en produits locaux. Aujourd'hui, sur 6 hectares, les 3 agriculteurs salariés de la commune produisent 96% des fruits et légumes consommés sur les 6 groupes scolaires et crèches de Mouans-Sartoux. Cela représente 1 300 repas par jour. Grâce à une unité de transformation, nous surgelons les légumes pour être autonomes toute l'année. [...]

## Que propose le Projet alimentaire territorial de la commune ?

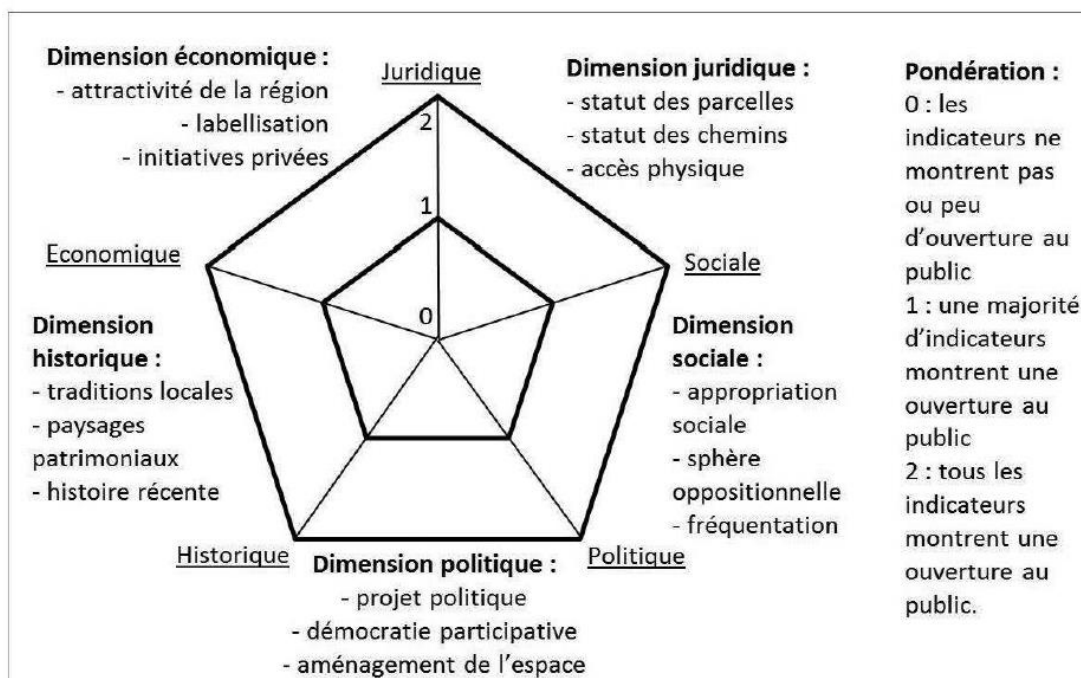
En 2016, nous avons souhaité poursuivre sur cette logique, passer d'un projet de restauration scolaire à un projet plus global. Notre Projet alimentaire territorial a été reconnu en 2017. Il comporte 5 axes de travail : réinstaller des agriculteurs sur la commune (notre région très touristique est confrontée à des problématiques de foncier), faire en sorte que l'alimentation durable crée des échanges économiques, développer un axe d'éducation alimentation durable (pour toutes les tranches d'âges et toutes les franges sociales – c'est dans ce cadre qu'a notamment été lancée la Maison d'éducation à l'alimentation durable –, contribuer à la recherche dans l'alimentation. Nous avons constaté que 87% des familles ont modifié leurs pratiques alimentaires. [...]

## Quels sont les projets en cours ?

La dimension respect de l'environnement est indissociable de la santé publique et de l'agriculture durable, c'est un défi à relever collectivement. C'est pourquoi, la commune de Mouans-Sartoux porte un projet d'accès au foncier et de création de hameau agricole avec des logements à prix modéré pour que des agriculteurs puissent venir s'installer et se loger sur notre commune.

## **Document 6. Les cinq dimensions de la publicisation des espaces agricoles périurbains**

Source : Clément C., Soulard C. (2016), « La publicisation des espaces périurbains agricoles dans le Lunellois, Languedoc. Un cadre d'analyse en géographie », *Annales de Géographie*, n°712, pp. 590-614.



## Document 7. Présentation de l'association Terres en villes

Source : Terres en villes. « Réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations ». <https://terresenvilles.org/lassociation/presentation/> - Consulté le 19/01/2025.

### NOS VALEURS



Terres en villes et ses membres prônent une agriculture périurbaine

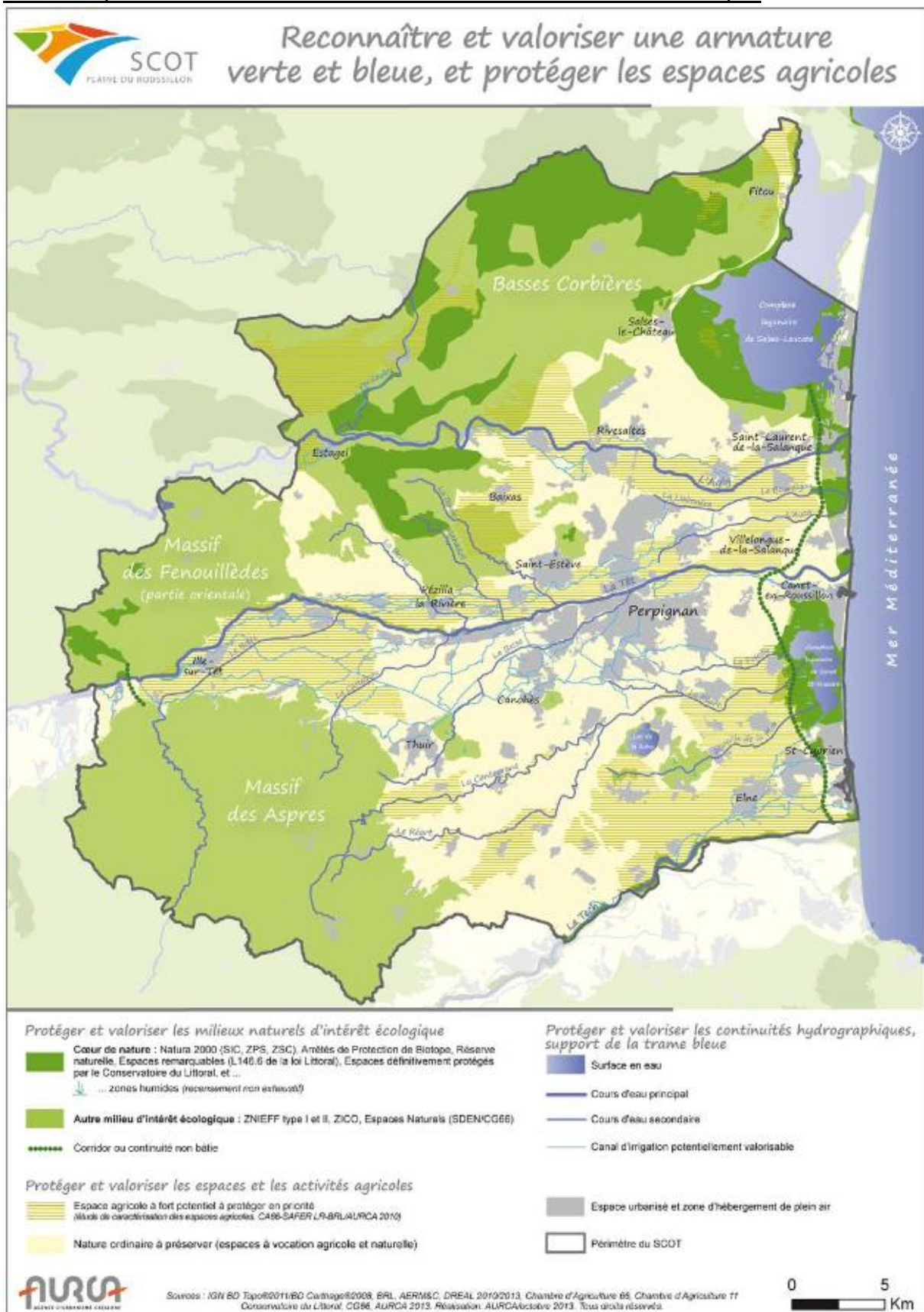
- pérenne,
- économiquement viable et socialement vivable,
- respectueuse du milieu naturel et du territoire,
- prenant en compte les demandes urbaines,
- engagée en faveur de la qualité de ses produits, de ses services et de ses pratiques.

Terres en villes et ses membres prônent une agglomération soucieuse Pour favoriser le dialogue entre Agriculture et Ville, Terres en villes et ses membres privilégient

- d'associer l'ensemble des acteurs à la gouvernance territoriale
- de rechercher un aménagement équilibré du territoire, garantissant la qualité de vie,
- de préserver ses espaces agricoles, naturels et forestiers, par le choix de la densification et de la protection forte des espaces ouverts,
- d'économiser et de préserver l'énergie,
- de valoriser la production agricole locale sur le bassin de consommation,
- de prendre en compte les demandes des agriculteurs.
- l'éducation des acteurs et des habitants à l'agriculture et à la ville,
- une démarche de co-construction des politiques agricoles périurbaines - les projets agri-urbains - entre élus locaux et monde professionnel en 6 étapes. Celle-ci est également ouverte aux autres acteurs.

## Document 8. Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT Plaine du Roussillon

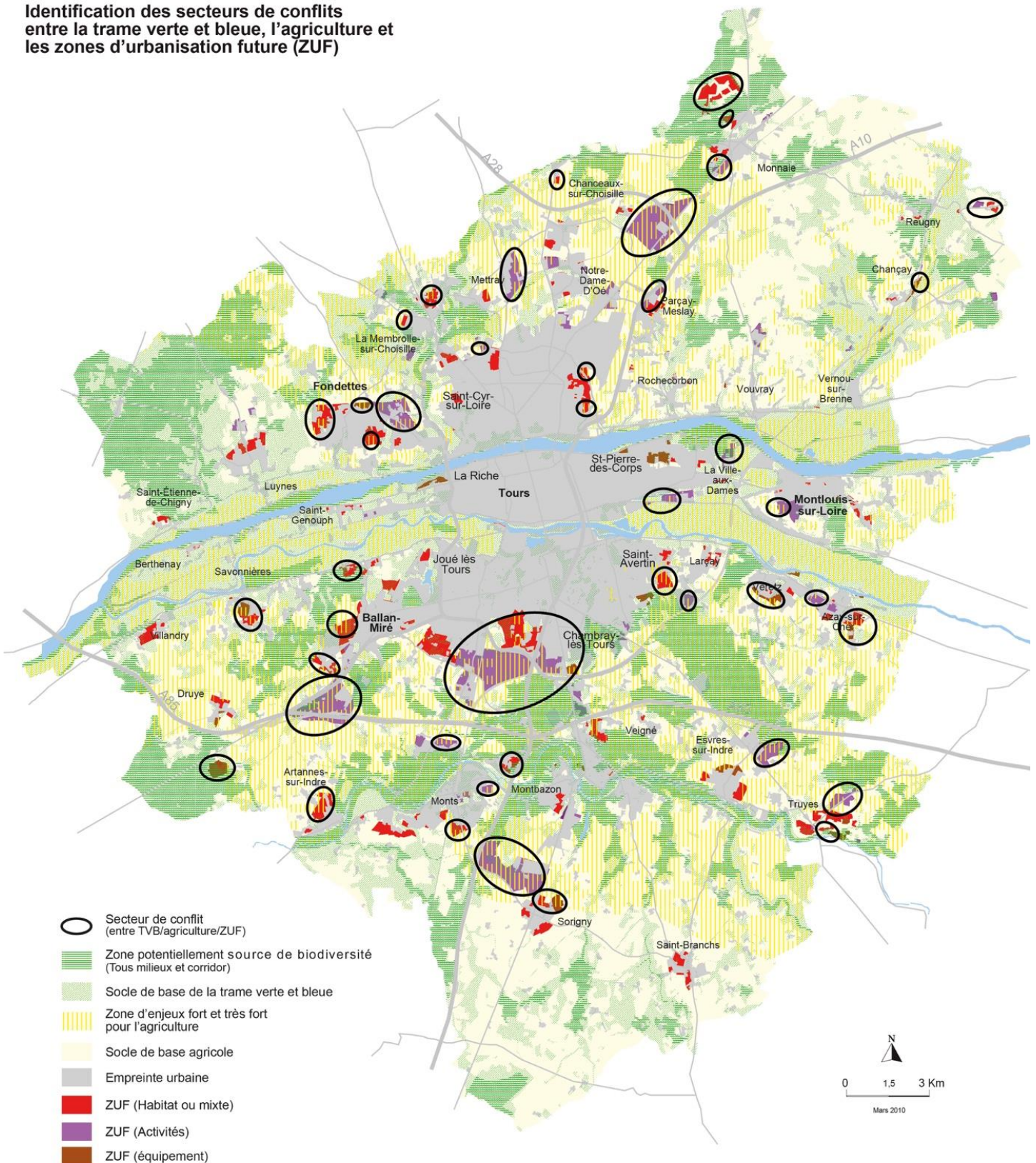
Source : Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon – Agence d'Urbanisme Catalane – juillet 2016. [https://scot-roussillon.fr/wp-content/uploads/2020/11/SCOTPR\\_DOO\\_DPMEC\\_AP\\_23052023.pdf](https://scot-roussillon.fr/wp-content/uploads/2020/11/SCOTPR_DOO_DPMEC_AP_23052023.pdf)



## Document 9. Planification spatiale et agriculture urbaine

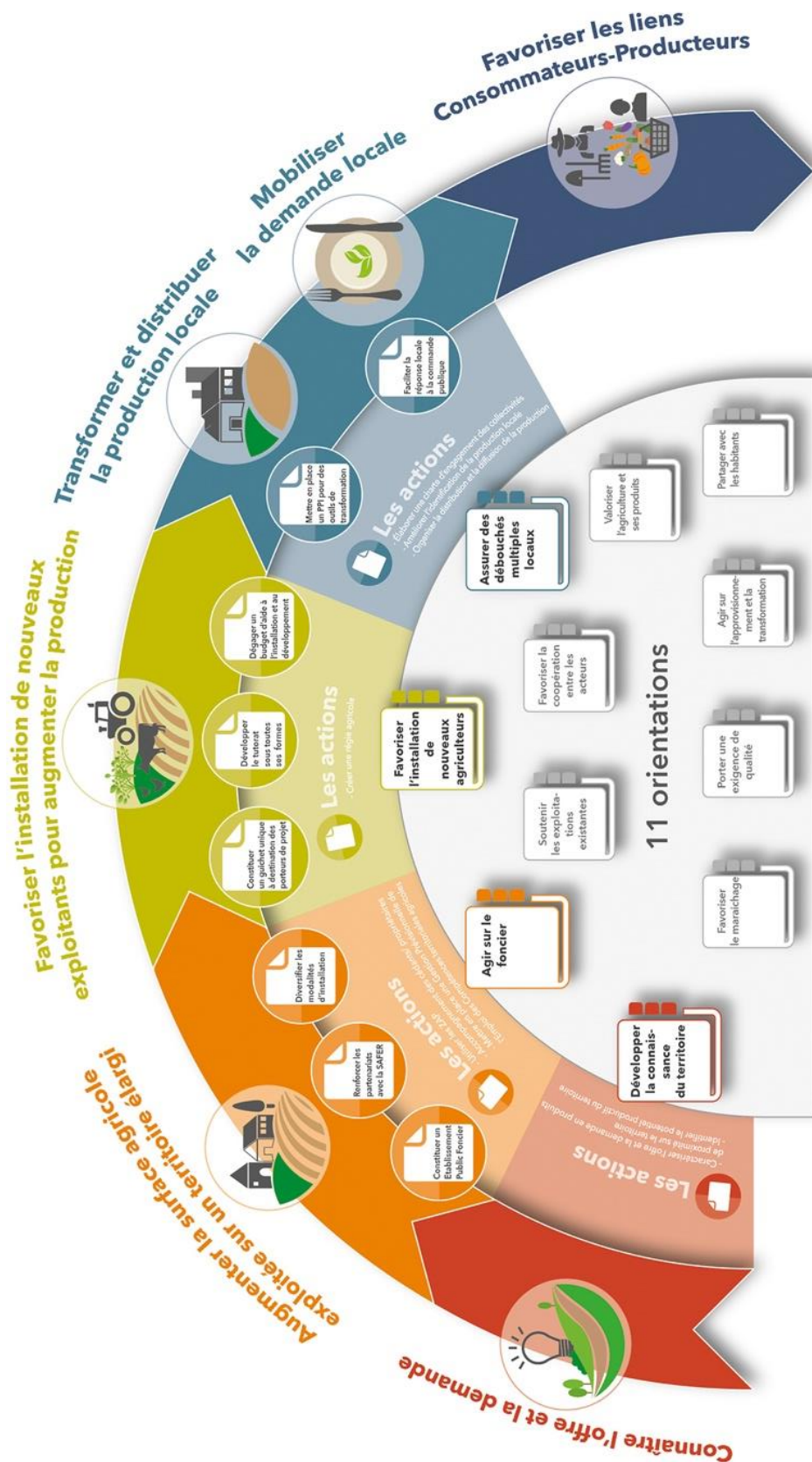
Source : Tanguay C., Yengué J.-L. et Serrano J. (2018), « Planification spatiale et agriculture urbaine. L'exemple de l'agglomération tourangelle », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Hors-série 31 | septembre 2018. <http://journals.openedition.org/vertigo/22074>

Identification des secteurs de conflits entre la trame verte et bleue, l'agriculture et les zones d'urbanisation future (ZUF)



NB : ZUF = Zones d'urbanisation future

**Document 10. Les ambitions du Projet Alimentaire Territorial de Tours Métropole**  
 Source : Tanguay C., Yengué J.-L. et Serrano J. (2018), « Planification spatiale et agriculture urbaine. L'exemple de l'agglomération tourangelle », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Hors-série 31 | septembre 2018.  
<http://journals.openedition.org/vertigo/22074>



## **Document 11. Le Mas Nouguier à Montpellier**

Source : Scheromm P., Jarrige F. (2020), « L'agriculture comme nature en ville ? Le cas de l'Agriparc du Mas Nouguier, Montpellier, France », *Urbanités, Villes méditerranéennes : regards sur les espaces ouverts métropolitains*, janvier 2020. <https://www.revue-urbanites.fr/vm-scheromm-jarrige/>

La ville de Montpellier connaît une croissance soutenue qu'elle tente de maîtriser notamment par des ZAC (zones d'aménagement concerté). La politique de la Ville est d'associer à chaque projet de nouveau quartier un poumon vert, le plus souvent un parc d'agrément. Dans cette optique, la municipalité a acquis en 2007, à l'ouest de la ville, une ancienne propriété viticole de 27 ha située en zone agricole [...], destinée à devenir le parc récréatif du futur écoquartier des Grisettes. Son aménagement et sa gestion sont confiés au service des espaces verts. Espace de « campagne dans la ville » [...], le Mas Nouguier est qualifié d'agriparc, en référence au concept utilisé par l'intercommunalité dans son Schéma de Cohérence territoriale de 2006 (Montpellier Agglomération, 2006. p.116, p.198). Le premier document relatif à son aménagement le présente comme « un lieu de promenade et de loisirs dans un paysage viticole préservé », un projet qui permet de « maintenir le lien entre les Montpelliérains et leur patrimoine agricole ». Quatre enjeux lui sont associés : un enjeu culturel, celui de la préservation d'un patrimoine viticole, un enjeu agricole avec la préservation d'un domaine viticole fonctionnel, un enjeu urbain paysager en tant qu'espace vert, un enjeu environnemental car il s'inscrit dans la trame verte montpelliéraine et inclut deux bassins de rétention d'eau. Un nouvel enjeu exprimé par le service des espaces verts vient très vite s'ajouter à ces 4 premiers enjeux : faire de l'agriparc un conservatoire de variétés viticoles et agricoles. La municipalité de Montpellier développe en effet à cette période une politique active de protection de l'environnement et de la biodiversité (Scheromm *et al.*, 2014). L'agriparc figure dans le plan biodiversité 2010-2014 rassemblant les actions menées en faveur de l'environnement.

Dès 2007, le vignoble du domaine est rénové avec le concours de la chambre d'agriculture : arrachage des anciennes vignes et réencépagement avec l'objectif de planter une diversité de cépages pour produire des vins de pays de qualité. Il est mené en agriculture biologique et son entretien est confié à un viticulteur prestataire de service pour la Ville. Le vin est élaboré à la cave coopérative d'Assas, une commune située au nord de Montpellier ; il n'est pas commercialisé mais servi lors des événements organisés par la Ville. Le domaine accueille par ailleurs une oliveraie de 135 arbres et une vaste parcelle de plantes aromatiques ouverte à la cueillette pour les citoyens qui fréquentent le parc. Un employé municipal pratique l'apiculture avec quelques ruches. Des activités pédagogiques sont mises en place avec les établissements scolaires et les centres de loisirs de la Ville. Durant les premières années, des vendanges participatives sont organisées avec les habitants de Montpellier.

Le projet initial est donc un parc d'agrément à dimension pédagogique, essentiellement tourné vers la mise en scène de la viticulture, culture patrimoniale. Il est mené par le service des espaces verts, en collaboration avec la chambre d'agriculture. [...]

L'année 2010 marque une inflexion dans l'histoire du Mas Nouguier : la municipalité décide de confier l'entretien des vignes, non plus à un agriculteur privé, mais à une entreprise d'insertion sociale par le travail. Elle formule un appel d'offres destiné aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap. L'Établissement de Service et d'Aide par le Travail des « Compagnons de Maguelone », spécialisé dans la réinsertion par l'agriculture des personnes en

situation de handicap, est sélectionné pour sa capacité à gérer un vignoble en conduite biologique ; cet établissement exploite en effet déjà un domaine viticole avec chai de vinification et activité de restauration à Villeneuve-lès-Maguelone, commune littorale proche de Montpellier. La Chambre d'agriculture intervient toujours en tant qu'expert viticole et poursuit la rénovation du vignoble [...]. Elle assure le suivi phytosanitaire des vignes et fait des préconisations pour les traitements des vignes en agriculture biologique. La vinification des vendanges est toujours confiée à la cave coopérative d'Assas.

[...] En 2015, la ville lance l'appel d'offre pour la vente du bâtiment, remporté par les Compagnons de Maguelone avec leur projet de restauration locale. La même année, Montpellier accède au statut de Métropole. L'élue en charge de l'agroécologie et de l'alimentation, qui initie une politique agroécologique et alimentaire, établit des contacts avec Terre et Humanisme, association dont l'objectif est de promouvoir l'agroécologie. Par ailleurs, dans le cadre du passage de l'intercommunalité au statut de Métropole, certains services de la Ville et de l'intercommunalité sont mutualisés. Ces changements vont être décisifs pour l'évolution de l'agriparc du Mas Nouguier. En 2016, une rencontre entre cette élue de la Métropole, le directeur des espaces verts de la ville de Montpellier et un chargé de mission de Terre et Humanisme donne corps à un projet de maraîchage sur le site. Le projet se veut une « vitrine de savoir-faire agroécologique en milieu méditerranéen » (entretien Terre et Humanisme, 2017). Les Compagnons de Maguelone adhèrent à cette idée en lien avec leur projet de restauration. L'association Terre et Humanisme se voit rapidement confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'activité de maraîchage sur une parcelle dédiée et un projet de réaménagement agroécologique de l'ensemble du parc. L'idée directrice est que « tout ce qui est planté dans le parc doit être valorisable, plantes vivrières, arbres fruitiers, petits fruits, plantes à tisane, ... » (entretien Terre et Humanisme, 2017). Les Compagnons seront formés par Terre et Humanisme pour la mise en culture de leur parcelle de maraîchage. Au travers de ce projet, le service des espaces verts souhaite « tester un modèle de maraîchage agroécologique en milieu méditerranéen, en buttes autofertiles » (entretien direction des espaces verts Ville de Montpellier, 2017). De 2015 à 2018, des relations étroites vont progressivement s'établir entre Terre et Humanisme, le service des espaces verts, les Compagnons de Maguelone et l'association d'habitants souhaitant mettre en place un jardin partagé dans l'agriparc. Cette association s'est créée en 2015 pour porter la demande de jardin auprès de la municipalité, en lien avec le Conseil Citoyen de quartier, un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et un groupe scolaire. Une association animant des ateliers de jardinage d'inclusion à la vie sociale pour des publics fragiles souhaite également pouvoir intervenir sur le site quand le jardin sera fonctionnel. Le projet de maraîchage de Terre et Humanisme est présenté lors de journées d'animation de quartier, un chantier participatif [...] est organisé à l'occasion des journées du patrimoine et une première butte en permaculture voit le jour à la fin de l'année 2017.

## **Document 12. Le Parc des Jalles, premier parc naturel et agricole de la métropole bordelaise**

Source : Bordeaux Métropole. <https://www.bordeaux-metropole.fr/metropole/projets-en-cours/amenagement-territoire/grands-projets-damenagement/projets-nature/parc> - Consulté le 19/01/2025.

Le Parc des Jalles constitue un très grand espace naturel et paysager, offrant des services écosystémiques, des paysages et du patrimoine auxquels les habitants n'ont pas accès par manque d'information, d'aménagement, de signalétique et de communication. Le Parc des Jalles répond à des objectifs de conservation et de protection de la biodiversité (mise en œuvre prioritaire de la Stratégie Biodiver'Cit ), de valorisation des espaces naturels ouverts au public et de production agricole (mise en œuvre prioritaire de la politique agricole m tropolitaine). Ce Parc est aussi le support de d veloppement d'activit s  conomiques et sociales, d' ducation et de sensibilisation   la nature, de loisirs nature (randonn e, d couverte de la nature, p che, chasse, activit s nautiques...), ou encore de tourisme vert.

Ce projet consiste   faire d'un espace naturel et agricole, un territoire de projets multifonctionnels, cr ateur de dynamiques  conomiques, et porteur de valeurs  cologiques, sociales et culturelles pour la M tropole. Par des actions coordonn es d'am lioration de l'environnement, de protection et de valorisation tant de l'agriculture que des richesses  cologiques, par une mise en r seau des acteurs publics et priv s, par le renforcement de continuit s paysag res et le d cloisonnement des actions d'am nement, ce projet de parc illustre le dialogue soci t -nature que Bordeaux M tropole cherche   promouvoir. [...]

### **Programme d'actions**

Apr s un long processus de co-construction et diverses  tapes r glementaires ( valuation environnementale, consultation des services de l' tat et des collectivit s concern es, enqu te publique), le programme d'actions a  t  valid  par d lib ration de d claration de projet en septembre 2021. Il s'articule autour de 4 axes sur 15 ans.

#### **AXE 1 - Le Parc des Jalles, un territoire d'eau.**

- Placer l'eau au c ur du projet de territoire
- Pr server l'eau sous toutes ses formes et la fonctionnalit  des milieux associ s,
- R v ler l'eau comme identit  forte du territoire,
- Concilier activit s humaines et zone inondable,
- D velopper de nouvelles activit s  conomiques gr ce   l'eau.

#### **AXE 2 - Le Parc des Jalles, un territoire productif. Cultiver l'initiative  conomique locale pour renforcer son rayonnement**

- Maintenir et valoriser l'activit  agricole et sylvicole dans sa diversit ,
- Inciter les acteurs  conomiques   valoriser leurs fonciers naturels et agricoles,
- Impulser l' mergence de nouvelles activit s en lien avec la qualit  environnementale du territoire,
- Diffuser la pr sence d'une nature de qualit  sur les espaces urbains riverains,
- D velopper un  cotourisme responsable.

#### **AXE 3 - Le Parc des Jalles, un territoire  cologique. Prendre soin de ce territoire pour un gain  cologique global**

- Conserver la qualit  et la diversit  des milieux naturels,
- Encadrer la pression fonci re et d'usages sur les milieux naturels,
- Sensibiliser sur l' tat de la biodiversit .

#### **AXE 4 - Le Parc des Jalles, un territoire vivant à découvrir, convivial et respectueux du multi-usages qui s'y exerce**

- Établir une gouvernance coordonnée et concertée pour assurer le dialogue, le suivi et l'implication des acteurs dans la vie du projet,
- Révéler l'identité partagée de ce parc naturel et agricole métropolitain,
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel, agricole, bâti et paysager,
- Garantir un respect mutuel des différents acteurs et usagers,
- Sensibiliser autour des enjeux écologiques et agricoles.

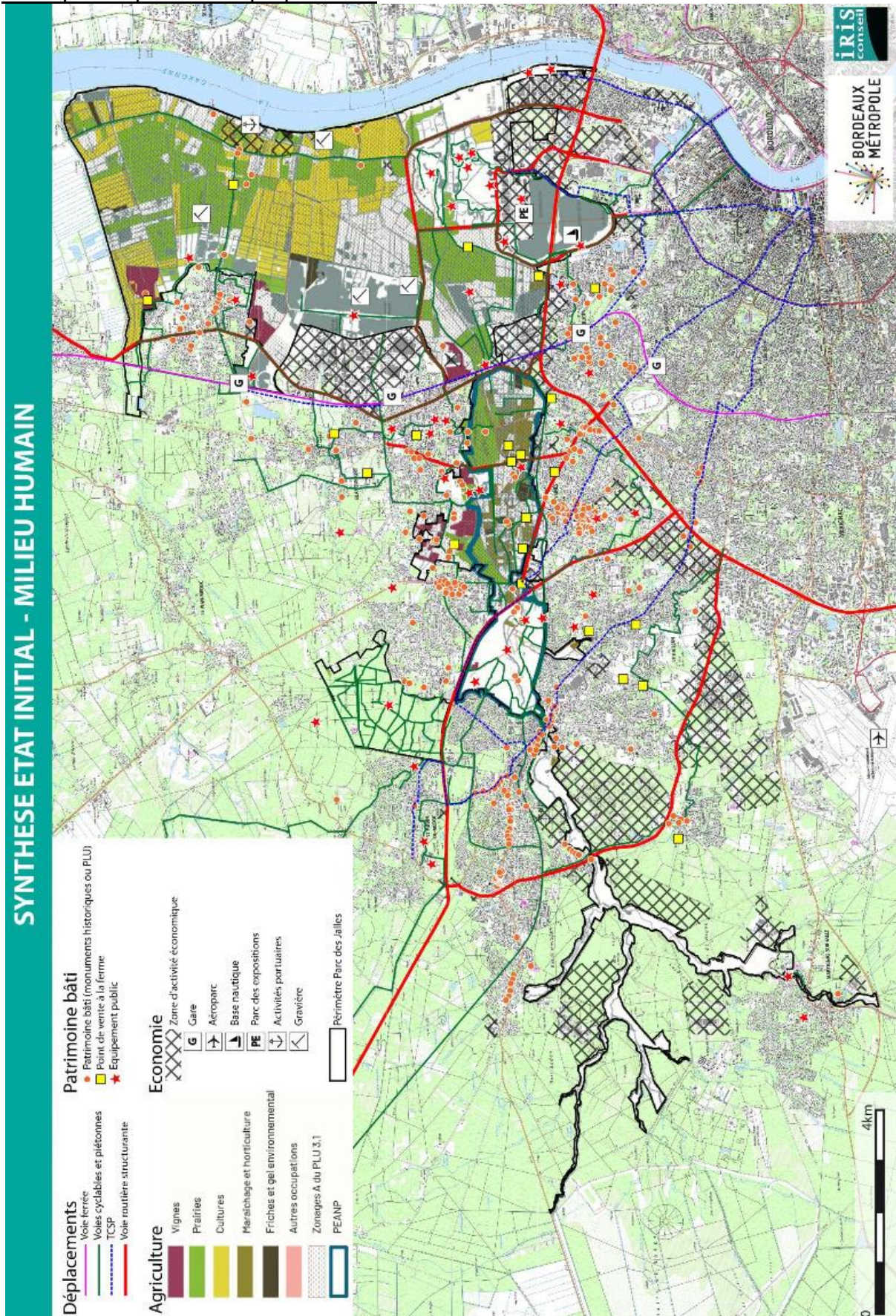
#### **Document 13. Accès et usages des espaces agricoles (Parc des Jalles)**

Source : Banzo M., Valette E. (2006), « Les espaces non bâtis, enjeux de nouvelles pratiques et de nouveaux vécus urbains », *Sud-Ouest européen*, tome 22, pp. 27-39.

<b>Acteurs</b>	<b>Conception des espaces non bâtis comme ressource</b>	<b>Type d'accès souhaité</b>	<b>Usage souhaité</b>
Acteurs publics : CUB, A'Urba, Communes	- Ressource environnementale - « Coulée verte » - Parc urbain	- Plein et entier - Rendre l'espace (au) public	- Mixité spatiale - Usages multiples coexistant avec usage récréatif dominant
Agriculteurs : maïsculteurs, maraîchers	Ressource économique	Non-accès à accès toléré	Agricole strict
Éleveurs	Ressource économique	Accès toléré	Agricole pouvant être concilié avec usage récréatif
Écologistes et chasseurs	Ressource environnementale à protéger	Accès sélectif et contrôlé	Mixité spatiale dans le respect des écosystèmes (en particulier dans les marais)
Promeneurs urbains	- « Nature » ou - « campagne urbaine »	Accès libre	Récréatif
Résidants	Espace à usage privatif	Non-accès	Habitat individuel
Spéculateurs fonciers	Ressource économique	Accessibilité à la construction	Foncier

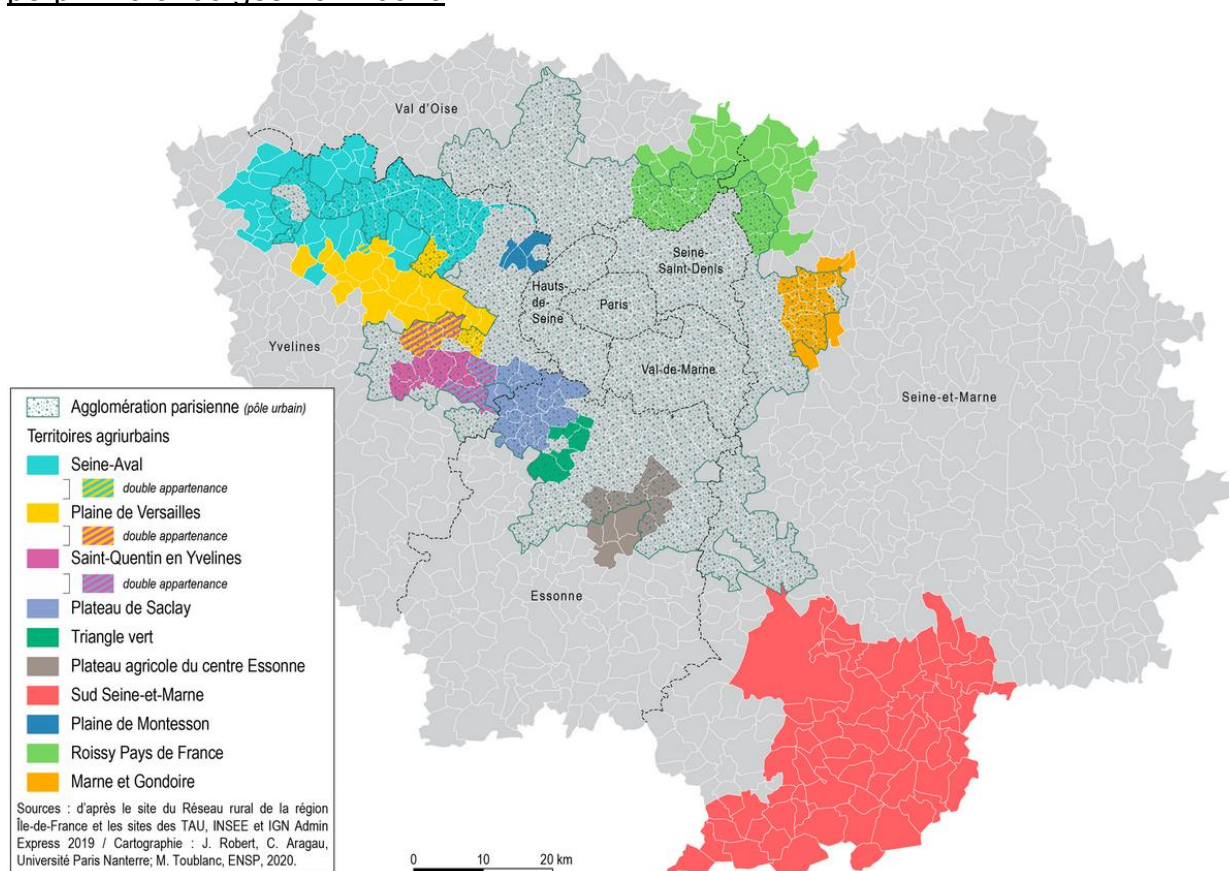
## Document 14. Le Parc des Jalles à Bordeaux

Source : Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain - Projet de parc naturel et agricole des Jalles : enquête publique (juin-juillet 2021) - <https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/projet-4663> - Consulté le 19/01/2025.



## Document 15. Les Territoires Agri-Urbains en Ile-de-France

Source : Toublanc M. et Moquay P. (2021), « Le rural et l'urbain, deux catégories pour éclairer l'agri-urbain : une mise à l'épreuve réciproque », Géographie, Économie, Société, vol. 23, n°4, pp. 461-487. <https://doi-org.ezproxy.univ-perp.fr/10.3166/ges.2021.0013>



Ces projets agri-urbains sont souvent portés par des associations *ad hoc*, ou plus rarement directement par des collectivités (groupements de communes). Lorsqu'une association est à la manœuvre, sa structure exprime elle-même la nature du projet, en affichant la pluralité du collectif ainsi constitué, sous la forme de collèges : un collège des collectivités locales, un collège des agriculteurs, un ou deux collèges représentant les habitants et les associations du territoire. [...]

Dans les TAU [Territoires Agri-Urbains], l'agriculture est encore bien présente et sous des formes très diverses renvoyant à différents modèles agricoles : pour le dire vite, on a d'un côté une agriculture mondialisée qui vise les marchés internationaux, des agri-managers à la tête de grandes exploitations qui façonnent un espace agricole productiviste dont la qualité principale est l'ouverture (un espace ouvert au sens visuel mais généralement pas au sens physique du terme) ; de l'autre, une agriculture territorialisée qualifiée par les acteurs des TAU d'« agriculture locale », au sens d'ancrée dans son territoire et qui en l'occurrence tisse des liens avec la ville : choix des productions en fonction des débouchés locaux, circuits courts de commercialisation (marchés locaux, boutique et /ou cueillette à la ferme, AMAP, distributeurs automatiques...), choix du bio... Cette deuxième catégorie recouvre des situations variées et, là encore de façon rapide et à la serpe, deux grands types se dégagent : un profil entrepreneurial et un profil « alternatif », les deux percevant la proximité de la ville comme une opportunité. L'opposition entre les deux pôles

mondialisé/territorialisé n'est donc pas aussi radicale (Debiesse, 2015) et il n'est pas rare qu'une exploitation se situe dans l'un et l'autre (par exemple avec le développement d'un atelier de maraîchage bio orienté vers la vente directe et/ou l'ouverture d'un gîte « rural » dans une exploitation céréalière commercialisant par ailleurs à l'international). Façonnant un paysage agricole, voire nourricier et commercial, avec une signalétique visible de l'espace des routes (Toublanc, Poulot, 2018), ces fermes incarnent un type de lien urbain – rural, ou plutôt ville – agriculture où la tension alimentaire (quantitative et qualitative) de la planète et de nos sociétés occidentales s'exprime. [...] Au final, en quoi les TAU se distinguent-ils des autres espaces les environnant ? Sur le plan morphologique, ils se caractérisent par le fait que les espaces agricoles y restent notables, malgré les dynamiques d'extension urbaine ; et, inversement, par le fait qu'on y trouve des quartiers ou centres urbains denses, alors que ceux-ci vont tendre à se raréfier au fur et à mesure que l'on s'avance dans les espaces plus périphériques de l'Île-de-France. [...]

Les acteurs portant les TAU travaillent à faire exister leur territoire en revendiquant une spécificité ni urbaine, ni rurale mais « agri-urbaine » (Vidal, Fleury, 2007). À travers l'appellation qu'ils donnent à leurs projets de territoires, ils définissent ceux-ci comme des espaces à même d'articuler les dimensions agricole (et non pas rurale) et urbaine. Si le rural ne semble pas faire recette, le périurbain non plus. *Exit* donc le rural et le périurbain, les acteurs lui ont préféré la dénomination d'agri-urbain, une expression pourtant qui n'est pas sans poser problème. Elle revêt une ambiguïté y compris pour les acteurs eux-mêmes et notamment les animateurs qui déplorent une assimilation de leur projet à l'agriculture urbaine *stricto sensu*, une acception réductrice et dévalorisante à leurs yeux. Oubli ou méconnaissance de l'origine et de la signification de l'expression qui désigne moins les qualités (la spécificité, la nature) d'un territoire que la façon d'en penser le développement urbain : on la doit à un groupe de chercheurs, et plus particulièrement à deux chercheurs alors en poste à l'ENSP (Fleury, Donadieu, 1997) qui désignent de la sorte dans les années 1990, une figure ou un concept paysagiste en lien avec une démarche de projet de paysage. À la suite de ces travaux de recherche, tout un univers sémantique se diffuse – agriurbanisme, urbanisme agricole... (Vidal, Fleury, 2009) – et commence à faire sens dans le champ de la planification – qui inaugurera une autre façon de faire de l'urbanisme, de construire la ville avec l'agriculture et non plus contre celle-ci ou en l'ignorant : *i.e.* en tenant compte des besoins de l'activité agricole et en érigeant celle-ci en atout pour imaginer la ville de demain. C'est dans ce contexte que l'appellation TAU va s'imposer, mettant en exergue l'importance de l'agriculture dans les démarches de planification territoriale. L'intitulé retenu – jusqu'alors opératoire – actera une valorisation de l'agriculture et une tentative, celle de renverser la perspective et d'inverser le rapport de force entre ville et agriculture, où celle-ci n'est plus passive, n'est plus conquise, absorbée par celle-là, mais en devient un élément, un acteur structurant. [...]

L'ensemble du projet est arc-bouté sur un développement de l'agriculture au service de l'urbain : services environnementaux, paysagers, sociaux. L'objectif est le maintien de l'agriculture en général (appui aux projets des agriculteurs, amélioration des conditions d'exploitation) avec un soutien plus actif à un type d'agriculture, l'agriculture de proximité. Ainsi de nombreuses actions auront pour cible les agriculteurs et viseront le développement d'une agriculture territorialisée répondant aux enjeux notamment alimentaires du territoire et une promotion locale des produits agricoles. [...]

Un deuxième registre d'actions visant les agriculteurs mais aussi tout acteur concerné par l'avenir de ces territoires – habitants, acteurs économiques, politiques... – prend la forme de campagnes de sensibilisation et d'information (animations, événements...) sur les rôles multiples de l'agriculture, social – notamment alimentaire –, environnemental, économique mais aussi dans le développement et l'aménagement du territoire.

### **Document 16. Le projet Europacity (Triangle de Gonesse)**

Source : Zembri-Mary G. (2020), « Pourquoi Europacity est un projet à risque ? », dans G. Zembri-Mary (dir.), *Quand l'incertitude s'invite dans les projets d'aménagement. Nouveaux contextes. Nouvelles pratiques*, Editions Le Manuscrit, pp. 67-114.

A l'issue du débat, par un arrêté du 21 septembre 2016, le préfet du Val-d'Oise a autorisé la création de la ZAC du Triangle de Gonesse.

Le projet de ZAC du Triangle de Gonesse comportait :

- un parc d'activités destiné à accueillir des entreprises, au sein duquel étaient prévus la gare de la ligne 17 du métro automatique et un parc urbain.
- le projet *Europacity* développé par Alliage et Territoires avec des activités culturelles, de loisirs, sportives, commerciales, et un parc.
- une frange destinée au maintien des activités agricoles au nord de la ZAC faisait le lien avec les 400 hectares du Carré agricole de Gonesse.

En 2017, l'Autorité environnementale a également émis deux avis critiques sur l'étude d'impact du projet fournie par Alliage et Territoires, maître d'ouvrage du projet. Les premières pages du second avis donnaient le ton de cette critique : « *Même la simple mise à jour de l'étude d'impact, en cohérence avec l'état d'avancement du dossier, est très incomplète. Outre cette demande mise à jour, l'Autorité environnementale est donc amenée le plus souvent à rappeler les recommandations de son premier avis. Les principaux enjeux environnementaux du projet sont la destruction d'au moins 210 hectares de sols agricoles de grande valeur agronomique, la consommation très importante de ressources nécessaires et les émissions de gaz à effet de serre liées à la réalisation d'un tel projet, les effets directs et indirects des déplacements induits (300 000 déplacements de personnes par jour), ainsi que l'exposition d'une population nouvelle aux nuisances des aéroports et infrastructures routières existantes* ». L'Autorité environnementale a donc demandé que l'analyse des solutions de substitution pour toutes les composantes du projet et les impacts cumulés soit complétée, que la qualité de l'air, les nuisances sonores et les mesures de réduction les concernant soient bien caractérisées, que les engagements concernant les milieux naturels et aquatiques soient suivis (Autorité environnementale, délibéré 2017, p. 3).

Le commissaire enquêteur a quant à lui émis un avis défavorable à la révision du PLU de Gonesse en 2017, après avoir pris en compte les revendications et demandes des participants, émises lors de l'enquête publique qui s'est déroulée en juin, dans un contexte de manifestations contre le projet, en arguant que ce dernier était « *peu compatible avec la notion de développement durable à différentes échelles. En effet ses orientations sont :*

- *incompatibles avec le pilier environnemental par ses impacts sur le changement climatique, la destruction de ressources et l'atteinte à la biodiversité ;*

- modérément compatibles avec le pilier économique. En effet, la création d'emplois et de richesses annoncée est mise à mal par des études extérieures. Elle pourrait se faire au détriment des activités présentes sur le territoire voisin (...).

- peu convaincantes sur le pilier social (...) Les objectifs en matière d'emploi sont peu en phase avec le niveau de formation local (Hébert, 2017, p.212) ».

Le collectif pour le Triangle de Gonesse a proposé, à la place, un projet alternatif d'agriculture maraîchère biologique, appelé CARMA, à l'occasion du concours *Inventons la métropole* en 2017. L'idée était de développer cette activité sur 21 hectares pour alimenter les cantines des établissements d'enseignement et d'accueil de personnes âgées locaux. Ce concours a été le point de départ de la formalisation d'un projet alternatif à Europacity. Ces associations ont reçu l'appui sur ce point du commissaire enquêteur.

### Document 17. L'installation d'exploitations agricoles dans le cadre d'un projet urbain

Source : Darrot C., Pecqueur B., Marie M., Bodiguel L. et al. (2020), *Comprendre les systèmes alimentaires urbains : flux alimentaires, systèmes d'acteurs et formes urbaines* [Rapport de recherche], Laboratoires ESO et PACTE, Terres en Villes. [https://shs.hal.science/halshs-02987347/file/Frugal\\_LivretRecherche\\_04-LD.pdf](https://shs.hal.science/halshs-02987347/file/Frugal_LivretRecherche_04-LD.pdf)



© Christine Margetic « Panneau d'information sur l'installation d'exploitations agricoles dans le cadre d'un projet urbain à Nantes en 2020 »

## Document 18. La démarche AgriSCoT, grands principes et déclinaisons locales

Source : Terres en villes (2012), *Prendre en compte l'agriculture dans les SCOT. La démarche.*

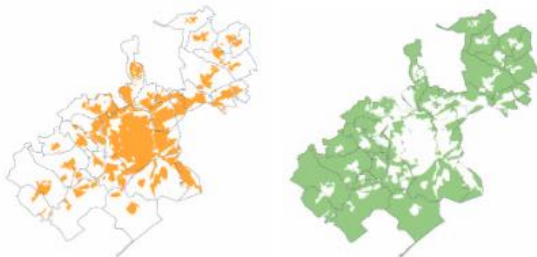
La démarche préconisée, dite AgriSCoT, suppose d'afficher d'abord l'objectif poursuivi – celui de faire des espaces et de l'activité agricole un bien commun.

Il s'agira ensuite de prendre une posture (l'inversion du regard) qui permette de construire par la planification, un récit (une trajectoire stratégique) définissant une figure territoriale.

Celle-ci devra être à même d'intégrer l'agriculture dans le projet en s'appuyant sur deux grandes valeurs et trois entrées tout au long de cinq étapes.

### Adopter une posture, un récit, une figure territoriale

En inversant le regard, le SCoT de Montpellier a réhabilité les espaces non bâtis pour en faire la matrice du projet. Cette formule qui a connu un grand succès inscrit le développement urbain et la pratique de l'urbanisme dans un écosystème territorial spécifique dont fait partie l'espace agricole et forestier.



En adoptant cette posture, les acteurs du SCoT se donnent les moyens de coconstruire une histoire et une vision stratégique respectueuse du site, bref un récit selon les mots de l'urbanisme contemporain.

Ce récit dessine une trajectoire, fixe des objectifs stratégiques que le SCoT traduira dans une figure territoriale (un mode d'organisation) claire et pédagogique qui structurera le PADD et les prescriptions du DOO.

### Reconnaitre la Multifonctionnalité de l'Agriculture et comprendre l'Armature Verte

Bien prendre en compte l'agriculture dans la planification oblige à percevoir la complexité des relations entre agriculture, nature territoire et ville. C'est pourquoi cette démarche s'appuie sur deux grandes valeurs liées au développement durable.

**Multifonctionnalité :** dans le contexte actuel de revalorisation de la fonction nourricière de l'agriculture et de recherche de la ville durable, la multifonctionnalité n'a rien perdu de sa pertinence : elle est particulièrement adaptée pour penser et organiser le lien entre agriculture et territoire, agriculture et alimentation, agriculture et urbanisation.

**Armature verte :** ce concept, c'est-à-dire l'ensemble des espaces non bâtis, autrement appelé système vert, infrastructure verte ou matrice verte, permet quant à lui de penser le fonctionnement global de la biodiversité sur un territoire et de bien considérer ses différentes dimensions d'évolution : surface, aire et temps.

### Privilégier trois entrées agricoles

Traiter ces trois entrées complémentaires et articulées témoignera de la qualité du dialogue agricole local.

**Les espaces agricoles :** leur prise en compte concrète et rigoureuse, leur niveau de protection est l'aune à laquelle les acteurs agricoles jugeront in fine la crédibilité de la planification stratégique.

**Les activités agricoles :** elle traite des contraintes concrètes des exploitations et du métier d'agriculteur.

**Le type d'agriculture :** plus prospectives et plus difficiles à construire, mais porteuses d'avenir, sont les préconisations du PADD et du DOO en la matière. Ce sont elles qui donnent tout son sens à l'intégration de l'agriculture dans le projet et qui territorialisent en partie la politique agricole.

#### La ville archipel du SCoT du pays de Rennes

Résumant son projet dans l'image de la ville archipel, le SCoT du pays de Rennes donne à voir la ville souhaitée, et à comprendre que l'espace agricole et l'agriculture en font partie.



La ville archipel est définie par le paysagiste Bertrand Folléa comme des « îles bâties bien denses, d'habitat et d'activités, reliées entre elles par un réseau d'espaces agricoles et de nature bien préservé, assurant les fonctions économiques agricoles, hydrauliques, écologiques, sociales et paysagères indispensables à la constitution d'un cadre de vie agréable et durable. La ville archipel [...] (prône) une claire organisation entre densité bâtie et densité de nature, à l'échelle de la perception sensible ».

Pour les Rennais, la ville des proximités est le corollaire de la ville archipel.

Les conditions sont alors remplies pour parler d'agriculture et l'intégrer dans le projet global. En effet, la reconnaissance de l'agriculture et la protection des espaces agricoles tiennent d'abord aux choix stratégiques (type de ville, densification...) et ne sauraient se résumer aux seules orientations agricoles du PADD et du DOG.

[www.paysderennes.fr](http://www.paysderennes.fr)